le Progrès

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, 4e ANNÉE, N° 23 | DÉPÔT 2,99 $ + TAXES

lequotidien.com

6 28867 00002 7

MEMBRE DE LA COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE

ÉDITION MAGAZINE

SEMAINE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 2020

Dossier

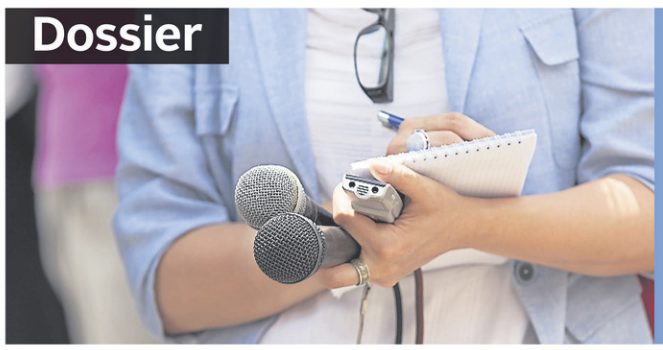

PHOTO 123RF

Le bilan de santé du journalisme

PAGES 30 À 33

Hockey atome: obligation de jouer à toutes les positions

PAGES 54 ET 55

Menaces virtuelles, sanctions réelles

Le Code criminel considère les réseaux sociaux comme un lieu public au sens de la loi

PAGES 4 À 6

INFOGRAPHIE LE PROGRÈS

PACO
PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE
www.paulalbertchevrolet.com
870, boul. Talbot, Chicoutimi
418 696-4444
CHEVROLET BUICK GMC

LA GRANDE VENTE D'AUTOMNE

LOUEZ-LE POUR L'ÉQUIVALENT DE 45$/SEM. PENDANT 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1298 $

OU

SPARK 1LT 2020 AUTOMATIQUE
À L'ACHAT 16 647$

Prix à l'achat de 16 647$. Location: 104 paiements de 89$ aux deux semaines pendant 48 mois. Un versement initial de 1 298$ ou un échange équivalent est requis. Frais liés à l'enregistrement au RDPRM (jusqu'à 50$) en sus. Sur approbation du crédit. 0.16$ du kilomètre excédentaire après 20 000km par année. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Offre d'un durée limitée, réservée aux particuliers admissibles et s'appliquant aux modèles Spark 1LT 2020 CVT (1DS48/1SD) neufs. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire PACO.

0045033

ENFIN LUNDI!

ICI TÉLÉ

ET SUR **ICI TOU.TV**

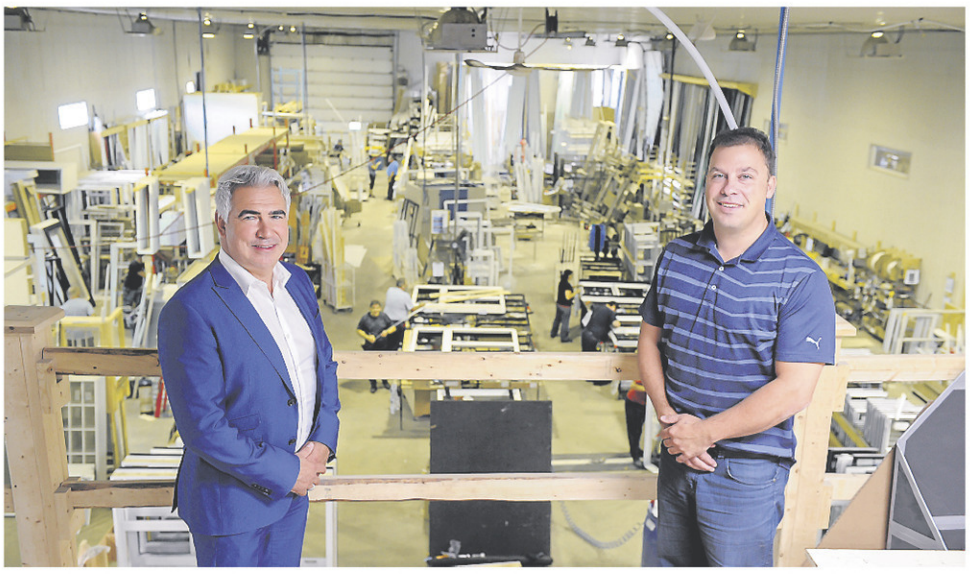

Le maire de Desbiens, Nicolas Martel, et le propriétaire de Portes et fenêtres Fusion, Philippe Lebel, travaillent de pair pour le recrutement de main-d'oeuvre à l'usine. — PHOTO LE PROGRÈS, GIMMY DESBIENS

L'usine de Desbiens compte une quarantaine d'employés. La direction veut doubler ce nombre avant le printemps prochain. — PHOTO LE PROGRÈS, GIMMY DESBIENS

CROISSANCE À L'USINE FUSION DE DESBIENS

LA MAIRIE S'IMPLIQUE DANS LE RECRUTEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

LAURA LÉVESQUE
llevesque@lequotidien.com

L'entreprise Portes et fenêtres Fusion de Desbiens a le vent dans les voiles. Ouverte depuis près d'un an, l'usine emploie une quarantaine de personnes et la direction veut doubler ce nombre avant le printemps prochain. Défi important en contexte de pénurie de main-d'oeuvre, que l'entreprise compte relever avec l'aide de la municipalité.

« C'était primordial pour nous d'avoir une entreprise de cette envergure. Pour l'économie de Desbiens, c'est majeur. C'est pourquoi on a mis en place une démarche de collaboration, entreprise et mairie », décrit le maire de Desbiens, Nicolas Martel.

« Dans de petites municipalités, des PME comme ça, il n'y en a pas cinquante. Il y en a une et on veut la garder et l'aider à prospérer. La proximité de la mairie fait en sorte qu'on peut faire de beaux projets de collaboration », ajoute-t-il.

Propriétaire de l'entreprise, Philippe Lebel devait ouvrir son usine au Lac-Saint-Jean pour obtenir la licence afin de fabriquer portes et fenêtres. Licence qu'avait auparavant la défunte entreprise Fenêtres Réjean Tremblay, de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Et le choix de Desbiens, pour construire son usine, s'avérait le meilleur endroit, selon l'homme d'affaires, qui emploie 200 personnes dans la région et en Mauricie.

« Quand on se retrouve dans des plus petites municipalités, des fois, la solution arrive avant que le problème survienne. L'hôtel de ville nous appelle en nous offrant un service ou un candidat. Moi, j'apprécie ça », raconte en riant M. Lebel.

« L'avantage, aussi, d'être dans de petits milieux, c'est la qualité des employés. On a des gens habiles manuellement, débrouillards et avenants. Maintenant, on cherche à doubler ce nombre d'employés, car on a du travail pour deux autres quarts de plus. »

L'entreprise pourra compter sur l'aide de Desbiens pour recruter quelques dizaines de nouveaux employés. « On a fait de la publicité auprès de nos citoyens. Et on regarde aussi auprès des commissions scolaires pour que M. Lebel puisse aller recruter là-bas. Si ça ne fonctionne pas, on va aider pour le recrutement à l'étranger. La municipalité peut être aidante, notamment en matière d'hébergement », précise le maire Martel.

« Le recrutement est un défi partout. On offre toutefois des conditions avantageuses, dont des horaires adaptés à la réalité de chacun. Les employés, aujourd'hui, ils veulent qu'on les accommode et c'est ce qu'on fait », estime M. Lebel, ajoutant que les recrues n'ont pas besoin de formation particulière, car les nouveaux employés sont formés sur place, en usine.

0043737

Des menaces de mort envers le premier ministre François Legault ont été publiées sur les médias sociaux, au cours de la dernière semaine. Des dossiers ont atterri sur le bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Des accusations en vertu de l'article 264 du Code criminel pourraient être portées. Certains auteurs se sont montrés bien surpris de voir débarquer la police chez eux, après qu'ils aient ouvertement écrit vouloir attenter à la vie du premier ministre. Tour de la question avec la Couronne et la défense.

UNE DÉFENSE QUI PEUT COÛTER CHER

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

Des crimes virtuels et des preuves par texto ou via les médias sociaux, les criminalistes en voient de plus en plus.

Appelé à commenter le dossier des menaces de mort contre le premier ministre François Legault, véhiculées sur Facebook, le criminaliste Me Charles Cantin admet que certains cas ont de fortes chances d'aboutir devant les tribunaux. Selon lui, toute opinion est bonne à dire et la liberté d'expression est fondamentale, pourvu que ces opinions ne versent pas dans la haine, ce qui a pour effet d'enlever toute crédibilité à son auteur.

D'ailleurs, il lance un message de prudence à ceux qui se croient invincibles derrière leur ordinateur, puisqu'un procès pour menaces de mort peut entraîner des frais importants à celui ou celle qui devra s'en défendre devant un juge.

« Selon les criminalistes questionnés à ce sujet, une défense peut coûter entre 1500 $ et 5000 $, tout dépendant de l'issue des procédures, c'est-à-dire si l'accusé décide de plaider coupable ou de demander un procès.

Règle générale, bien qu'être condamné pour menaces de mort peut entraîner une peine maximale de deux ans de détention, une sentence pour de tels propos se solde bien souvent par une peine de travaux communautaires ou une absolution, souligne Me Charles Cantin.

« Des débordements comme on en voit présentement sur les médias sociaux, ça risque de se produire de plus en plus et ça n'a rien de bon. Contentez-vous de souhaiter bonne fête, de donner votre opinion, mais tomber dans les menaces risque fort bien de contaminer le débat et, surtout, de coûter cher au final », souligne celui qui pratique le droit criminel depuis 30 ans.

Me Charles Cantin
— ARCHIVES LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

PROFÉRER DES MENACES
Article 264.1

Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon que ce soit, une menace de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un; de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles; de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.

Peine maximale de cinq ans de prison, si l'accusation est portée par acte criminel.

INCITATION PUBLIQUE À LA HAINE
Article 319.1

Quiconque, par la communication de déclarations en un endroit public, incite à la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix;

Quiconque, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomente volontairement la haine contre un groupe identifiable.

Peine maximale de deux ans de prison si l'accusation est portée par acte criminel.

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE

OUÏ-DIRE, *nom masculin*

Définition – Information transmise par autrui, par la rumeur publique. *Connaître, apprendre un fait par ouï-dire.*

Notes – Élision interdite : on dit *le ouï-dire* (et non **l'ouï-dire*). Invariable : *il ne faut pas porter foi à ces ouï-dire.*

Synonymes – bruit, écho, on-dit, racontar, rumeur, vent.

Soignez votre langue
Antidote 10
WINDOWS • MAC • LINUX
www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS DE LA **COOPÉRATIVE** NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE
leSoleil leDroit leNouvelliste laTribune leQuotidien leProgrès laVoixdel'Est

0043361

LE DROIT CRIMINEL S'ADAPTE AU VIRTUEL

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

Le Code criminel a dû s'adapter aux nouvelles réalités, au cours des dernières années. Surtout avec l'avènement des réseaux sociaux, notamment Facebook, qui peut maintenant être considéré comme un lieu public au sens de la loi, bien qu'il reste virtuel.

Le procureur au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) au Saguenay–Lac-Saint-Jean, Me Michaël Bourget, ne peut dire si le DPCP reçoit davantage de dossiers de menaces de mort ou d'incitation à la haine véhiculées sur les réseaux sociaux, puisque les procureurs de la Couronne ont un devoir de réserve qui les empêche de commenter des causes en particulier. Toutefois, il explique que le droit a dû s'adapter au virtuel, au cours des dernières années, et qu'il a eu à travailler sur des dossiers de menaces de mort formulées sur Internet.

Le DPCP doit remplir certains critères avant de pouvoir porter des accusations criminelles. La première chose, c'est qu'il faut prouver que la personne visée a réellement des craintes pour sa vie ou sa sécurité. Il faut aussi être en mesure de prouver l'intention véritable de l'auteur de la menace.

Bien évidemment, le fait que des menaces soient écrites noir sur blanc sur Internet appuie généralement la preuve de la poursuite. « Ce n'est pas la même chose lorsqu'il n'y a pas de témoin et/ou que les deux versions sont contradictoires et que c'est la parole d'un contre celle de l'autre », note Me Bourget.

Bien que les écrits menaçants soient véhiculés via les médias sociaux, il faut tout de même être en mesure de prouver la véritable intention de son auteur.

« Par exemple, si quelqu'un dit "Tu es vraiment con. Je me demande pourquoi tu es encore en vie", ça ne signifie pas nécessairement que la personne veut atteindre à la vie ou à la sécurité d'une personne », explique Me Bourget.

Des accusations de harcèlement criminel peuvent aussi être portées lorsque des propos menaçants sont répétés, même s'il ne s'agit pas de menaces à proprement parler. Quant à l'incitation à la haine, les menaces doivent être véhiculées dans un lieu public. Une publication partagée sur Facebook, par exemple, peut maintenant être considérée comme un lieu public en droit criminel.

C'est notamment le cas lorsque des gens diffusent, via la Toile, des propos menaçants et intimidants envers des élus ou des personnes issues de nationalités ou pratiquant des religions différentes.

« Facebook, ce n'est pas aussi privé que les gens peuvent le penser », a souligné Me Michaël Bourget.

AUTRE TEXTE EN PAGE 6

Me Michaël Bourget, procureur de la Couronne
— ARCHIVES LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

INFOGRAPHIE LE PROGRÈS

Les propos que Sylvain Gaudreault lit sur les réseaux sociaux sont bien différents de ce qu'il entend dans les rassemblements. — ARCHIVES LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

RÉSEAUX SOCIAUX ET POLITICIENS : UNE DYNAMIQUE DIFFÉRENTE

MÉLANIE CÔTÉ
mcote@lequotidien.com

Le député péquiste Sylvain Gaudreault a été élu pour la première fois en 2007 et il a ouvert son compte Facebook en 2008. À travers les années, il a pu compter sur les réseaux sociaux pour interagir différemment avec les citoyens, mais il a aussi été la cible de propos violents, voire menaçants, à tel point que des signalements ont déjà été faits à la Sûreté du Québec. Mais attention ! Les réseaux sociaux ne sont pas le reflet exact de la société, prévient-il.

« C'est évident que c'est différent avec les réseaux sociaux. Les contacts sont plus directs avec les citoyens de Jonquière et d'ailleurs. Il faut donc apprendre à gérer tout ça », a-t-il confié au *Progrès*, ajoutant que c'est un bon moyen de montrer à la population le travail qui est fait sur le terrain.

Il admet que « c'est très dur de s'en sortir. Le soir, je fais un dernier tour des réseaux sociaux. Sur la route, je suis les réseaux sociaux. Je mets mes activités sur Facebook ».

Souvent, c'est le député lui-même qui interagit avec les citoyens, mais si un sujet a besoin d'un plus grand suivi, c'est son équipe qui prend le relais.

« Mais oui, c'est arrivé à l'occasion que je reçoive en message privé des choses pas fines, à la limite des menaces. Ça dépend toujours des moments. Par exemple, si j'ai une position plus tranchée avec un sujet de l'actualité », a-t-il expliqué.

Avec GNL Québec, par exemple ? « C'est sûr que c'est un sujet très polarisé, mais je reçois beaucoup de commentaires positifs. Des négatifs aussi. »

Mais ce qu'il constate, c'est que les réactions sont beaucoup plus nombreuses sur les événements plus humains que sur les dossiers de fond. « C'est vraiment frappant. Si je partage un dossier politique, il y a beaucoup moins de commentaires que ma dernière randonnée à vélo. Mon record, c'était il y a un mois quand j'ai publié une photo où je présentais mon conjoint. J'ai eu environ 3000 réactions, des *likes* et des commentaires, et un seul négatif. »

« J'ai appris avec le temps à faire la part des choses. »

— Sylvain Gaudreault

Le député constate cependant que ce qu'il lit sur les réseaux sociaux – il est présent sur Facebook, Twitter et Instagram – n'est pas le reflet de la société. Selon lui, plusieurs personnes ne commentent pas ou ne réagissent pas.

« Ceux qui prennent le temps de le faire, c'est souvent parce qu'ils sont déjà engagés dans une cause. J'ai appris avec le temps à faire la part des choses. »

Engagé dans la course à la chefferie du Parti québécois, il a d'ailleurs pu le constater encore cette semaine, après la tenue du deuxième débat.

« Les candidats ont leurs soldats, leurs *trolls*. C'est subjectif au boutte. Il faut en prendre et en laisser. Quand on replonge dans le vrai monde, dans la rue, dans les rassemblements, les gens sont bien ailleurs. »

UN RUISSEAU REMBLAYÉ SANS APPROBATION À MASHTEUIATSH

Un trou dans la Loi sur les Indiens limite la protection des milieux humides

GUILLAUME ROY
groy@lequotidien.com

Les rues ont été inondées dans le domaine FMG Paul. Les villégiateurs du secteur croient que le remblaiement du ruisseau et l'installation d'un ponceau trop petit ont contribué à cette problématique. — PHOTO COURTOISIE

Même s'il souhaite préserver les milieux humides sur son territoire, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan n'a pas les pouvoirs pour faire respecter une telle réglementation. Un ruisseau remblayé il y a quelques années sur un domaine de villégiature semble avoir été la cause, du moins en partie, des inondations à répétition cet été.

Il y a quelques décennies, on retrouvait un grand marais sur le domaine FMG Paul, à Mashteuiatsh. On y entendait les grenouilles croasser et les criquets chanter, témoignent des villégiateurs qui occupent le secteur depuis plus de 30 ans. Graduellement, le marécage a été rempli, pour faire de la place pour d'autres chalets.

Au cours des dernières années, il ne restait qu'un ruisseau d'environ cinq mètres de large, d'où s'écoulait l'eau jusqu'au lac Saint-Jean. Bien que le milieu humide n'avait déjà plus son allure d'antan, le ruisseau était tout de même recouvert de quenouilles et des grands hérons le visitaient de temps à autre.

En 2018, ce ruisseau a été remblayé pour y construire deux chalets, au-dessus d'un ponceau de 1,21 mètre. « Nous avons mis un ponceau pour contenir le ruisseau et empêcher l'érosion », a expliqué Germain Paul, propriétaire des lieux, par courriel.

Selon les villégiateurs, qui préfèrent garder l'anonymat pour éviter des représailles du propriétaire, le ponceau est toutefois beaucoup plus petit que l'ancien cours d'eau. Cet été, les villégiateurs qui occupent des roulottes ou des chalets installés sur des terrains loués sur le bord du lac Saint-Jean ont dû vivre avec les impacts de cette construction, car des terrains ont été inondés au moins trois fois.

Il faut tenir compte du fait que plus de 120 mm de pluie sont tombés en quelques jours, au début du mois d'août, mais de telles inondations n'étaient jamais survenues en plus de 30 ans, selon des villégiateurs de longue date. De plus, les inondations se sont répétées à quelques reprises au cours de l'été, laissant présager un problème récurrent.

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, la perte de milieux humides augmente le risque d'inondation et les villégiateurs du secteur craignent que ces événements se répètent au fil des ans.

« Le drainage des eaux de surface est une responsabilité de la municipalité, soutient Germain Paul. Même si de vraies infrastructures modernes avaient existé, il est à peu près impossible qu'elles aient eu les capacités de gérer de tels volumes d'eau. »

En plus d'inonder les terrains, une partie de la plage a aussi été emportée par le coup d'eau. La plage restante est devenue comme du sable mouvant, car elle était trop chargée d'eau, semble-t-il. Le propriétaire des lieux a alors rechargé la plage en utilisant du sable à proximité.

« UN COMPORTEMENT INACCEPTABLE EN 2020 »

Selon Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, « les travaux qui ont eu cours n'ont reçu aucune approbation et sont non conformes à la réglementation », confirme Karen Robertson, responsable des communications.

Bien que le conseil de bande soit au courant « d'implantations irrégulières ou non conformes sur les terres de Mashteuiatsh », des problèmes de juridiction l'empêchent de sévir.

« Puisque l'ilnussi de Mashteuiatsh (territoire de la réserve) est de juridiction fédérale, seule la Politique fédérale sur la conservation des terres humides s'applique. Cette politique est moins élaborée que la réglementation québécoise et s'applique seulement si des autorisations du gouvernement fédéral sont nécessaires à un projet ou si un projet est financé en tout ou en partie par le gouvernement fédéral. Dans la situation qui nous occupe, aucune autorisation du gouvernement fédéral n'était nécessaire. La réglementation d'urbanisme de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan n'autorise pas le remblayage ni le prolongement d'une rue sans autorisation. »

Le vice-chef aux relations avec les Premières Nations et les gouvernements et conseiller désigné au territoire, Charles-Édouard

Verreault, est préoccupé par la situation, car la protection des milieux humides est primordiale pour les Innus.

« Ce type de situation nous interpelle et nous préoccupe grandement, mais nous sommes forcés d'admettre que nos ressources et nos pouvoirs d'intervention ont leurs limites, malheureusement, dit-il. Dans la plupart des cas, nous agissons de bonne foi et en collaboration avec les détenteurs de certificats de possession et nous nous attendons à ce qu'ils respectent notre milieu de vie et l'environnement. La situation qui se présente aujourd'hui n'aurait pas dû se produire. Il s'agit d'un comportement totalement inacceptable en 2020 de la part d'un propriétaire et exploitant d'une entreprise de location d'espaces de villégiature. Ce type de comportements n'a pas sa place au sein de notre Première Nation. »

« Mes collègues élus et moi souhaitons poursuivre et intensifier nos démarches pour accroître notre autorité et nos pouvoirs dans le domaine des terres et de l'environnement, en nous donnant dans le futur de véritables moyens d'agir lorsque des gens contreviennent aux règlements, poursuit le vice-chef. La Loi sur les Indiens limite présentement notre pouvoir d'intervention; cependant, la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations nous permettra de développer nos propres encadrements, notamment en ce qui concerne la protection des milieux humides. Notre objectif est d'adhérer officiellement à cette loi au cours de la prochaine année. Pour la situation présente, il n'est pas exclu que des procédures soient prises et que l'on vise des compensations de la part de ce propriétaire pour perte de milieu humide. »

Trois épisodes d'inondations sont survenus cet été. Les villégiateurs de longue date dans le secteur n'en avaient jamais vécu par le passé.
— PHOTO COURTOISIE

Avant d'être remblayé, le ruisseau accueillait de grands hérons, notamment.
— PHOTO COURTOISIE

NOUS JOINDRE

RÉDACTION
Saguenay
418 690-8800
Télécopieur
418 690-8805

PUBLICITÉ
418 545-4474
Télécopieur
690-8824
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

ABONNEMENTS
418 545-4664
Lundi au vendredi
7h00 - 16h30
Samedi
7h00 - 12h
Sans frais
1 (800) 866-3658

PETITES ANNONCES
418 549-4444
Télécopieur
418 690-8360
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

Vous avez une nouvelle ou une opinion?
redaction@lequotidien.com
FACEBOOK *facebook.com/LeQuotidienProgres*
TWITTER *twitter.com/lequotidien_cyb*

Directeur général et rédacteur en chef: Marc St-Hilaire
mst-hilaire@lequotidien.com

www.lequotidien.com

Membre des Hebdos du Québec

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q.,J-I).
Le Progrès est publié et édité par la société 3 834 310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 455, rue Hôtel-Dieu, arrondissement de Chicoutimi, Saguenay (Québec) G7H1V6. *Le Progrès* est imprimé aux presses de TC Transcontinental de Montréal. **Merci de recycler ce journal.**

UN PRODUIT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

hebdos QUÉBEC

SOMMAIRE

affaires	26
annonces classées	36
carrières	34
décès	42
sports	50

Canada
L'Initiative de journalisme local est financée par le gouvernement du Canada

PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE
870, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI • 418 696-4444
WEB **paulalbertchevrolet.com** | COURRIEL **paco@paulalbertchevrolet.com** | **paco-paulalbertchevrolet**

*Valide du 1er septembre au 30 novembre 2020 : Pour être admissible à la tarification pour les membres de Costco, vous devez être un résident canadien détenant un permis de conduire valide, être membre de Costco depuis le 31 août 2020 ou avant et devez: (1) vous inscrire auprès de Costco pour recevoir votre autorisation non transférable Nombre; (2) Présentez le numéro d'autorisation à un concessionnaire participant; (3) Achat au détail, financement ou location d'une Chevrolet neuve ou d'un démonstrateur en stock éligible 2020: Bolt, Blazer, Camaro (sauf ZL1 1LE), Equinox, Suburban, Tahoe, Traverse; Chevrolet Trailblazer 2021; Buick 2020: Encore, Encore GX, Enclave, Envision; GMC 2020: Acadia, Terrain, Yukon, Yukon XL; ou Cadillac 2020: XT4 (excl. Lux), XT5, XT6, Escalade et Escalade ESV livrés du 1er septembre 2020 au 30 novembre 2020. De plus, pour recevoir une carte d'achat Costco de 500 $ par la poste,Veuillez prévoir 4 semaines pour la livraison de la carte d'achat Costco, en attendant que toutes les conditions d'admissibilité soient remplies; y compris la soumission du formulaire d'échange, la vérification des achats et la réalisation de l'enquête. Les cartes d'achat Costco seront postées à l'adresse postale fournie à Costco au moment de l'inscription. Les taxes, les droits de propriété, d'enregistrement et de licence, les frais d'enregistrement des biens personnels et les produits et services supplémentaires ne sont pas inclus dans le prix des membres de Costco. L'offre est sujette à changement sans préavis. Pour plus de détails sur le programme et pour toutes les exclusions applicables, consultez votre concessionnaire PACO.

0044501

NOTAIRES ET AVOCATS RÉUNIS

TRIVIUM S'IMPLANTE À SAGUENAY

LAURA LÉVESQUE
llevesque@lequotidien.com

Un nouveau joueur majeur en droit voit le jour à Saguenay.

L'étude Claveau, Gauthier & Gagnon, fondée en 1948 à Chicoutimi, et le bureau d'avocats LEGALIS, de Jonquière, se joignent à Trivium, un cabinet québécois implanté dans plusieurs régions.

L'équipe régionale sera bien plus qu'un point de service. Le notaire Hubert Claveau et l'avocat David-Alexandre Aubé deviennent associés de la firme, laquelle compte une centaine de professionnels. Et le poste de directeur général adjoint du cabinet, occupé par Jean Briand, est basé à Saguenay.

« C'est un grand jour pour moi », lance d'emblée Hubert Claveau, bien connu dans le milieu et qui a signé récemment son 32 000e contrat.

« On a fait 72 ans de notariat et là, on s'en va vers la 3e génération. Et la relève, dans le contexte des besoins de la clientèle actuelle, du développement des affaires, ça devait passer irrémédiablement par un bureau de notaires et d'avocats. On n'est plus seulement un bureau de notaires local. On est maintenant un bureau d'avocats, notaires et conseillers d'envergure nationale, avec des bureaux régionaux à plusieurs endroits, dont Laval, Saint-Jérôme, Jonquière », ajoute M. Claveau, associé au cabinet Trivium.

LEGALIS, de Jonquière, a aussi sauté sur l'opportunité pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle. « En se regroupant ainsi, on ajoute beaucoup de profondeur à notre équipe. Ce qui fait en sorte qu'on peut maintenant desservir dans tous les domaines du droit. Ici, nous avions déjà une équipe spécialisée en droit des affaires et en droit public, qui sera mise à contribution partout au Québec », indique David-Alexandre Aubé, qui fait maintenant partie des huit associés du cabinet Trivium.

Depuis sa création, le cabinet québécois représente et conseille de nombreuses PME et grandes entreprises, municipalités, associations et particuliers dans des domaines variés. L'ajout d'un bureau de notaires reconnu permet d'offrir un service plus complet.

« On a déjà des dossiers qui entrent de notre bannière. C'est donc exceptionnel. Parce qu'ici, on a une expertise, dont en droit immobilier, qui est maintenant au service de tous nos clients québécois », pointe le notaire Hubert Claveau, ajoutant que la firme est actuellement en période de recrutement.

La création de bureaux à Saguenay faisait partie des plans de Trivium depuis quelque temps.

« Lorsqu'on a fondé Trivium, nous avions deux objectifs : être un cabinet d'importance régionale implanté dans plusieurs régions du Québec et diversifier les types de professionnels avec lesquels on travaille pour être davantage multidisciplinaires dans notre approche. On fait le premier pas aujourd'hui en intégrant le premier bureau de notaires », raconte Marc-Antoine Cloutier, associé et un des fondateurs de la firme.

« La vie a fait en sorte qu'on s'est rencontrés à un moment où on aspirait tous à la même chose. On est heureux d'ajouter deux nouveaux associés et maintenant, l'expertise saguenéenne est au service de tous nos clients du Québec. »

« On n'est plus seulement un bureau de notaires local. On est maintenant un bureau d'avocats, notaires et conseillers d'envergure nationale, avec des bureaux régionaux à plusieurs endroits, dont Laval, Saint-Jérôme, Jonquière. »

— Me Hubert Claveau

Le notaire Hubert Claveau et l'avocat David-Alexandre Aubé (à droite) font maintenant partie des huit associés de la firme québécoise Trivium. À gauche, le directeur général adjoint du cabinet, Jean Briand, et le cofondateur et associé Marc-Antoine Cloutier. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Une quarantaine de professionnels en droit forment l'équipe Trivium au Saguenay–Lac-Saint-Jean. — PHOTO LE PROGRÈS, JEANNOT LÉVESQUE

DÉCOUVREZ-EN PLUS SUR **TROUVEZVOTREFORD.CA**

Les véhicules illustrés peuvent être dotés d'équipements offerts en option. Le détaillant peut vendre ou louer à prix moindre. Ces offres, d'une durée limitée, sont en vigueur uniquement chez les détaillants participants. Pour les détails complets, consultez votre détaillant Ford ou téléphonez au centre de relations avec la clientèle Ford au 1 800 565 3673. Pour les commandes à l'usine, un client admissible peut se prévaloir des primes/offres promotionnelles de Ford en vigueur soit au moment de la commande à l'usine, soit au moment de la livraison, mais non des deux ou d'une combinaison des deux. Les offres des détaillants ne peuvent être combinées à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, aux primes pour la location quotidienne, au programme d'encouragement aux modifications commerciales ou au programme de primes aux parcs commerciaux.

* L'offre Prix employés (le « Prix employés ») est en vigueur du 1er août au 30 septembre 2020 (la « période du programme ») et s'applique à l'achat ou à la location de la plupart des Ford 2020 neufs (à l'exception des modèles suivants : [modèles châssis-cabine, fourgon tronqué, Série E à châssis nu, F-150 Raptor, F-550, F-650/F-750, Mustang Shelby® GT 350/350R, Mustang BULLITT, Ford GT]) et du F-150 2021 (à l'exception des F-150 XL à moteur diesel et F-150 Raptor). Certains véhicules 2019 peuvent être admissibles – consultez votre détaillant pour les détails. Le Prix employés s'applique au programme « A » habituellement offert aux employés de Ford du Canada, mais exclut le boni négocié avec les TCA. Le véhicule neuf doit être commandé à l'usine ou livré chez votre détaillant Ford participant durant la période du programme. Cette offre peut être combinée à la plupart des autres offres de Ford Canada faites aux consommateurs et qui sont en vigueur au moment soit de la commande à l'usine, soit de la livraison, mais non des deux. Le Prix employés ne peut être combiné à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, au programme de primes pour parcs commerciaux, aux primes pour la location quotidienne, ni aux programmes de fidélité Plans A/X/Z/D/F.

^ Jusqu'au 30 septembre 2020, obtenez 16 047 $ en rajustements Prix employés Ford totaux à l'achat ou à la location d'un F-150 2020 SuperCrew 4x4 neuf avec plateau de 5.5' et peinture Blanc étoile équipé de la doublure de caisse avec revêtement pulvérisé, marchepieds latéraux de plateau, protections de passage de roue, plaques de protection et recouvrement de plancher. Les rajustements Prix employés Ford totaux sont une combinaison du rajustement Prix employés de 11 047 $ et de l'allocation-livraison de 5 000 $. Les rajustements de Prix employés ne peuvent être combinés à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, au programme de primes pour parcs commerciaux, aux primes pour la location quotidienne, ni aux programmes de fidélité Plans A/X/Z/D/F. Les allocations-livraison ne peuvent être combinées aux incitatifs clients relatifs aux parcs automobiles.

© 2020 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.

0044073

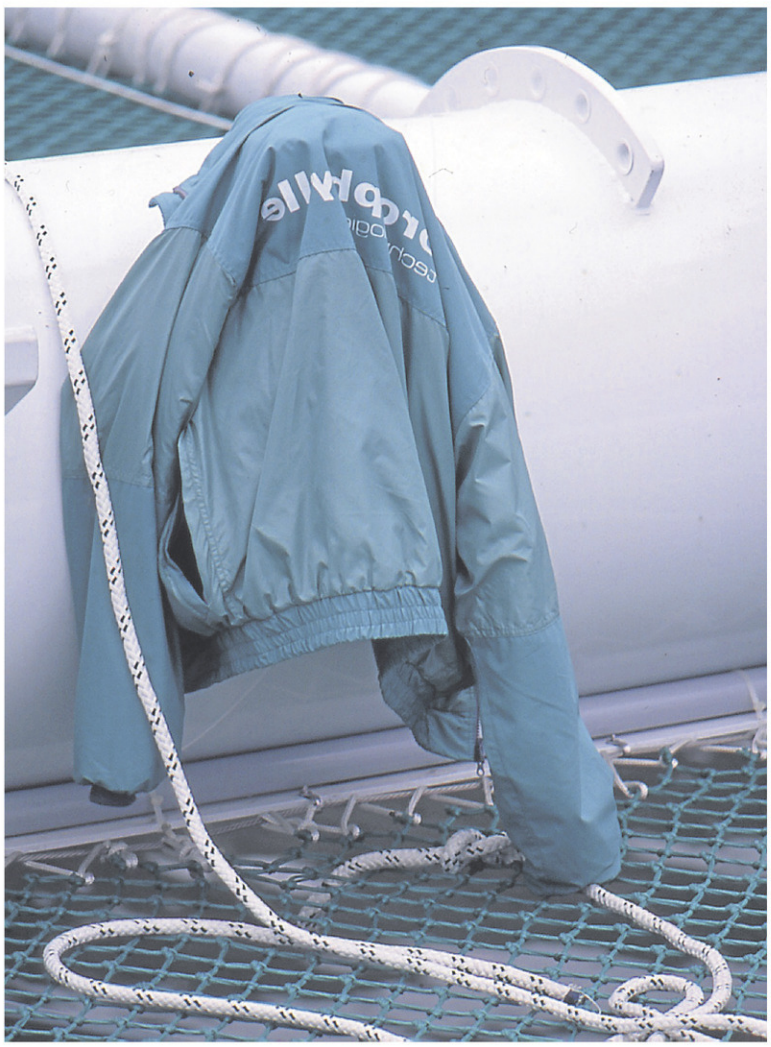

CHLOROPHYLLE :

ROGER BLACKBURN
CHRONIQUE
rblackburn@lequotidien.com

La marque Chlorophylle fête ses 40 ans cette année et le cinéaste saguenéen Philippe Belley vient de terminer un court métrage pour souligner cet anniversaire. Il s'est mis sur la trace des fondateurs pour nous raconter l'histoire de cette marque régionale qui a rayonné partout dans le monde.

Je ne sais pas pour vous, mais j'ai toujours ressenti une fierté en portant des vêtements Chlorophylle. Je suis un peu chauvin, je l'avoue. Quand ça vient d'ici, ça goûte meilleur. Je ressens les mêmes sentiments pour les vélos Devinci, les sacs Lavoie, la sauce Vio et tous les autres produits régionaux.

Chlorophylle est née près du fjord, au pied des montagnes, à côté d'une université qui offre un baccalauréat en plein air. La marque a été créée par des passionnés d'aventure, à une époque où l'industrie du plein air n'existait presque pas. À une époque où, simplement, les gens jouaient dehors.

Le logo de Chlorophylle fait partie de notre ADN. Je me rappelle de ma première doudoune d'hiver, ce grand manteau bleu qu'on revoit dans le court métrage de Philippe Belley à côté de la version 2020. Le designer et styliste de l'époque, Pierre Beaudoin, l'a enfilé et a ressenti les sensations d'autrefois.

PIONNIERS DU PLEIN AIR

Le récit de Gilles Couët, l'un des fondateurs avec Laval Tremblay et Pierre Beaudoin, témoigne de la passion et des connaissances de ces aventuriers du plein air, aux tout débuts de Chlorophylle. Ils ont inventé des produits qu'ils utilisaient dans leurs expéditions.

« On revenait de trois ans de voyage à travers les Amériques. Le stock de plein air, on connaissait ça. On en a utilisé 365 jours par année pendant trois ans. À notre retour, on a ouvert un petit magasin, L'Aventurier », raconte Gilles Couët.

Les amateurs de plein air se souviennent tous de cette boutique bien aménagée avec des planches de bois. Elle avait des équipements d'escalade en inventaire. Je me souviens de leur casquette en tissu coloré avec une petite palette que l'on pouvait plier.

Dans le court métrage, Gilles Couët raconte : « Le premier produit qu'on a fabriqué, c'est une doudoune d'expédition et un anorak. La première année, nous avons vendu pour 80 000 $. La deuxième année, nous avons vendu 3500 anoraks, pour un chiffre d'affaires de 250 000 $. Nous avons fait d'autres produits, des

UNE ÉQUIPE DE COEUR ET D'EXPÉRIENCE

PIERRE-LUC B. MALTAIS d.d.
ANNIE OUELLET d.d.
ROBERT FORTIN d.d.
JEAN-YVES BOUCHARD d.d.
DANY FORTIN d.d.
GABRIEL FORTIN d.d.

PROTHÈSES DENTAIRES CONVENTIONNELLES OU SUR IMPLANTS

info@laboiteadents.com
www.laboiteadents.com

418 662.4297 ALMA
310, av. du Pont N., suite 200, QC G8B 5C9

418 275.3852 ROBERVAL
791, boul. Marcotte, QC G8H 2A2

418 545.1099 CHICOUTIMI
80, rue Racine E., suite 214, QC G7H 1P6

418 548.2133 JONQUIÈRE
2254, boul. René-Lévesque, QC G7S 6C5

0025726

On a tout mis en oeuvre pour vous protéger !

L'école de Musique de Chicoutimi a tout mis en œuvre pour répondre à toutes les exigences de la Santé publique, du Collège et de celles de Ville de Saguenay, afin d'offrir des cours de musique, en toute sécurité. Toutes les mesures ont été prises pour assurer un environnement sain. Plus que jamais, la pratique de la musique, s'avère être un remède efficace contre la morosité et l'isolement.

En ce temps de pandémie, mettez de la musique dans votre vie!

www.ecoledemusiquechicoutimi.com
Nos inscriptions se font maintenant sur notre site web sur la plateforme Sportnroll.

Nous prenons les inscriptions sur place du lundi au jeudi de 13 h 30 à 19 h. Pas d'argent comptant.

École de musique CHICOUTIMI

Informations : pierre.tremblay@ecoledemusiquechicoutimi.com
418 543-1902

0045381

UNE MARQUE, 40 ANS

vêtements, des pantalons, un sac à dos. La troisième année, notre chiffre d'affaires avait dépassé le million de dollars. On s'est dit : "Wow ! Ça marche, nos affaires ! " Après 20 ans, nos ventes dépassaient les 20 millions de dollars et nous avions des clients partout au Canada, en Europe et au Japon, entre autres », de raconter celui qui s'est retiré des affaires.

Le fondateur de Chlorophylle évoque que la compagnie était de loin la plus petite de plein air au monde ayant un rayonnement international. « On avait l'impression d'inventer et de créer des choses nouvelles. Nos vêtements n'avaient pas de complexes », fait-il savoir.

Il faut le rappeler, Chlorophylle a été une des premières entreprises à sensibiliser sa clientèle à la protection de l'environnement. « Dans notre premier catalogue, nous avions deux pages complètes qui parlaient d'environnement », rappelle Gilles Couët dans le court métrage.

M. Couët prend la peine de souligner l'implication de toute une équipe au début, avec Alain Dumas, Gilles Lévesque, Régis Pageau, Simon Couture, Marc Fournier et Hélène Fillion.

Le cinéaste Philippe Belley est aussi allé à la rencontre d'Alain Dumas, photographe et premier gérant de la boutique L'Aventurier, sur la rue Racine. « Chaque fois que de nouveaux produits sortaient, on allait les essayer en expédition. Et là, on disait "La manche est trop longue ; ça bloque ici quand on marche" ou "Le pantalon a tel défaut", et Pierre [Beaudoin] retournait en atelier pour corriger tout ça avant de les mettre sur le marché », se rappelle le photographe et amant de plein air.

L'HÉRITAGE DU PASSÉ

Après toutes ces années, l'entreprise, qui a traversé toutes sortes d'aventures, se rappelle les valeurs du passé pour définir l'avenir.

Pour souligner ce 40e anniversaire, la marque Chlorophylle, propriété de Côté-Réco, va lancer la collection Héritage, cet automne, en ramenant la doudoune d'expédition des années 80 à la saveur 2020 et les anoraks. L'entreprise va même ramener le logo du début, avec le coucher de soleil et la verdure. Bref, le vintage sera à l'honneur.

Évidemment, il n'y aura pas de lancement avec rassemblement, mais la marque va continuer à nous rendre fiers de ce succès régional. Ça donne le goût !

Photos courtoisie

UNE VISITE EN LIGNE CHEZ LE DENTISTE

GUILLAUME ROY
groy@lequotidien.com

Avec la mise en place de la plateforme *Dentist Online*, il est désormais possible de parler à un dentiste en cinq minutes pour environ 40 $ au Québec. Lancée en avril, la plateforme regroupe 215 professionnels au pays, dont 64 dentistes francophones.

En buvant un verre d'eau, Pierre (nom fictif) a cassé le bout d'une de ses dents, ce qui a généré une douleur vive et intense. Faute de pouvoir rencontrer son dentiste rapidement, il s'inscrit sur la plateforme *Dentist Online*. À sa grande surprise, un avertissement s'affiche à l'écran, lui disant qu'un dentiste répondra à ses questions d'ici cinq minutes.

Quelques instants plus tard, le dentiste Barry Dolman, de la clinique Altima Dental, à Montréal, apparaît à l'écran, tout souriant. Il lui pose des questions sur son problème, puis lui demande de lui montrer la dent cassée avec son téléphone intelligent. Il lui conseille ensuite de mettre un peu de Sensodyne sur sa dent pour diminuer la douleur. Si cela ne fonctionne pas, il suggère de mettre de la cire, achetée en pharmacie, comme celle que l'on utilise sur les broches, et de prendre rendez-vous avec un dentiste.

Cette situation est fictive, mais c'est le genre de problème qui peut être réglé de manière provisoire sur la plateforme *Dentist Online*.

« Grâce à la qualité des photos et des vidéos prises avec nos téléphones intelligents, on peut voir le problème, trouver des solutions provisoires ou permanentes, rassurer le patient et le diriger au bon endroit pour assurer le suivi au besoin », remarque Dr Barry Dolman.

LA GENÈSE DU SERVICE DE TÉLÉDENTISTERIE

L'idée de lancer une plateforme de dentisterie en ligne a débuté avant la pandémie de COVID-19, mais cette dernière a accéléré la mise en place de la plateforme *Dentist Online*, explique Barry Dolman, ancien président de l'Ordre des dentistes du Québec. « C'est une idée de plusieurs collègues au pays et les étoiles se sont alignées avec la pandémie », dit-il.

De la mi-mars au début juin, tous les bureaux de dentistes sont demeurés fermés, rappelle Barry Dolman. « Un problème dentaire douloureux peut générer énormément de stress, surtout pendant la pandémie, alors que le niveau d'anxiété est déjà élevé », soulève-t-il.

Mais pourquoi laisser les patients à eux-mêmes quand plusieurs problèmes peuvent être réglés à distance ? Par exemple, les dentistes peuvent prescrire des antibiotiques pour un problème d'ulcère ou d'enflure. Ils peuvent aider les patients qui ont une brûlure dans la bouche à mieux guérir en utilisant du Benadryl. Ils peuvent soulager la douleur avec des analgésiques en communiquant directement avec un pharmacien. Si le problème nécessite une intervention, le télédentiste peut aussi aider à trouver un dentiste disponible dans votre secteur et lui transmettre votre dossier.

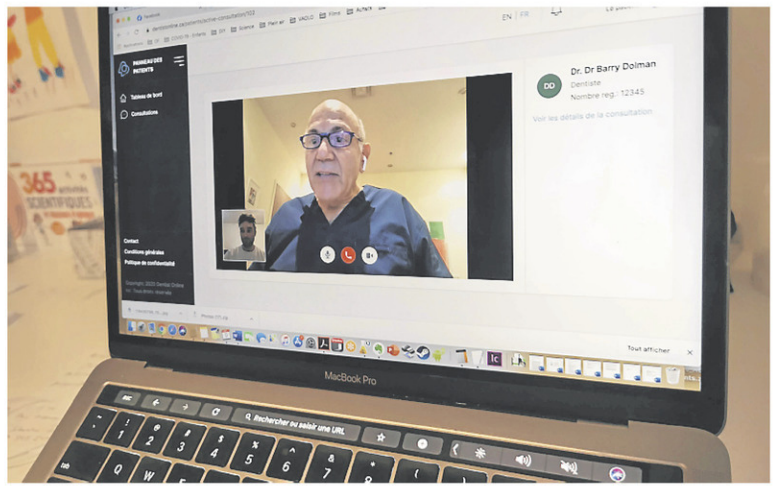

Il suffit d'une attente d'environ cinq minutes pour avoir accès à un dentiste sur la plateforme *Dentist Online*. — PHOTO LE PROGRÈS, GUILLAUME ROY

« Juste le fait de parler à un dentiste professionnel permet de soulager les patients, même quand on ne peut pas corriger la situation », estime Dr Dolman.

Les patients savent ensuite ce qui les attend. De plus, en période de pandémie, des conseils professionnels peuvent éviter des visites à l'urgence.

Tout comme Barry Dolman, plus de 215 dentistes se sont joints à l'initiative et il estime que d'autres s'y joindront au cours des prochains mois. Plusieurs spécialistes dentaires, dont des orthodontistes, chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux, parodontistes et endodontistes, prosthodontistes et pédodontistes, font partie du nombre. « Cette plateforme innovante augmente l'accès aux soins dentaires », conclut Dr Barry Dolman, avant d'ajouter que la plateforme continuera d'évoluer selon les besoins des patients.

Ma contribution paroissiale

Le Partage
L'Entraide
La solidarité
LE DON DE SOI

Un battement d'ailes qui fait la différence

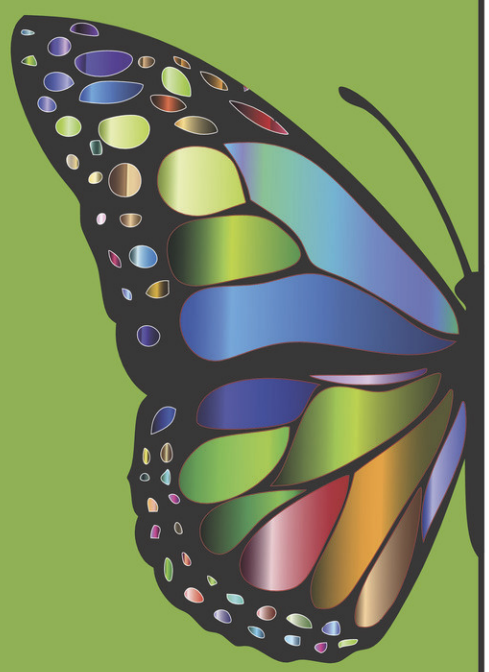

Donnez s.v.p.

L'Église catholique au Saguenay-Lac-Saint-Jean

602, rue Racine Est, Chicoutimi Qc • 418 543-0783 • www.evechedechicoutimi.qc.ca • info@evechedechicoutimi.qc.ca

0045419

0045296

DIFFUSION SAGUENAY

PRÊT POUR LE RAPPEL?

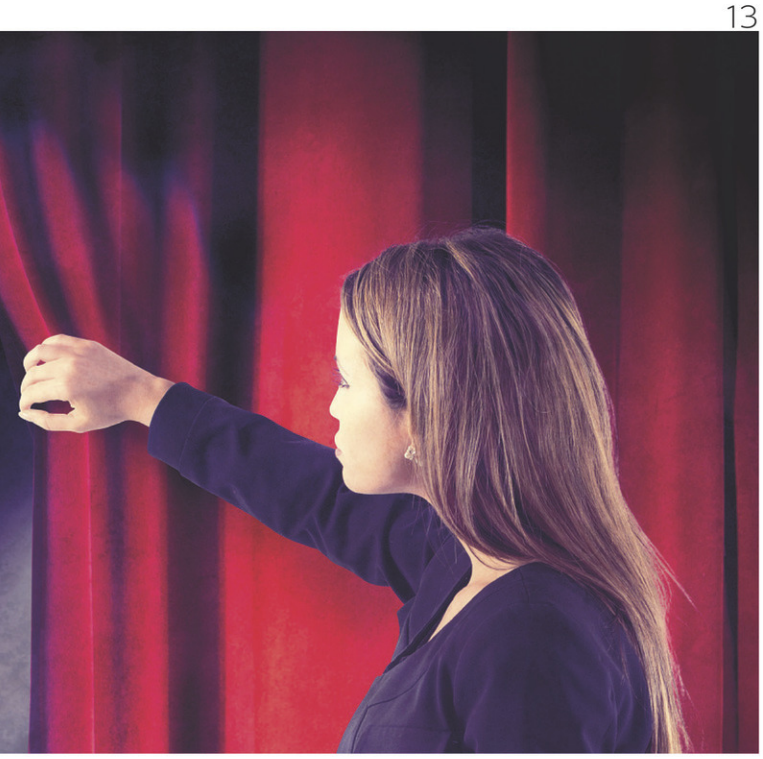

Là • MAINTENANT

SEPT/20

JEUDI 24 - 20h
FRANÇOIS LACHANCE
FOYER DU TBN
28 $

COLLECTIF CHANTIER CARAVANE

VENDREDI 25 - 20h
SOLA NKANI QUINTETTE
TBN
GRATUIT
Les journées de la culture

SAMEDI 26 - 20h
GUILLAUME TREMBLAY GROUPE ET QUINOS
TBN
GRATUIT
Les journées de la culture

DIMANCHE 27 - 14h
GENÈSE ET CHANTIER
TBN
GRATUIT
Les journées de la culture

OCT/20

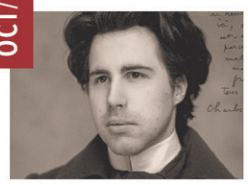

JEUDI 01 - 20H
PHILIPPE-AUDREY LARRUE-ST-JACQUES
TBN
33,75 $

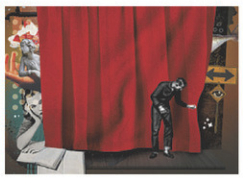

JEUDI 01 / VENDREDI 02 / SAMEDI 03 - À PARTIR DE 19h30
DIX HUIT-CLOS ET +
TPM
15$

JEUDI 8 - 20H
LAURENCE JALBERT
TPM
44,25 $

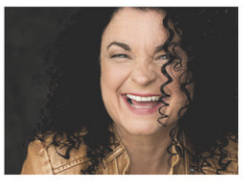

SAMEDI 10 - 20H
JEANICK FOURNIER PIANO VOIX
FOYER DU TBN
28 $

DIMANCHE 11 - 14H
LORRAINE DESMARAIS
TBN
32 $
Orchestre symphonique du Saguenay Lac Saint Jean

JEUDI 15 - 20H
STEVE HILL
TBN
35 $
Approuvé par le blues de Saguenay JAZZ

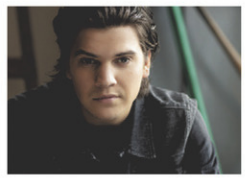

JEUDI 22 - 20H
LUDOVICK BOURGEOIS
TBN
33,75 $

SAMEDI 24 - 20H
CHRISTIAN-MARC GENDRON ET BRIGITTE BOISJOLI
TPM
40 $

VENDREDI 30 - 20H
MICHEL BARRETTE
TPM
40 $

NOV/20

JEUDI 05
VENDREDI 06 - 20H
2 FRÈRES
TPM
42,25 $

SAMEDI 07 - 20H
DENIS BOUCHARD ¡BANG !
TBN
35 $

JEUDI 12 - 20H
ROCH VOISINE
TPM
55 $

SAMEDI 14 - 20H
ANNIE VILLENEUVE
TBN
30,75$

DIMANCHE 15 - 14H
DJANGO BELLES! CHRISTINE TASSAN ET LES IMPOSTEURES
TBN
32 $
Orchestre symphonique du Saguenay Lac Saint Jean

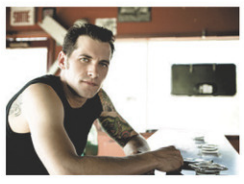

JEUDI 19 - 20H
COLIN MOORE
TBN
35 $
Approuvé par le blues de Saguenay JAZZ

VENDREDI 20 - 20H
GUYLAINE TANGUAY
TPM
42 $

MARDI 24 - 20H
ZÉBRINA UNE PRODUCTION DU TNM
TBN
44,25 $

DÉC/20

VENDREDI 04 - 20H
GENEVIÈVE JODOIN
TBN
30 $

AVRIL 2021

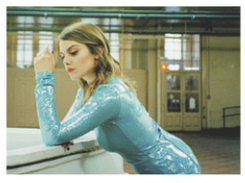

SAMEDI 24 - 20H
CŒUR DE PIRATE
TPM
46,50 $
FESTIVAL JAZZ ET BLUES DE SAGUENAY

DÉCEMBRE 2021

DIMANCHE 12 - 14H
PASSE-PARTOUT
TPM
26 $
FAMILLE

NOS LIEUX DE DIFFUSION

TBN
THÉÂTRE BANQUE NATIONALE

FOYER DU TBN

TPM
THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL

DANS NOS LIEUX DE DIFFUSION, VOUS DEVREZ PORTER VOTRE MASQUE JUSQU'À VOTRE SIÈGE.

DÈS LE 14 SEPTEMBRE, VOTRE CINÉ-CLUB EST DE RETOUR!
LES LUNDIS, 17H ET 19H30

Les prix indiqués sur ce document incluent les taxes et les frais sur les achats au guichet. Des frais supplémentaires s'appliqueront sur les achats internet et téléphonique.

418 698.4080 DIFFUSION.SAGUENAY.CA

Ville de Saguenay
Conseil des arts et des lettres Québec
Patrimoine canadien Canadian Heritage

0045498

SECTEUR DE L'ÉCOLE POLYVALENTE JONQUIÈRE

DES AMÉNAGEMENTS POUR UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ

KATHERINE BOULIANNE
kboulianne@lequotidien.com

Pour un piéton, traverser le boulevard du Royaume, à la hauteur de l'École polyvalente Jonquière, peut s'avérer plutôt risqué. Une situation qui devrait rentrer dans l'ordre dans les prochaines semaines, avec de nouveaux aménagements.

Saguenay a voté, jeudi matin, l'octroi d'un nouveau contrat visant à sécuriser les différents parcours scolaires entourant l'École polyvalente Jonquière. Les travaux, qui toucheront notamment la rue Stanley, la rue des Étudiants et le boulevard du Royaume, devraient débuter dans les prochains jours et s'étendre sur une période de cinq semaines, pour être menés à terme d'ici la fin octobre.

C'est à la suite de nombreux appels de piétons et de parents d'élèves que les conseillers municipaux Carl Dufour et Michel Thiffault, responsables des districts touchés, ont décidé de s'attaquer à la problématique de la sécurité dans ce secteur.

« Il ne faut pas oublier qu'il y a deux grosses polyvalentes à l'intérieur d'un kilomètre. Il y a donc beaucoup de circulation automobile et de circulation piétonne. Il y a déjà eu un accident qui a fait un blessé en 2019 et on n'en veut pas d'autres », affirme M. Thiffault.

Les nouveaux aménagements se diviseront en trois portions. La première consistera en l'ajout d'un trottoir à l'intersection de la rue Stanley et du boulevard du Royaume. Une traverse sécurisée avec des feux protégés sera aussi installée au même endroit.

Saguenay prolongera ensuite un trottoir le long de la rue des Étudiants, tout en aménageant une traverse plus sécuritaire à l'intersection du boulevard, à l'aide d'un marquage au sol et d'une signalisation plus évidente. Finalement, un autre trottoir sera ajouté sur la rue des Étudiants, à la hauteur du Motel Princesse.

Le coût du projet s'élève à 600 000 $, dont un peu plus de 183 000 $ provenant d'un programme provincial d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains.

« Pour l'arrondissement de Jonquière, c'est très important. Il y avait beaucoup d'inquiétudes pour ce secteur et c'est une façon de sécuriser nos enfants », conclut Carl Dufour.

Les conseillers municipaux Carl Dufour et Michel Thiffault ont décidé de s'attaquer à la problématique de la sécurité dans le secteur de l'École polyvalente de Jonquière. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Pleins feux

DÉJÀ 10 ANS D'EXISTENCE POUR L'ENTREPRISE BIJOUX LK

Sécurité, transparence et intégrité sont les 3 mots clés de cette entreprise fondée par un couple très uni formé de Karine Rousseau, ancienne éducatrice spécialisée et Martin Lehoux, ancien antiquaire spécialisé dans les objets d'art.

Passionné par le service à la clientèle et inspiré par les cours de l'or qui ne cessaient d'augmenter, le couple s'est donc lancé en affaires dans le but de partager un solide bagage de connaissances avec des gens de partout au Québec.

Pour vous, ça signifie l'occasion d'obtenir enfin un prix juste et honnête en échange de vos vieux bijoux démodés. Nos 2 spécialistes, ainsi que leur équipe seront d'ailleurs dans la région les 17, 18 septembre à Place du Saguenay et le 19 septembre à l'hôtel-motel Les Cascades d'Alma.

Pour information: **1-855-384-5893**

Karine Rousseau

Martin Lehoux

Fiers des entreprises d'ici

leQuotidien leProgrès

0045775

RECHERCHEZ-VOUS

DES PROTHÈSES DENTAIRES CONFORTABLES ?

Dany Fillion, Denturologiste

SANTÉ DENTAIRE IVOIRE
DENTUROLOGISTES

On vous sert comme personne

CHICOUTIMI • JONQUIÈRE • ALMA

CONSULTATION SANS FRAIS

418 541-7032 | ivoire.ca

DENTUROLOGISTES propriété & compétence 100% QUÉBEC

0043746

Besoin d'une consultation médicale?

N'attendez pas.

Si vous avez besoin de prendre un rendez-vous avec un professionnel de la santé et que vous ne présentez aucun symptôme d'allure grippale, de la gastroentérite ou de la COVID-19, communiquez avec :

- votre médecin;
- votre clinique médicale;
- votre groupe de médecine de famille;
- ou avec Info-Santé 811, si vous n'avez pas de médecin

pour obtenir une consultation par téléphone, ou encore en personne.

Le port du masque est obligatoire lors d'une consultation.

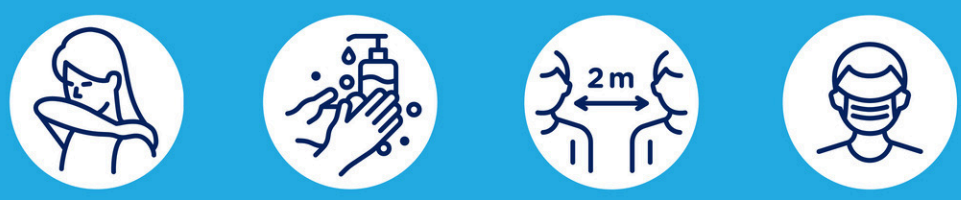

Toussez dans votre coude | Lavez vos mains | Gardez vos distances | Portez un masque

On continue de bien se protéger.

Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

0044582

REPRISE DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET DES CONCENTRATIONS DÈS LUNDI

« DEMI-SOUPIR » DE SOULAGEMENT

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

Tous les élèves pourront reprendre leurs activités parascolaires, concentrations et projets particuliers, y compris les programmes sport-études et arts-études, dès lundi, comme prévu.

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a annoncé, vendredi matin, avoir l'aval de la santé publique pour redémarrer ces activités dans les zones vertes et jaunes.

Dans la région, l'annonce de la reprise des activités parascolaires, concentrations et projets particuliers est accueillie avec un demi-soupir de soulagement par Julie Morin, directrice de l'École de danse Florence Fourcaudot et initiatrice de la lettre acheminée à la ministre Nathalie Roy revendiquant une aide financière spéciale pour les écoles de formation artistique. Le retour des activités est plus que bienvenu, mais le financement de celles-ci demeure un casse-tête.

« Cette nouvelle, c'est un soupir de soulagement pour les élèves et pour le personnel. On est prêts. Je suis tellement contente pour les jeunes. Ça va leur faire du bien. Ils ont été un peu les grands oubliés dans tout ça. Mais pour la directrice de l'école, le défi financier est toujours présent. L'annonce permet de régler 50 % du problème, mais il faut trouver des façons de financer ces programmes puisque plusieurs activités de financement ne pourront pas avoir lieu. C'est un demi-soupir de soulagement », explique Julie Morin.

À la fin du mois d'août, Julie Morin a initié une lettre demandant l'aide de la ministre de la Culture Nathalie Roy. Celle-ci portait la signature de sept écoles reconnues par le ministère de la Culture et des Communications et par Saguenay, ainsi que de Véronique Clément, directrice du Réseau d'enseignement de la danse. Elle a été acheminée à la ministre Nathalie Roy, mais aussi à la ministre Andrée Laforest, au député de Dubuc, François Tremblay, au député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, ainsi qu'à la mairesse de Saguenay, Josée Néron. On y évoquait les difficultés financières des organisations qui ont perdu des rentrées d'argent importantes pendant plusieurs semaines. En plus des frais de cours qui ont disparu, les campagnes de financement et les spectacles de fin d'année ont été annulés.

« Les écoles de formation artistique ont, pour plusieurs, déjà été contraintes d'adopter des budgets déficitaires. La perte financière de ces revenus fragilise encore plus les organismes », affirmaient les organisations dans la missive.

La demande formulée à la ministre est demeurée lettre morte jusqu'à présent.

« On n'a pas encore eu de retour. On trouve ça long un peu. La situation est quand même inquiétante. Il faut pouvoir financer les activités des écoles. » **AVEC LA PRESSE CANADIENNE**

Julie Morin, directrice de l'École de danse Florence Fourcaudot et initiatrice de la lettre acheminée à la ministre Nathalie Roy revendiquant une aide financière spéciale pour les écoles de formation artistique, est heureuse de la reprise des cours, mais toujours inquiète pour les finances des organisations.
— ARCHIVES LE PROGRÈS

BOUTIQUE DE SOUVENIRS À SAINTE-ROSE-DU-NORD : CHANGEMENT DE GARDE

DENIS VILLENEUVE
JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
dvilleneuve@lequotidien.com

Il y aura changement de la garde au quai de Sainte-Rose-du-Nord, l'été prochain, alors que la boutique Les Souvenirs du Fjord cédera la place pour devenir Jo-Li boutique, opérée par Josée et Linda Girard et axée sur la vente de produits d'artisanat typiquement régionaux.

La nouvelle a été confirmée par Linda Girard, propriétaire de l'immeuble abritant la boutique, ainsi que le Rose Café, situé tout près.

La propriétaire a été informée par Kathleen Lafleur, des Souvenirs du Fjord, de sa décision d'abandonner les affaires au début de la pandémie, après plusieurs années d'opération.

« Nous allons procéder à des aménagements et préparer la mise en vente de produits d'artisanat régionaux, de nourriture et d'autres produits du terroir faits dans la région. Il n'y aura pas de produits chinois », a expliqué Mme Girard.

Invitée à tracer un bilan de la saison touristique à Sainte-Rose-du-Nord, à titre de propriétaire de commerce, Mme Girard affirme que dans les circonstances, la municipalité s'en est bien tirée, même si tout n'a pas été parfait.

Parmi les reproches, Mme Girard croit que la gestion des aires de stationnement au quai aurait pu être améliorée. Une vingtaine de cases de stationnement n'étaient plus accessibles. Beaucoup de voyageurs retournaient sur leurs pas, sans même être débarqués.

Une autre observation concerne les escales trop courtes de La Marjolaine au quai, d'une heure seulement plutôt qu'une heure et demie, comme dans le passé. Mme Girard affirme que 60 minutes ne laissent pas assez de temps aux touristes pour prendre un repas sur place.

Enfin, elle croit que Sainte-Rose-du-Nord a bénéficié du débordement du passage de touristes d'origine française à Tadoussac.

Malgré la difficulté à recruter du personnel en raison de la Prestation canadienne d'urgence et le port du masque à des températures chaudes, Mme Girard conclut s'en être bien tirée, en travaillant fort toutefois.

En collaboration avec
Québec

Nouveauté à découvrir !
Le parcours de la GRANDE JOURNÉE
petitsentrepreneurs.ca/apprendre
cn2i COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE
leSoleil leDroit leNouvelliste laTribune leQuotidien lePrograès laVoixdel'Est
0044883

183 466 $

DISTRIBUÉS À **62 ORGANISMES**

La pandémie de COVID-19 nous a obligés à mettre nos vies sur pause et à revoir nos priorités. Promutuel Assurance du Lac au Fleuve, forte de ses valeurs mutualistes, a prouvé une fois de plus son engagement envers les communautés en appuyant financièrement des organismes de bienfaisance et sans but lucratif de son territoire. Dans le cadre de la 4e édition du projet « Au cœur de votre collectivité », 62 organismes ont bénéficié d'un appui financier, dont 23 ont reçu l'intégralité du montant demandé pour réaliser leur projet.

AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

LÀ

DANS LES COMMUNAUTÉS

16 organismes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont retenu l'attention des membres du jury et obtenu au total **48 835 $** en dons :

SAGUENAY

Fondation Jean Allard

Centre féminin du Saguenay

Moisson Saguenay–Lac-Saint-Jean

Service de travail de rue de Chicoutimi

Maison d'hébergement La Chambrée (Jonquière)

Carrefour communautaire Saint-Paul (Chicoutimi)

Maison d'hébergement S.O.S. jeunesse (Jonquière)

Maison d'hébergement Le Séjour

Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes

LAC-SAINT-JEAN

Centre Les Gens oubliés d'Héberville

Club Amitié Saint-Pierre (Alma)

Maison des jeunes La Zone d'Hébertville

Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma

Préserve Action Patrimoine Hébertville

Troupe Madilhut (Dolbeau-Mistassini)

Toxic-Actions (Dolbeau-Mistassini)

Une initiative de

PROMUTUEL
ASSURANCE

0044840

BAPE SUR LE PROJET ÉNERGIE SAGUENAY DE GNL QUÉBEC

PAS D'AUDIENCES AILLEURS QU'À SAGUENAY

MYRIAM GAUTHIER
JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
mgauthier@lequotidien.com

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne prévoit pas tenir des audiences publiques ailleurs qu'à Chicoutimi sur le projet d'Énergie Saguenay de GNL Québec.

L'organisation estime que l'adaptation du déroulement des audiences au contexte de la pandémie facilitera la participation du public à travers la province. « On pense qu'avec la diffusion en direct et en différé de nos audiences, par Facebook, sur notre site et par YouTube, on va peut-être permettre à plus de gens qu'habituellement de suivre nos travaux et d'y participer », a soutenu Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des communications du BAPE, lors d'un breffage technique sur la tenue des audiences.

La séance a été diffusée en direct vendredi sur Facebook.

La première partie de l'audience publique portant sur le projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel prévu au port de Grande-Anse, à La Baie, débute le 21 septembre. Une première séance aura lieu en soirée à l'hôtel Le Montagnais, à Chicoutimi, avant de se poursuivre jusqu'au vendredi suivant.

Le public pourra soumettre des questions à la commission par écrit et participer aux audiences par visioconférence ou par téléphone. Un maximum de 250 personnes pourront être présentes dans la salle.

La question du lieu de la tenue des audiences publiques est de nouveau revenue à l'avant-plan, vendredi, en raison des impacts environnementaux du projet, lesquels dépassent les limites du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Cet enjeu avait également été soulevé par plusieurs participants au début du mois de mars, lors de la tenue d'une séance d'information à Chicoutimi. L'ouverture à une participation en ligne, qui n'était alors pas envisagée, avait été demandée en prévision du début de la première partie de l'audience, qui a été annulée en raison de la pandémie.

Pierre Turgeon a rappelé, vendredi, que les audiences du BAPE se déroulent traditionnellement à l'endroit où la réalisation du projet est prévue. Le mandat reçu par le BAPE du ministre de l'Environnement ne concerne que le projet d'usine de liquéfaction d'Énergie Saguenay.

« Ça tombe sous le sens, parce ce que ce sont les gens de la région qui sont les principaux concernés », a-t-il précisé.

Il a également soulevé la difficulté d'assurer une équité entre les régions lorsque viendrait le moment de choisir d'autres régions où des audiences pourraient se dérouler.

L'article 17 des règles de procédures du BAPE prévoit qu'une commission d'enquête tienne ses audiences publiques dans la communauté d'accueil où le projet est planifié « à moins de circonstances exceptionnelles », a précisé Julie Olivier, conseillère en communication.

Présentement, la commission d'enquête sur le projet d'Énergie Saguenay ne prévoit pas tenir d'audiences dans d'autres régions du Québec, que ce soit pour la première ou la deuxième partie de l'audience publique. Ce sont ultimement les commissaires, qui « jouissent d'une très grande latitude dans la conduite de leurs travaux », qui évaluent cette décision, a ajouté M. Turgeon.

Le BAPE a souligné que le suivi à distance des audiences du projet de tramway à Québec, menées cet été, avait permis de faciliter la participation du public à travers la province.

LES GES DU PROJET ET LEURS IMPACTS PRÉOCCUPENT

(MG) — Les émissions de gaz à effet de serre liés au projet d'Énergie Saguenay de GNL Québec et leurs impacts sur la lutte contre les changements climatiques représentent le thème auquel le public accorde le plus d'importance, selon une consultation menée par le BAPE.

Un total de 560 personnes ont répondu à la consultation tenue en ligne du 1er au 8 septembre par le BAPE afin de planifier l'organisation des séances de la première partie de l'audience publique.

L'insertion du projet dans son milieu d'accueil, le transport maritime et les impacts écologiques suivent, selon l'ordre d'importance attribué à ces thèmes par les participants. Les enjeux économiques et sociaux seront également abordés lors des séances.

La première partie de l'audience publique, qui débute le 21 septembre, permettra au public de s'informer sur le projet. Des représentants du promoteur et des personnes-ressources, issues notamment de différents ministères, seront sur place afin de répondre aux questions du public.

Jusqu'à maintenant, la commission d'enquête a reçu une vingtaine de questions du public par écrit.

La seconde partie de l'audience débutera le 26 octobre. Les participants pourront alors faire connaître leur opinion en déposant un mémoire, notamment.

Toutes les informations concernant le déroulement des audiences et les modalités de participation sont disponibles sur le site Internet du BAPE.

0045896

SOPHIE VEUT JUSTE VIVRE

MYLÈNE MOISAN
CHRONIQUE
mmoisan@lesoleil.com

Bonne nouvelle, sortez tambours et trompettes, la recherche a finalement trouvé un premier traitement pour freiner la fibrose kystique et même renverser un peu les ravages de la maladie.

Qu'est-ce que vous dites ?

Il n'est pas disponible au Canada ?

Eh bien non, le Trikafta de son petit nom a été approuvé par les États-Unis l'automne dernier et par l'Union européenne en juin, mais pas par le Canada. En fait, le fabricant Vertex pharmaceutique n'a même pas soumis son médicament pour qu'il soit approuvé ici en raison du mécanisme de fixation du prix, qui est déterminé par un comité qui établit un montant maximum.

Et pendant qu'on chipote avec la calculatrice, Sophie Leclerc, elle, perd toujours un peu plus de terrain contre la maladie.

Ils sont plus de 4000 au Canada.

Sophie a eu son diagnostic de fibrose kystique avant même qu'elle souffle sa première bougie, elle est rendue à vingt-six bougies, elle a de plus en plus de misère à les souffler. « Je suis rendue à environ 55 % de ma capacité pulmonaire, c'est comme si j'avais juste un poumon. » C'est ce qu'elle fait, cette maladie, elle détruit tranquillement les poumons en les engluant dans le mucus.

Le foie et le pancréas de Sophie sont aussi atteints.

Depuis qu'elle a 12 ans, elle ne compte plus les séjours à l'hôpital, souvent aux soins intensifs où elle arrive presque au bout de son sang. Elle y est allée « trois ou quatre fois » les dernières années. « Je fais de grosses hémorragies, je peux presque m'exsanguiner. » On lui refait le plein de sang, elle ressort.

Jusqu'à la prochaine fois.

Quand on s'est rencontrées jeudi, Sophie avait comme un biberon dans sa poche relié à une tubulure, c'est un traitement d'antibiotique qu'elle reçoit régulièrement pour éviter les infections respiratoires. C'est un traitement intraveineux portatif, sans quoi elle devrait être hospitalisée pour le recevoir.

Elle injecte elle-même les doses à l'intérieur.

Ça tombe bien, Sophie étudie en médecine pour devenir médecin de famille comme sa mère, elle en est à sa troisième année, a hâte au début de sa résidence l'an prochain. « Je suis passionnée par la médecine. J'aimerais aussi faire des soins palliatifs, sachant ma relation avec la souffrance et la mort. »

À moins que…

La vie de Sophie est toujours conjuguée au conditionnel, même chose pour les projets qu'elle fait avec son chum Vincent. « Quand on parle de s'acheter une maison, c'est toujours là, il y a toujours un bémol, parce qu'on ne sait pas comment la maladie va évoluer. Elle prend toujours plus de place. »

Et le Trikafta, justement, met la fibrose kystique sur pause, il la fait même reculer un peu. « Le Trikafta renverse l'anomalie, c'est le plus proche qu'on a d'un vrai traitement, à part la greffe. […] C'est vraiment plate d'avoir l'impression qu'il faut supplier pour avoir des traitements de santé dont on a besoin. On n'a pas choisi d'avoir cette maladie-là, on a juste envie de mordre dans la vie ! »

Elle a hésité avant de raconter son histoire, mais chaque jour qui passe est un jour où son corps se dégrade.

Comme les 4000 autres.

Aux États-Unis, le Trikafta coûte 311 000 $US par an, impossible de savoir combien il coûterait au Canada. Mais si on additionne tout ce qu'il en coûte pour en hospitalisations et en traitements, quelque chose me dit qu'on arriverait peut-être kif-kif, et que ça ferait une sacrée différence pour Sophie et les autres.

Surtout pour les jeunes, le traitement peut être donné à partir de 12 ans, quand le corps est beaucoup moins magané.

En fait, il existe une façon d'avoir le Trikafta au Canada, c'est par un programme de compassion, à condition d'être presque à l'article de la mort. Niaiseux de même. « J'ai appelé et on m'a dit que j'étais trop en forme pour être choisie, que les autres traitements fonctionnaient encore. Je suis encore capable de fonctionner, même avec la moitié de ma capacité pulmonaire. »

Elle a renoncé à la danse, elle ne fait presque plus de sport.

Elle attend.

PHOTO COURTOISIE

CHRONIQUE JURIDIQUE

SIMARD BOIVIN LEMIEUX
S.E.N.C.R.L.
SBL
AVOCATS & NOTAIRES

Me Marie-Claude Gagnon
mc.gagnon@sblavocats.com

L'ABRÉGÉ

CHANGER UN TESTAMENT EN FIN DE VIE

La rédaction d'un bon testament vous permet de dormir sur vos deux oreilles, sachant que vous avez prévu le moindre détail lorsque malheureusement le décès surviendra. Or, qu'en est-il si vous décidez de changer ce testament, disons quelques semaines avant de mourir?

Celui qui rédige un testament est présumé en avoir la capacité et la liberté[1]. Que le testament soit fait des décennies à l'avance sans jamais être modifié ou qu'il soit changé la veille du décès, la capacité du testateur n'est pas remise en doute du seul fait que le changement survient peu de temps avant le décès. C'est ce que rappelle la Cour dans sa récente décision *Desroches c. Desroches*[2].

Dans cette affaire, la Cour devait s'immiscer dans une chicane de famille qui perdurait depuis bon nombre d'années entre la mère défunte et ses sept enfants. Peu de temps avant de décéder, du haut de ses 94 ans, la mère avait fait changer son testament devant notaire. Elle a en effet décidé de léguer tous ses biens à un seul de sa progéniture, plutôt qu'effectuer le partage entre tous les enfants tel qu'il était préalablement prévu dans l'ancien testament. Quelle surprise ce fut pour les six autres frères et sœurs! S'ensuivra un laborieux débat judiciaire, aux fins de départager les volontés de la défunte. Les enfants déshérités invoquent l'incapacité de leur mère à rédiger un testament valide, puisque selon eux, elle n'était plus fonctionnelle.

> **« L'âge avancé ou la détérioration progressive de la santé du testateur ne suffisent pas à lui enlever sa capacité de rédiger valablement un nouveau testament. »**

La Cour juge alors que, malgré son âge avancé et la nature des modifications faites dans le récent testament, la dame avait pleinement la capacité de tester. Le juge est d'avis qu'il s'agit de la dernière expression de la mère, dans le but de remercier le fils qui a toujours pris soin d'elle, et qu'il s'agit là d'un acte tout à fait valide. Aucune preuve ne soutenait la position des frères et sœurs déshérités, de l'incapacité de leur mère à disposer de ses biens.

Pour démontrer une incapacité à tester, il faut prouver que le testateur n'avait pas, au moment de la rédaction, la volonté de rédiger un réel testament. Tel est le cas si le testateur ne comprend pas le sens ou la mesure de ses décisions, c'est-à-dire lorsque son consentement à disposer de ses biens d'une manière plutôt qu'une autre n'est pas libre et éclairé ou qu'il est altéré par la maladie. L'âge avancé ou la détérioration progressive de la santé du testateur ne suffisent pas à lui enlever sa capacité de rédiger valablement un nouveau testament. Il faut démontrer une perte de jugement sévère conduisant à une inaptitude pour ne pas prendre en compte les volontés exprimées dans le testament. Il revient au testateur seul de choisir comment disposer de ses biens, peu importe si ce choix se fait dans un bureau de notaire ou sur un lit de mort. À vrai dire, il n'appartient pas aux juges de déterminer le caractère raisonnable ou non du contenu du testament, ce pouvoir appartenant au testateur.

Ainsi, tant que la décision est éclairée et que la personne qui va décéder saisit pleinement la portée de ses actes, et ce, même s'il est sérieusement affaibli par une maladie qui n'altère pas ses capacités de compréhension, le contenu du testament est valable et devra être respecté. Vous êtes donc maître de votre testament, peu importe à quel moment ou quelles sont les raisons qui vous poussent à sa rédaction.

Marie-Claude Gagnon, avocate
En collaboration avec
Stéphanie Larouche, étudiante en droit
Tél. : 418 668-3011

[1] Articles 4 et 703 du *Code civil du Québec*
[2] 2019 QCCS 448

COMPRENDRE… IMAGINER… AGIR…
www.sblavocats.com

ALMA	Tél.: 418 668-3011	ROBERVAL	Tél.: 418 765-1610
CHIBOUGAMAU	Tél.: 418 748-4141	SAGUENAY	Tél.: 418 696-3011
DOLBEAU-MISTASSINI	Tél.: 418 276-2570	SAINT-FÉLICIEN	Tél.: 418 679-8888
		SHAWINIGAN	Tél.: 819 556-8634

0044130

FESTIVAL DE MOTO = 260 000 CAS?

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
jfcliche@lesoleil.com

L'AFFIRMATION

« Les 460 000 motards qui se sont rassemblés en août dans le Dakota du Sud et dans l'indifférence face à la pandémie ont conduit à un total de 260 000 nouveaux cas de COVID-19, estiment des chercheurs dans une étude publiée mardi », indiquait cette semaine l'Agence France-Presse (AFP). Cette étude a eu un très grand écho médiatique et sur les réseaux sociaux, alors voyons de quoi il retourne.

LES FAITS

Le Sturgis Motorcycle Rally s'est tenu du 7 au 16 août dernier et, comme d'habitude, des centaines de milliers de motocyclistes sont passés par là au cours de ces 10 jours. Les images qui en ont circulé suggèrent que beaucoup de ces festivaliers ne prenaient pas ou peu de précautions pour éviter de propager le coronavirus.

L'étude dont parle l'AFP existe bel et bien [***https://bit.ly/3k51K8F***], ayant été réalisée par un centre de recherche en économie et santé de l'Université d'État de San Diego. Ses auteurs se sont servi de données de cellulaire pour savoir de quels comtés (*counties*, en anglais) provenaient les festivaliers. Ils ont ensuite regardé l'évolution du nombre de cas de COVID-19 dans ces comtés-là, puis ont comparé avec d'autres comtés – relativement semblables – dont aucun habitant ne s'était rendu au festival de Sturgis. Les comtés d'où provenaient les participants avaient entre 7 et 12,5 % plus de nouveaux cas que les autres, ce qui a amené les auteurs à conclure qu'en date du 2 septembre, on pouvait faire remonter plus de 260 000 cas d'infections à la COVID-19 à cet événement.

Il s'agit cependant d'un simple estimé qui n'est pas passé par le processus de révision par les pairs menant à la publication dans la littérature scientifique, comme l'indique l'AFP, alors il faut prendre ces chiffres avec prudence. Et justement, dans les jours qui ont suivi le dévoilement de l'étude, nombre de ces « pairs », épidémiologistes et modélisateurs, ont émis de sérieuses réserves à son sujet.

Il ne fait pas le plus petit doute qu'un tel rassemblement, conjugué à la négligence de certains festivaliers, a engendré plusieurs cas de « super-propagation » – soit les individus malades qui vont en infecter plusieurs autres, parfois jusqu'à quelques dizaines. Personne ne conteste l'idée que cet événement a contribué à la propagation du virus. D'ailleurs, le Dakota du Sud où se trouve Sturgis a connu une forte augmentation de ses cas de COVID-19 pendant la seconde moitié d'août, dépassant les 400 par jour alors que cet État en comptait moins de 100 par jour depuis des semaines. Il est possible qu'un aussi gros événement (450 000 participants) ait eu ce genre d'effet dans un endroit aussi peu populeux que le Dakota du Sud (860 000 habitants).

Cependant, le nombre de 260 000 infections liées au rassemblement semble difficile à croire pour plusieurs experts. « Je suis d'accord pour dire que le rassemblement a mené à plus de cas. Mais ce qui est plus contestable, c'est le nombre réel », a déclaré l'épidémiologiste de l'Université d'Hawaï Thomas Lee sur le site d'information médicale WebMD – ce qui résume bien la position de plusieurs autres experts (voir ***https://bit.ly/35rxfWi*** et ***https://bit.ly/3iiwbYu***, notamment).

Ceux-ci reprochent plusieurs choses à l'étude, dont l'absence de données individuelles, un point de comparaison (les comtés où personne ne s'est rendu à Sturgis) qui n'était pas vraiment comparable et le fait que la COVID-19 était déjà en progression dans bien des endroits d'où provenaient les festivaliers. En outre, a souligné le doyen de l'école de santé publique de l'Université Brown Ashish K. Jha [***https://bit.ly/3bM2w7A***], ces 260 000 infections représenteraient près de 20 % de tous les cas confirmés aux États-Unis entre le 7 août et le 2 septembre. Or si le cinquième de toutes les infections du pays au complet s'était concentré pendant plus de trois semaines dans seulement quelques comtés, on devrait logiquement y voir des flambées de COVID-19. Mais ce n'est pas ce qu'on observe, a noté Dr Jha.

Le graphique de la page 8 de l'étude montre le nombre quotidien de nouveaux cas de COVID-19 dans six des sept comtés qui ont « fourni » les plus forts contingents de festivaliers au Sturgis Motorcycle Rally, selon les données de cellulaires. Il s'agit des comtés d'Adams, de Jefferson et de Weld au Colorado, de Maricopa en Arizona (inclut Phoenix), de Clark au Nevada (c'est le comté de Las Vegas) et celui d'Anoka au Minnesota – je ne suis pas parvenu à trouver de stats sur le septième, le comté de Campbell au Wisconsin. La courbe n'indique aucune flambée, ni même d'augmentation du nombre quotidien de nouveaux cas de COVID-19 à la suite du rassemblement de Sturgis.

Ça n'est pas la preuve que l'étude de l'Université de San Diego est fausse, remarquez bien, mais c'est certainement un « point de données » important qui s'accorde mal avec ses conclusions, comme le signale Dr Jha.

VERDICT

Pas sûr. Il est totalement indéniable que le Sturgis Motorcycle Rally a contribué à répandre le coronavirus aux États-Unis pendant le mois d'août. Mais le chiffre de 260 000 infections est contesté par plusieurs experts et il semble contredit par d'autres données sur l'épidémie.

Desjardins

Avis de nomination

Desjardins est heureux d'annoncer que deux nouveaux administrateurs externes joignent le conseil d'administration du Mouvement Desjardins. Depuis 2019, des membres externes sont recrutés sur la base d'expertises complémentaires ciblées afin de venir compléter la composition et ainsi appuyer les autres membres dans la prise de décision. Les administrateurs présentés aujourd'hui ont tous les deux une solide expertise en technologie de l'information et en cybersécurité.

Nomination de M. Dominique JODOIN

Titulaire d'un MBA de l'Université McGill et d'une maîtrise en génie électrique de l'Université de l'Alberta, M. Jodoin est cofondateur, président et chef de la direction de NoviFlow Inc., un des leaders mondiaux dans le marché de solutions de réseaux SDN (Software Defined Networking). Il a également occupé les fonctions de président et chef de la direction de Bluestreak, de Président des Amériques chez Red Bend Software, et de Vice-président exécutif chez WaterCove Networks. M. Jodoin a également travaillé pendant 17 ans au sein du groupe Ericsson, dans divers postes de direction.

Nomination de Mme Sonia CORRIVEAU

Titulaire d'un MBA de l'UQAM et diplômée en informatique de gestion de l'Université Sherbrooke, Mme Corriveau est Chef Transformation des affaires chez VIA Rail Canada depuis 2014. Ses responsabilités incluent le groupe des technologies de l'information ainsi que les projets corporatifs. Avant de se joindre à VIA Rail, Mme Corriveau était vice-présidente des Services d'affaires mondiaux chez IBM et présidente du Groupe LGS.

Mme Sonia Corriveau et M. Dominique Jodoin se joignent aux 21 autres administrateurs et complètent ainsi le conseil d'administration qui compte désormais 4 membres externes. Notons que les deux autres administratrices externes soit Mme Marie-Josée Lamothe et Mme Johanne Charbonneau ont rejoint le conseil en 2019. Ces nominations témoignent de notre engagement à accélérer la représentativité des femmes au sein des plus hautes instances de l'organisation. Desjardins a pour objectif d'atteindre la parité des genres en 2024 pour son conseil d'administration.

Pour plus d'information, consultez leurs profils respectifs sur le desjardins.com

BIJOUX LK
OR • ARGENT • VINTAGE

ACHETONS OR
ARGENT - PLATINE

VENEZ RENCONTRER NOS EXPERTS

SANS RENDEZ-VOUS

ÉVALUATION GRATUITE

PAYONS EN ARGENT COMPTANT

Mercredi 16 sept. 9h à 17 h - Jeudi 17 sept. 9h à 19 h
Place du Saguenay, 1324, boul. Talbot, Chicoutimi
(Local tout près de la pharmacie Brunet)

Vendredi 18 sept. 9 h à 17 h
Hôtel-Motel Les Cascades, 140 du Pont Nord, Alma

Au plaisir de vous servir!

ACHAT D'OR

Nous achetons votre or sous toutes ses formes. Débris or, or cassé, bijoux en or, vieil or, lingots d'or et pièces en or.

NOUS VOUS GARANTISSONS LE MEILLEUR PRIX SUR LE MARCHÉ!

Abonnés au cours de l'or, nous sommes au fait des dernières variations de prix sur les marchés mondiaux. En tant que spécialistes, nous vous garantissons les meilleurs prix.

MONNAIES
EN ARGENT AVANT 1969

10¢ / 25¢ / 50¢ / 1$

ACHETONS MONTRES

ROLEX

OMEGA

LONGINES

PATEK PHILIPPE
GENEVE

CARTES SPORTIVES
AVANT 1980

BIJOUX LK
OR • ARGENT • VINTAGE

95, rue Saint-Jean-Baptiste Sud
Princeville (Québec) G6L 5A3
(Voisin de la caisse Desjardins)
819 364-2578
1 855 384-5893

LE SPÉCIALISTE DU RACHAT D'OR, PAYONS EN ARGENT COMPTANT

bijouxlk@hotmail.com
bijouxLK.com

Au besoin, nous nous déplaçons à domicile!

0045772

éditorial

Directeur général et rédacteur en chef **MARC ST-HILAIRE**
mst-hilaire@lequotidien.com

Bas, injustifié, «cheap»

MARC ST-HILAIRE
ÉDITORIAL
mst-hilaire@lequotidien.com

Le respect. Voilà l'unique variable qui n'est ni négociable ni contournable. Elle est immuable et trace une frontière infranchissable entre la crédibilité et le genre de cabotinage dont il faut se débarrasser dans le débat public.

Encore une fois, cette semaine, les opposants politiques de la mairesse de Saguenay, Josée Néron, ont étiré l'élastique au-delà de ses propriétés mécaniques. Et ce qui devait arriver arriva : l'élastique a pété !

Qu'on soit favorable ou non aux politiques mises de l'avant par l'administration municipale de Saguenay, il existe des règles de politesse qui imposent une certaine retenue. C'est ainsi en politique, comme dans tous les environnements d'ailleurs. Des règles non écrites qui prescrivent que toute attaque est permise tant qu'elle se fait dans le respect et qu'elle ne cible pas l'individu et sa vie personnelle.

Lorsqu'il a laissé entendre une première fois que la mairesse aurait usé de son influence pour faire réparer la rue de son domicile et celle de la clinique dentaire qu'opère son époux, le représentant du parti Alliance Saguenay Jimmy Voyer a fait preuve d'un manque de respect qui dépasse l'insolence. Lorsqu'il a répété l'affront cette semaine, il a démontré l'importance de mettre rapidement des balises afin d'éviter que la démocratie devienne un cirque.

C'était bas ; c'était injustifié ; c'était « cheap ».

Les représentants d'Alliance Saguenay, qui ne compte aucun élu au sein du conseil, rappelons-le, semblent ne pas avoir appris du passé. Dans quelle langue faudra-t-il leur dire que les citoyens de la principale ville du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont des personnes instruites, qui votent en fonction des idées qui leur sont proposées, et non de propagandes dignes des années 60 ?

Un petit conseil de politique 101, tiré de l'édition 2020 : cessez d'attaquer Josée Néron, la femme, l'individu, la citoyenne. Concentrez-vous plutôt sur ce qu'il y a à améliorer dans cette ville. C'est ce qu'on veut entendre. C'est tout ce qu'on voudrait entendre, aujourd'hui, à notre époque.

Il est aisément démontrable que Josée Néron n'a aucunement pris part aux discussions concernant les travaux de voirie susceptibles d'améliorer la valeur de ses propriétés. Un chimpanzé serait en mesure de le valider.

La mairesse de Saguenay s'est vu remettre les clés de l'hôtel de ville dans un contexte difficile, avec autour de sa table une impressionnante majorité de conseillers indépendants. Elle a vécu un mandat sous la loupe. Elle a fait de multiples erreurs, que nul n'a manqué de mettre en relief, incluant l'auteur de ces lignes. Elle apprend encore et possiblement qu'avec un instinct politique plus affûté et une plus grande expérience en communication, elle aurait pu faire mieux.

Cela dit, mérite-t-elle ce genre de traitement ?

Jamais de la vie !

Tout ça nous ramène aux attaques personnelles. Dans tout débat, chacun tente de mettre en valeur ses points de vue. C'est sain, démocratique et utile pour l'avancement de nos positions collectives. Mais si la liberté d'expression et le gros bon sens favorisent les échanges constructifs, ils ne peuvent nous épargner des pyromanes dont la seule stratégie est de nourrir le brasier. C'est la limite du modèle, faut croire.

Le citoyen Jimmy Voyer et ses acolytes de l'Alliance Saguenay ont choisi cette option et c'était bas. C'était injustifié. C'était « cheap ».

Et ce n'est certainement pas comme ça qu'ils vont obtenir la faveur populaire lors de la campagne électorale qui s'annonce. Plus personne ne souhaite voir ces manoeuvres d'avant-guerre.

Vivement un retour aux débats intelligents, argumentés et porteurs d'avenir pour nous tous.

Vivement un retour au respect.

QUÉBEC COUPE LE KARAOKÉ...

Mario Lacroix, *Le Progrès*

LA SEMAINE SUR PAUSE

karaoké

MOT DE LA SEMAINE | Vient d'une contraction des mots japonais karappo, qui veut dire « vide », et *oke*, qui veut dire « orchestre ». Donc, c'est chanter sans orchestre grâce à un système qui fait défiler les paroles sur la musique enregistrée. Cette semaine, le gouvernement a interdit ce loisir dans les bars.

Événements marquants de la semaine

Vert
Aux élus municipaux et provinciaux qui ont décidé d'investir dans une étude pour revaloriser notre réseau ferroviaire et éventuellement diminuer le trafic par camions.

Jaune
À ceux qui perdent de vue le décorum lors des séances publiques du conseil de ville de Saguenay. Peut-on élever le débat ?

Rouge
À ceux qui prennent à la légère la propagation du coronavirus, qui n'attend qu'une occasion pour recommencer à contaminer à grande échelle et nous replonger dans le confinement.

500 000 $

Le chiffre de la semaine

Somme que la MRC du Fjord-du-Saguenay a accordée pour la construction d'une passerelle destinée aux motoneigistes et aux quadistes au-dessus de la rivière Péribonka.

Citation de la semaine

« Si le cerveau d'Émile peut contribuer à des avancées sur les recherches en santé mentale, ce sera sa façon de contribuer à améliorer les connaissances dans ce domaine. »

— Hélène Nadeau, mère d'un jeune de 25 ans qui s'est enlevé la vie en raison d'un mal de vivre chronique

La semaine sur pause est écrite par l'équipe éditoriale.

TWITTER twitter.com/lequotidien_cyb
FACEBOOK facebook.com/LeQuotidienProgres
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE OU UNE OPINION? redaction@lequotidien.com

chronique

Une bière pour mettre à l'endroit un pays à l'envers ?

JEAN-MARC SALVET
CHRONIQUE
jsalvet@lesoleil.com

Le verre est l'objet de la semaine en politique nationale. Les grands verres de bière avec lesquels François Legault et Doug Ford ont trinqué ont mené à une alliance pour réclamer davantage de transferts fédéraux en santé. Leur pacte n'a rien d'historique, certes, mais il est significatif dans le contexte actuel. Une bière pour mettre à l'endroit un pays à l'envers ?

Les verres de Doug Ford et de François Legault se sont frôlés sans se toucher. Les deux hommes étaient toutefois assis bien près l'un de l'autre en cette période de COVID-19. M. Legault a tenté de se faire pardonner par une pirouette : il y a toujours moyen de s'améliorer, a-t-il dit. Et il a mis les rieurs de son côté : « Nos bouches sont restées à plus de deux mètres », a-t-il ajouté pour clore là-dessus.

Une parenthèse tout de même : oui, les responsables politiques doivent donner l'exemple. Mais il ne faut pas mettre de tels instants de relâchement sur un même pied d'égalité que l'insouciance régulière de certains ou la volonté farouche de ceux qui refusent de respecter les gestes barrières, qui ne croient pas qu'il faut se protéger pour protéger les autres. Oui, de façon générale, on peut tous s'améliorer. Passons.

Car la bière blonde passée, Doug Ford et François Legault ont livré un solide plaidoyer sur la nécessité d'une hausse des transferts fédéraux en santé. Ils étaient d'autant plus convaincants que, sur cette question récurrente et fondamentale, Justin Trudeau ne fournit jamais aucun argumentaire en appui à sa façon de voir. Il fuit le débat. Ou le détourne.

Si l'alliance entre Québec et Toronto sur cette question rappelle d'autres ententes du même genre, faut-il en conclure que celle-ci restera, comme des précédentes, plus ou moins sans effet ? Pas nécessairement.

La politique est une affaire de contexte et de rapports de force. Or, ils sont de plus en plus fondés sur le poids de l'opinion publique. Et sur cet aspect précis, les libéraux fédéraux ont depuis longtemps perdu la bataille de la communication politique. Ils ne défendent même pas leur point de vue.

Cette semaine, ils ont fait mine de confondre un soutien important et conséquent, mais ponctuel, lié à la pandémie, et un rééquilibrage permanent en matière de financement des soins de santé. Une très grande partie du financement des mesures de soutien à la population en ces temps de COVID-19 provient du gouvernement fédéral, mais là n'est pas la question. On parle ici du futur, de la pérennité des choses.

La messe est-elle déjà dite ? Non. Par rapport à d'autres périodes, il faut maintenant tenir compte de la présence de la vice-première ministre et ministre des Finances, Chrystia Freeland. Là où Justin Trudeau est naturellement conduit par une vision centralisatrice de la fédération canadienne, elle est davantage mue par l'idée de l'autonomie des provinces. Du moins plus naturellement à l'écoute.

Le gouvernement de Justin Trudeau pourrait être d'autant plus attentif à la requête de Doug Ford et de François Legault qu'il est minoritaire. Il sait qu'il y a là un espace dont les conservateurs voudront s'emparer.

À l'issue de sa rencontre prévue ce lundi 14 avec M. Legault, le nouveau chef conservateur, Erin O'Toole, pourrait d'ailleurs déjà se déclarer favorable à la logique prônée par les premiers ministres des deux plus importantes provinces canadiennes, même s'ils n'ont encore mis aucun chiffre sur la table. Ils attendent d'en discuter avec leurs autres homologues des provinces avant de fixer la hauteur de leur demande.

Une fois la bière passée, les premiers ministres François Legault et Doug Ford ont livré cette semaine un solide plaidoyer sur la nécessité d'une hausse des transferts fédéraux en santé. — ARCHIVES PC

Il serait logique qu'ils réclament que la hausse des transferts fédéraux passe d'environ 3 à 6 % par année, car les dépenses en santé augmentent de ce niveau en raison du vieillissement de la population et des avancées scientifiques et technologiques.

Les gouvernements québécois et ontarien ont calculé qu'Ottawa paie entre 21 et 22 % des dépenses en santé, alors que les provinces assument le reste. Rappel : en 2016, les provinces réclamaient que 25 % des dépenses en santé soient couvertes par le fédéral. Le front commun qu'elles avaient formé avait fini par s'effriter.

Cette nouvelle alliance stratégique entre le Québec et l'Ontario se produit dans un nouveau contexte politique. Elle fait un peu plus penser que les précédentes au rôle d'entraînement que jouent l'Allemagne et la France dans l'Union européenne.

Question métaphysique bien canadienne : un Canada dont le pouvoir émanerait davantage des provinces serait-il à l'envers ou à l'endroit ? Réponse bien terre à terre : il serait à l'envers par rapport à ce qu'il est. Mais plus à l'endroit par rapport à ce qu'il devrait être.

Aucune structure ne peut ou ne doit rester figée, engoncée. Toutes les structures et toutes les organisations doivent s'adapter à la situation et aux nécessités. Nécessité fait loi, dit-on. La voix des provinces doit compter.

CARREFOUR DES LECTEURS

Mon beau sapin !

Enfin Noël qui reviendra ! Bientôt le grand décompte et la joie reviendra après la grisaille de novembre. On finalisera les dossiers au bureau, on préparera des petits plats. Nos préoccupations et toute notre attention iront soit à la dinde, soit aux cadeaux que nous n'avons pas encore trouvés. Comme on aura tous la tête ailleurs, il restera peu de place pour s'informer sur les choses moins importantes, et c'est un peu dommage.

SAPIN NATUREL OU BIEN ARTIFICIEL ?

Mais cette année, le roi de la saison ne sera ni artificiel ni vraiment naturel. Attention, Québécois ! Nous sommes en train de nous faire passer un sapin ! Et pas un petit. Il mesure près de 780 km de long, parcourant près de 300 cours d'eau et grand nombre de municipalités et territoires occupés ; nous aurons un beau sapin en pipeline !

Et avec tous les accessoires en prime : les risques environnementaux, les désavantages causés par les bruits durant la construction et les entretiens de maintenance, la perte de valeur de nos terres et de nos terrains, incluant toute l'incertitude entourant l'efficacité des technologies pour supporter de telles activités pendant plusieurs années, et en prime, un BAPE de poudre d'artifices. Un vrai beau cadeau clés en main tout équipé.

Mais bien décoré, un sapin c'est toujours beau.

Bien évidemment, pour un sapin gros comme cela, ça prendra plus que trois ou quatre boules pour le placer dans le décor ! Alors, pour y arriver, ils ont confié le travail à des firmes expertes en tactiques d'enjolivement. Un petit coup de baguette et vous aurez l'impression que des emplois seront créés alors qu'ils ne dureront que le temps de construire le projet. Un autre enchantement et les vrais aboutissants des audiences publiques seront dilués. Les illusionnistes feront même disparaître la certitude des conséquences environnementales du projet.

Il ne manque que l'étoile au sommet. Mais la chose qui doit briller, ce Noël, n'est pas faite de dorure. C'est votre opinion, votre libre choix de décider si un tel projet en vaut la chandelle – ou plutôt l'étoile. De grâce, ne vous désintéressez pas du sujet. Ne laissez pas la Fée Clochette décider pour vous et pour vos enfants. Ne pas vous prononcer sur la venue et la pertinence d'un tel projet dans notre Belle Province serait comme négliger de badigeonner votre dinde de beurre avant de la mettre au fourneau : il ne vous en resterait après coup que des regrets.

Les Québécois sont réputés comme étant des gens accueillants. Et c'est vrai. À titre d'hôte, vous désirez que la farce soit excellente lors de votre réveillon. Mais recevoir un pipeline dans votre cour arrière n'est pas une farce. Si des scientifiques, des experts, des citoyens et les nations autochtones ne voient aucun avantage à ce projet, de quelle manière en aurait-il soudainement pour nous ? Une chose est certaine : il y en a très certainement pour les promoteurs.

UN P'TIT CANTIQUE AVEC ÇA ?

Sommes-nous seulement moins vigilants que les citoyens d'autres pays ? Ou sommes-nous plutôt mal informés ? Il vous appartient de vous exprimer à ce sujet. Faisons savoir à nos politiciens que nous n'avons besoin pour les années à venir que de notre bon vieux sapin de Noël. Et que celui rempli de gaz nous n'en voulons pas.

Atocas, Mesdames et Messieurs de GNL/Gazoduq, je vous souhaite tout de même un très joyeux Noël ! Si vous comptez sur une dinde à farcir cette année, je peux vous affirmer que ce ne sera pas moi !

Danielle st Pierre
Citoyenne de la MRC du Fjord-du-Saguenay

NISSAN

Du 1er au 30 septembre

NISSAN INTELLIGENT MOBILITY MC

L'événement
LIQUIDATION TOTALE

Financement à partir de 0 %± sur modèles sélectionnés.

OU

Obtenez jusqu'à 6 000 $† de rabais à l'achat au comptant sur d'autres modèles sélectionnés.(Montant annoncé applicable au Murano Édition limitée).

QASHQAI 2020

LOUEZ LE QASHQAI S 2020 À BOÎTE MANUELLE POUR 259 $≠/MOIS, PENDANT 64 MOIS.

C'EST COMME PAYER 60 $≠≠ /SEMAINE | VALEUR AU DÉTAIL DE 23 663 $

AVEC 0 $ EN COMPTANT INITIAL

MURANO 2020

LOUEZ LE MURANO S 2020 POUR 410 $≠/MOIS, PENDANT 48 MOIS.

C'EST COMME PAYER 189 $≠≠ /2 SEMAINES | VALEUR AU DÉTAIL DE 34 943 $

AVEC 0 $ EN COMPTANT INITIAL

KICKS 2020

LOUEZ LE KICKS S 2020 POUR 225 $≠/MOIS, PENDANT 64 MOIS.

C'EST COMME PAYER 52 $≠≠ /SEMAINE | VALEUR AU DÉTAIL DE 21 343 $

AVEC 0 $ EN COMPTANT INITIAL

+ OBTENEZ UN ENSEMBLE D'HIVER sans frais supplémentaires‡.
(Quantités limitées)

CONSULTEZ FR.NISSAN.CA/OFFERS POUR PLUS DE DÉTAILS | L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES NISSAN DU QUÉBEC

Offres en vigueur du 1 au 30 septembre 2020. ± Financement à partir de 0 % offert sur approbation de crédit par l'entremise de NCF sur le Qashqai S à boîte manuelle / Murano S / KICKS S 2020 et autres modèles sélectionnés. Le terme varie selon le modèle. Exemple de financement : Murano S 2020 à traction avant, basé sur un prix de vente de **34 943 $**, financé à 0 % pendant 60 mois, équivaut à 60 versements mensuels de 574 $, 0 $ en comptant initial ou un échange équivalent. Frais de crédit : 0 $, obligation totale : 34 443 $. L'offre inclut un rabais spécial au financement du concessionnaire de 500 $ déduit du prix de vente négocié avant les taxes. Les frais d'inscription auprès du RDPRM et les frais d'agent pour l'inscription (jusqu'à 77 $ au total) ne sont pas compris et sont payables à la signature du contrat. Les taxes, immatriculation et les assurances sont en sus, et exigés à la signature du contrat. † Le rabais de 2 000 $ / 6 000 $ / 750 $ sera déduit du prix de vente négocié avant les taxes et s'adresse uniquement aux clients qui achètent au comptant un modèle Qashqai SL Platine / Murano Édition limitée / KICKS SV et SR 2020 neuf et non immatriculé auparavant chez un concessionnaire Nissan participant au Canada entre le 1 et le 30 septembre 2020. L'offre n'a aucune valeur de rachat ou autre valeur, ne peut être appliquée à des transactions antérieures et ne peut être combinée aux offres de location ni de financement, à aucune autre offre. Des conditions s'appliquent. ≠ **Les offres de location par l'entremise de NCF sont basées sur une allocation de 20 000 km / an (allocation totale de 106 667 km / 80 000 km pour un terme de 64 / 48 mois) avec kilométrage additionnel à 0,10 $ / km.** Le premier paiement et le versement comptant, le cas échéant, sont requis à la signature du contrat. Les frais d'inscription auprès du RDPRM et les frais d'agent pour l'inscription (jusqu'à 77 $ au total) ne sont pas compris et sont payables à la signature du contrat. Les taxes, immatriculation et les assurances sont en sus, et exigés à la signature du contrat. Les offres de location sur le Murano et le KICKS incluent un rabais spécial à la location du concessionnaire de 500 $ (déduit du prix de vente négocié avant les taxes). ≠≠ Les paiements ne peuvent être faits hebdomadairement. Ils sont uniquement mentionnés à titre informatif. ‡ Le forfait « Ensemble d'hiver » est offert à l'achat au détail / la location / au financement de tout modèle KICKS 2020 neuf et non-enregistré auparavant qui est enregistré et livré entre le 1 et le 30 septembre 2020 chez un concessionnaire Nissan participant autorisé au Canada. L'offre s'applique uniquement aux pneus et tapis de sol toutes saisons admissibles. Les jantes, l'installation et l'équilibrage ne sont pas inclus et seront en sus. La valeur maximale pour les pneus d'hiver / les tapis de sol toutes saisons sont de 1 096 $ / 94,96 $ (excluant les frais et les taxes). L'offre n'a aucune valeur de rachat au comptant. Quantités limitées disponibles. La taille et la marque des pneus peuvent varier. Les concessionnaires sont libres de fixer leurs propres prix. La sélection de pneus ou de tapis de sol toutes saisons d'une valeur supérieure obligera le client à payer la différence. Le client qui choisit des pneus ou des tapis de sol toutes saisons d'une valeur inférieure ne sera pas crédité la différence. L'offre ne peut être appliquée à des transactions antérieurs. Des conditions s'appliquent. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails. Les offres sont sous réserve de l'approbation de crédit par Nissan Canada Finances; elles peuvent être modifiées, prolongées ou annulées sans préavis. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Visitez fr.nissan.ca/offers ou communiquez avec votre concessionnaire Nissan du Québec participant pour tous les détails. Des conditions s'appliquent. © Nissan Canada inc., 2020.

Jeannot Lévesque

DÉFI PHOTO

Les photographes des six journaux membres de la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i) poursuivent leur défi : s'imposer une thématique chaque semaine, en se détachant de l'actualité, d'Ottawa-Gatineau à Saguenay, en passant par Granby, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec. Aujourd'hui, les oiseaux sont à l'honneur. Pour l'occasion, Rocket Lavoie et Jeannot Lévesque se sont laissé charmer par des geais bleus… gourmands !

— PHOTOS LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE ET JEANNOT LÉVESQUE

Rocket Lavoie

AFFAIRES.

GUILLAUME ROY
groy@lequotidien.com

AUTOMATISATION

LE GROUPE MARTEL INVESTIT 5 M$ DANS LA SCIERIE TREMBLAY ET FILS

Confronté à un grave problème de pénurie de main-d'oeuvre, le Groupe Martel a investi 5 millions de dollars pour automatiser plusieurs postes de travail afin de garantir la survie de la scierie Tremblay et fils, à Alma. L'entreprise consolide ainsi ses assises pour l'approvisionnement en bois, son usine de structures de bois et ses deux quincailleries.

« On a fait cet investissement pour régler le problème de main-d'oeuvre, explique Raynald Martel, propriétaire du Groupe Martel, qui regroupe deux scieries, l'entreprise Structures Martel et deux quincailleries à Alma. Avec la COVID-19, cette année, et la pénurie de main-d'oeuvre qui s'aggrave de jour en jour, on n'aurait pas été capables de fonctionner. »

En faisant l'acquisition d'un optimiseur au sciage, d'un classeur et d'une empileuse automatisée, la scierie est passée de 25 à 15 employés pour produire la même quantité de bois, soit plus de 75 000 mètres cubes lorsque les installations fonctionneront à plein régime. Le projet d'investissement a été réalisé avec la participation d'Investissement Québec et de la Banque Nationale.

Les tâches comme l'empilage et le classement, qui devaient encore être faites à la main, sont désormais réalisées par des robots, ce qui diminue les erreurs. « On a enlevé les décisions humaines de l'équation », soutient l'entrepreneur.

« On était rendus à la croisée des chemins, estime Pierre-Luc Martel, directeur général du Groupe Martel. Le monde du travail change et en 2020, on doit automatiser et robotiser le plus d'opérations possible. Sinon, on va être dans le trouble. »

Les investissements récents ont fait en sorte que les activités de sciage ont été concentrées à la scierie Tremblay et fils. « On a arrêté le sciage à la scierie Martel parce qu'on manquait de main-d'oeuvre », lance Raynald Martel, avant d'ajouter que cette usine fait désormais seulement le rabotage.

Malgré les prix record du bois d'oeuvre, il n'y aura pas de plan de relance des opérations de sciage tant et aussi longtemps que la main-d'oeuvre se fera aussi rare. « Je cherche un mécanicien depuis des mois pour la scierie Tremblay et je n'ai pas encore trouvé », dit-il, avec inquiétude.

Raynald Martel a misé sur l'intégration verticale pour créer de la valeur avec le bois. — PHOTO LE PROGRÈS, GUILLAME ROY

Le Groupe Martel a racheté la faillite de la scierie Tremblay et fils en 2015. « On a décidé d'investir dans la scierie Tremblay, parce qu'il y avait plus d'avantages et que les équipements étaient plus à jour », note Raynald Martel.

Avec l'automatisation au sciage, à l'éboutage, au classement et à l'empilage, l'entrepreneur estime être bien en selle pour l'avenir.

Le manufacturier Inotech de Normandin a été le maître d'oeuvre du projet, avec la participation d'ASP Automatisation de Métabetchouan et Prologic+ de Saint-Georges, en Beauce. « Avant d'acheter quelque chose, je regarde toujours ce qui se fait

Inotech, un manufacturier d'équipement de Normandin, a réalisé le contrat de modernisation de la scierie. — PHOTOS LE PROGRÈS, GUILLAME ROY

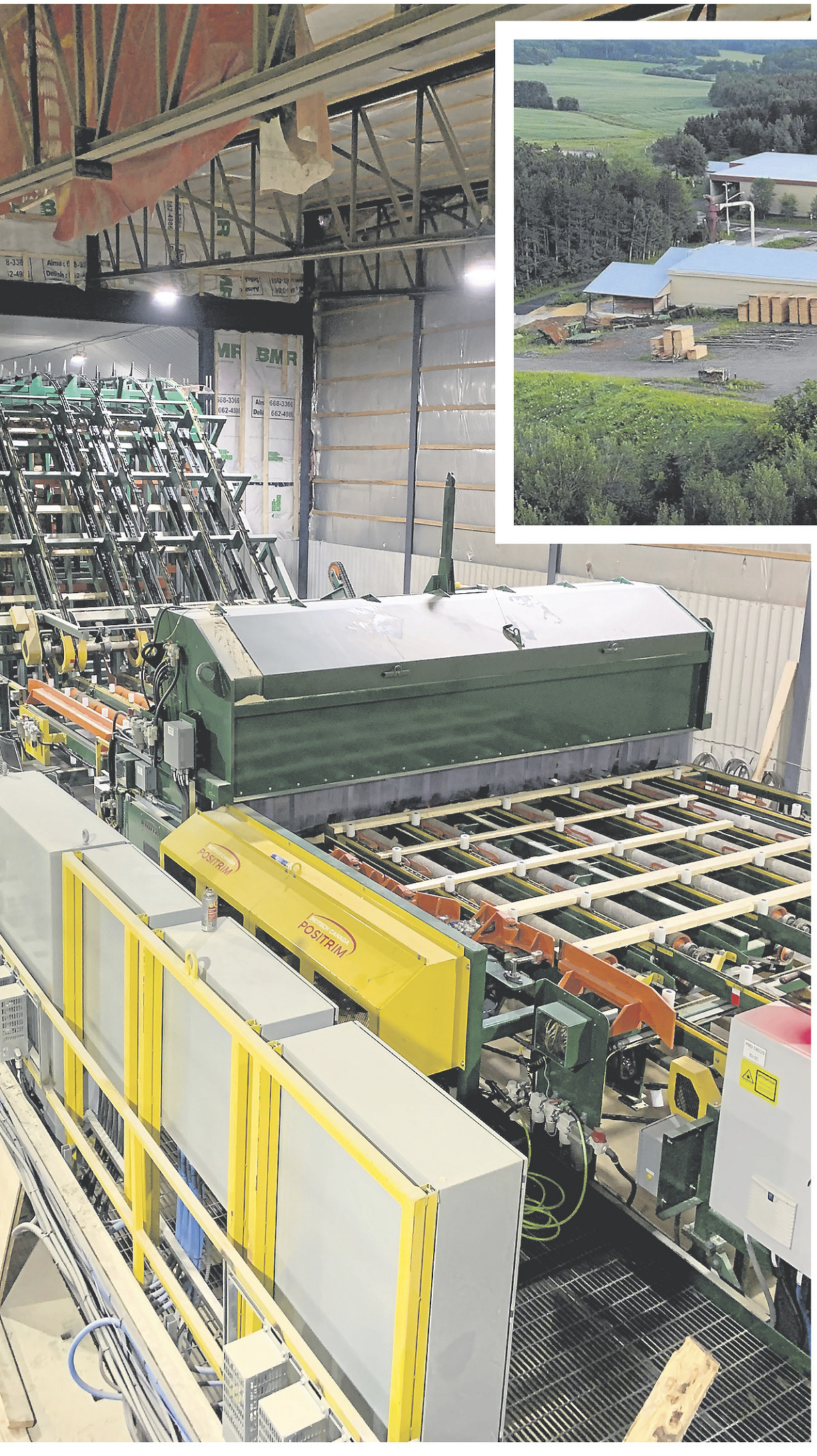

La scierie Tremblay et fils, propriété du Groupe Martel depuis 2015, vue du ciel
— PHOTO COURTOISIE

« En 2020, on doit automatiser et robotiser le plus d'opérations possible. Sinon, on va être dans le trouble. »

— Pierre-Luc Martel

près de chez nous en premier et j'agrandis le rond tranquillement quand je ne trouve pas », soutient l'homme, qui se définit comme un « fier régionaliste ».

Pour l'instant, une bonne partie du bois du Groupe Martel est séché à l'air, ce qui permet une excellente qualité. Cela prend toutefois beaucoup plus de temps, entre deux semaines et quelques mois, souligne Raynald Martel, qui songe à investir dans un séchoir. Le sapin, qui prend plus de temps à sécher que l'épinette, est parfois vendu vert ou séché aux installations de la scierie Lac-Saint-Jean.

LA FORCE DU GROUPE

Étant donné que le Groupe Martel possède l'usine Structures Martel, laquelle fabrique des fermes de toit, des poutrelles et des murs préfabriqués, et deux quincailleries (BMR et Potvin et Bouchard à Alma), il est en mesure de créer des synergies entre ses différentes filiales. « Tout ce que je produis, je le vends en premier lieu à mes filiales », note Raynald Martel, qui assure ainsi un strict contrôle sur la qualité de ses produits.

Environ 30 % du bois scié est valorisé dans les filiales. Même si les produits sont vendus au prix du marché, les filiales peuvent tout de même profiter du prix offert aux grossistes, évitant ainsi de payer des frais de courtage, ce qui augmente la rentabilité des opérations.

LES PRIX RECORDS RISQUENT DE CHUTER D'UN COUP

Bien que les prix records actuels réjouissent Raynald Martel, l'homme d'expérience ne se fait pas d'illusion. Le prix risque de tomber d'un coup, lorsque les gros joueurs auront inondé le marché, estime-t-il. « Les prix sont toujours en dents de scie et il faut avoir la couenne épaisse, parce que les montagnes russes sont *rough*. »

Heureusement, il compte sur la force du groupe et une relève solide, avec son fils Pierre-Luc à la direction générale et sa fille Karine aux ressources humaines. « Notre plus gros avantage est d'avoir une jeune équipe agile et réactive », estime Pierre-Luc Martel, qui entrevoit l'avenir avec optimisme.

C’est la rentrée !

On reste vigilants pour éviter la propagation de la COVID-19

Chaque automne au Québec, les vacances laissent place à une nouvelle routine. Cette année, on reste vigilants pour assurer la sécurité de nos enfants. Ainsi, en leur permettant de continuer à fréquenter leur milieu éducatif, on leur offre les meilleures chances de réussir !

On respecte les consignes sanitaires

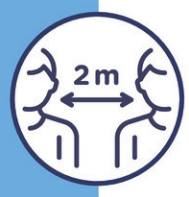

- On garde une distance de deux mètres entre les adultes et les enfants.

- On porte un couvre-visage dans les transports en commun et les espaces intérieurs fermés.
- On se lave les mains régulièrement.

- On suit les consignes spécifiques au service de garde éducatif à l’enfance et à l’école, incluant le service de garde scolaire.

Votre gouvernement

On surveille les symptômes

Fièvre

Enfant de **0-5 ans** :

- température **rectale** de 38,5 °C (101,3 °F) et plus

Enfant de **6 ans et plus** :

- température **buccale** de 38,1 °C (100,6 °F) et plus

Symptômes généraux

- Perte soudaine d’odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Grande fatigue
- Perte d’appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)

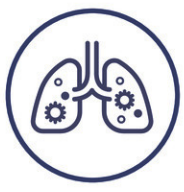

Symptômes respiratoires

- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou nez bouché

Symptômes gastro-intestinaux

- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre

Si votre enfant présente un ou plusieurs symptômes depuis plus de 24 heures ou si vous pensez qu'un membre de votre famille a été exposé à la COVID-19, **utilisez l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 à :**

Québec.ca/decisioncovid19

pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre.

En cas de doute, on reste à la maison

Si des symptômes apparaissent chez votre enfant, il est recommandé qu'il reste à la maison et que ses contacts avec les autres personnes soient limités. Si les symptômes sont toujours présents 24 heures après leur apparition, utilisez l'outil d'autoévaluation ou composez le **1 877 644-4545** pour connaître la marche à suivre.

Votre enfant ne doit pas fréquenter son milieu éducatif :

- si vous avez reçu une consigne d'isolement de la direction de santé publique;
- s'il y a un risque que votre enfant soit atteint ou si vous croyez qu'il a été en contact avec un cas de COVID-19;
- si vous êtes en période d'isolement de 14 jours après un séjour hors du Canada.

Si votre enfant est en isolement à la maison, il peut bénéficier d'un soutien pédagogique à distance. Parlez-en aux personnes-ressources de son école.

On agit avec précaution à l'école et au service de garde

Si votre enfant présente des symptômes, on vous demandera de venir le chercher dans les plus brefs délais. Vous devrez composer le **1 877 644-4545** et suivre les directives qui vous seront données.

Si un enfant dans un groupe reçoit un diagnostic positif à un test de COVID-19, les parents et le personnel seront informés. Les personnes considérées comme étant à risque modéré ou élevé par les autorités de santé publique seront contactées, retirées du milieu et testées.

Si la fermeture d'un groupe ou d'un établissement est jugée nécessaire par les responsables régionaux de santé publique, les parents et le personnel seront informés rapidement.

On reprend nos activités

Lorsque la reprise de vos activités est autorisée, toujours le faire selon les consignes de santé publique reçues. Respectez toujours les consignes que vous donne un professionnel de la santé. Ne mettez jamais fin prématurément à une période d'isolement recommandée.

Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

Québec

«ÇA VA, LES JOURNALISTES?»

Crise de confiance envers les médias, intimidation, mélange des genres, industrie en pleine transformation de modèle: le journalisme vit de tempête en tempête. Petit bilan de santé avec quelques pistes de solution.

Une étude de 2019 menée par l'Université Laval révèle que 83% des répondants disent avoir très ou assez confiance envers les médias.

— ARCHIVES LA PRESSE

CRISE DE CONFIANCE OU AMPLIFICATION D'UNE MINORITÉ?

PAULE VERMOT-DESROCHES
pvermot@lenouvelliste.qc.ca

TROIS-RIVIÈRES — Journalistes malmenés dans des manifestations, insultes sur les réseaux sociaux, menaces de mort... Rarement a-t-on vu la profession de journaliste être aussi prise à partie que depuis les derniers mois. Ces agissements témoignent-ils d'une réelle crise de confiance envers les médias et les journalistes? Les avis divergent.

Pour le professeur en journalisme de l'UQAM, Patrick White, non seulement la crise de confiance envers les médias est réelle, mais elle atteint une ampleur inégalée. « J'ai été journaliste parlementaire de 1990 à 2002 et jamais un citoyen ne m'a insulté durant une conférence de presse comme les journalistes parlementaires ont pu être insultés ce printemps, au plus fort de la crise de la COVID », cite en exemple M. White.

Pour lui, il existe une déconnexion viscérale entre le citoyen et les médias traditionnels qui toucherait environ le quart de la population québécoise, une constatation qui est inquiétante, selon lui, et qui mérite qu'on agisse rapidement, tant par l'éducation civique aux médias très tôt dans les écoles que par la tenue d'États généraux sur le journalisme.

LA FAUTE À TRUMP

Ce constat de déconnexion n'est toutefois pas partagé par la secrétaire générale du Conseil de presse du Québec, Caroline Locher. Citant une étude de 2019 menée par l'Université Laval et qui révèle que 83 % des répondants disent avoir très ou assez confiance envers les médias, Caroline Locher croit qu'il faut faire la distinction entre le public qui fait généralement confiance aux médias et quelques groupes minoritaires qui parlent très fort par l'entremise des réseaux sociaux pour s'en prendre aux médias.

« Ces personnes sont alimentées par ce qui se passe aux États-Unis, avec un président qui s'en prend lamentablement et lâchement aux journalistes comme étant les ennemis du peuple pour lui-même diffuser des mensonges à la population. À mon avis, ça ne reflète absolument pas la majorité et ces actes doivent être poursuivis en justice. Il faut continuer de dénoncer le dénigrement de la presse », croit-elle.

Entre 2000 et 2019, le nombre de plaintes adressées au Conseil de presse du Québec a plus que doublé, passant de 90 en 2000 à 111 en 2010, à 213 en 2019. « Ce qu'on peut voir là-dedans, c'est un intérêt toujours plus fort du public envers ses médias. Et, à mon avis, l'engagement constant des journalistes et des médias dans ce processus contribue aussi à une déontologie journalistique qui est rassurante », croit Caroline Locher, qui considère que la présence d'un Conseil de presse fort dans une société comme le Québec est un plus.

POUR UN VIRAGE

Pour Patrick White, cette cassure entre les médias et une partie de la population poussera forcément les médias à devoir se regarder dans le miroir et revoir leurs façons de faire de l'information. « C'est le moment idéal pour faire un virage à 180 degrés, pour favoriser la qualité plutôt que la quantité. Je suis d'avis que les médias traditionnels devraient commencer à délaisser les conférences de presse et les faits divers pour laisser ça aux agences de presse qui le font déjà très bien. Les médias traditionnels devront peut-être se tourner davantage vers les dossiers, les reportages, les entrevues de fond, les enquêtes, le journalisme de solution », mentionne celui qui croit par ailleurs que le virage vers le contenu payant en ligne est devenu incontournable.

« Les journalistes au Québec font un travail honnête, professionnel et encadré par un code d'éthique. Mais il y a tout de même une introspection à faire rapidement, parce qu'on aura bientôt perdu une génération », ajoute celui qui croit que les médias devront aussi impérativement se rapprocher des jeunes, tant par les sujets traités que par que les façons de diffuser l'information.

POURQUOI CROIRE LES MÉDIAS ?

GUILLAUME MAZOYER
gmazoyer@lesoleil.com

QUÉBEC — À l'heure des « faits alternatifs », difficile comme lecteur de savoir faire la part des choses sur Internet ou les réseaux sociaux. Ajoutez à cela une pandémie mondiale et le chaos informationnel s'installe. En ces temps troubles, la vérification des faits est primordiale. Avec sa chronique « vérification faite », qui analyse des affirmations comme « la preuve que la COVID-19 était planifiée » ou « le vaccin contre la COVID-19 peut changer notre ADN », le journaliste et blogueur sciences du *Soleil* Jean-François Cliche enfile son manteau de vérificateur et vient apporter des éléments concrets de réponse aux questions des lecteurs. Entretien sur les dessous de sa méthode de travail et sa vision du journalisme.

Q Comment procédez-vous à la vérification d'une information ?

R Je commence par remonter d'abord et avant tout à la source première pour voir si c'est bien ce qu'elle a dit, ou voulait dire, parce que ce n'est pas toujours le cas. J'essaie ensuite de trouver d'autres sources autour du sujet à analyser, deux à trois idéalement. Je divise aussi en plusieurs sous-questions qui permettent de valider ou non des parties de l'information initiale.

Si la source première a réellement dit ce qui est à vérifier, je cherche des sources externes, crédibles, indépendantes, pour valider ou non l'information. Je fais aussi des recherches de données qui peuvent mettre en contexte et aider à valider certains éléments de l'information.

Un exemple, j'ai vérifié dernièrement l'affirmation « la grippe affecte sept millions de Canadiens par année ». La source première était la Dre Angel Chu, une spécialiste des maladies infectieuses de l'Université de Calgary, et elle l'avait effectivement dit.

À partir de là, j'ai fait une entrevue et j'ai essayé de trouver aussi d'autres points de données pour voir si le nombre de sept millions est cohérent avec les autres estimés. Selon ce que l'on comptait, si c'était juste les symptomatiques, sept millions c'était trop, mais en comptant les asymptomatiques, là, le nombre était cohérent. Ça permet d'avoir une vision plus réaliste de cette information.

Ce que j'aime le plus dans mon travail, c'est que dans la réalité, c'est rarement tout blanc ou tout noir. Il y a une part de vérité. Il faut départager le morceau qui est vrai et celui qui est faux, et comprendre pourquoi.

Le journaliste et blogueur sciences du *Soleil* Jean-François Cliche — ARCHIVES LE SOLEIL

Q Quand on est lecteur, comment savoir qu'une information est vraie ?

R Du point de vue du lecteur, il y a deux choix : le premier, c'est de faire la *job* soi-même. Ça, ça peut être très long, et c'est un travail à temps plein en soi. Il faut apprendre à naviguer parmi des experts et des pseudo-experts, entre autres. Moi je nage là-dedans à longueur de semaine, donc je finis par les connaître et savoir sur qui je peux me fier ou non, en fonction de la question. Mais sinon, il faut aller sur un moteur de recherche et faire le travail, source par source, ensuite évaluer la crédibilité de chacune. Ça, monsieur et madame Tout-le-Monde d'habitude n'a pas le temps de le faire ou l'envie de passer plusieurs heures le samedi après-midi à s'en occuper entre la cinquième brassée de lavage et la préparation de la sauce à spaghetti. Ce n'est pas compliqué, mais c'est un travail de moine.

Le deuxième choix est donc de se fier aux médias d'information pour qu'eux le fassent.

Q Qui vérifie ceux qui vérifient ?

R C'est un problème vieux comme le monde.

Remarque, on surveille quand même ceux qui surveillent, car je suis amené à vérifier des informations que l'on trouve dans les médias, donc je ne me trouve pas seulement à démystifier des théories conspirationnistes. Quelquefois, effectivement, il y a des faussetés qui se retrouvent dans les médias, ou des demi-vérités.

Quand on choisit bien ses sources – et c'est tout l'art du journalisme –, qu'on en a plusieurs de solides et appuyées sur des faits, le résultat donne un contenu en béton. Ramène-moi n'importe qui pour surveiller mon travail, ça ne me fait pas peur.

Q La vérification des faits est-elle la solution pour consolider la confiance envers les médias de masse ?

R C'est une partie de la solution. Je pense que le problème est ailleurs. S'il y a des journalistes maintenant qui font de la vérification des faits, c'est qu'il y en avait trop qui ne le faisaient pas avant. Qu'on le veuille ou non, les médias ont, à des degrés différents, des penchants sensationnalistes qui leur font faire des choix. On a souvent tous les mêmes angles morts.

Il y a des gens qui sont de vrais experts des sujets dont on parle, qui voient ces réflexes communs qu'on a et on les perd. C'est ce que je pense qui est arrivé dans les dernières décennies. C'est un métier qui a déjà joui d'un très grand prestige, mais ce n'est plus le cas maintenant.

Pourtant, il y a encore du grand journalisme qui se fait.

Pour rétablir la confiance du public, il va falloir faire un journalisme qui dans l'ensemble va être plus sérieux, beaucoup plus établi, beaucoup plus vérifié, tout le temps, pas juste dans certaines chroniques ni pour certains journalistes d'enquête qui prennent plus de temps pour faire leur travail.

TRAVAIL DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — « C'est un sale temps pour être journaliste. »

Pour l'ancien journaliste estrien qui complète sa formation comme médecin spécialiste en gastro-entérologie à l'Université de Sherbrooke, Maxime Delisle, le contexte économique difficile des médias et les critiques virulentes sur les médias sociaux sont deux facteurs qui complexifient le métier qu'il a pratiqué il y a plus d'une décennie.

« Le contexte économique ne semblait pas facile avant la COVID-19. Je m'imagine ce que ça doit être aujourd'hui. Les équipes dans les médias sont de plus en plus petites et la tâche de plus en plus lourde », analyse Maxime Delisle.

L'avènement des médias sociaux et les critiques virulentes non pas sur des opinions, mais sur des faits viennent, selon lui, complexifier davantage le travail de ses anciens collègues.

« Je trouve triste cette perte de confiance. Un journaliste rapporte des faits vérifiés pour informer le public. Ils vont chercher de l'information auprès de sources crédibles, la vérifient et la rapportent à visage découvert. C'est un gage de la qualité de l'information diffusée. Tout le contraire des *fake news* sur les médias sociaux où l'on ne sait pas qui en est l'auteur ou qui sont les sources », signale Maxime Delisle.

UN MÉTIER ESSENTIEL

Il croit que le métier de journaliste n'a jamais été aussi essentiel en cette période où les fausses nouvelles sont omniprésentes sur les réseaux sociaux.

Il continue à lire des journaux tous les jours et à s'informer à la radio parlée. « Même si les journalistes n'ont pas d'ordre professionnel, ils font un travail rigoureux et sont soumis à des normes et pratiques journalistiques. Il y a du journalisme de qualité qui se pratique au Québec », soutient Maxime Delisle.

Il déplore le climat de suspicion alimenté par certains citoyens ou certains groupes relativement au travail des journalistes.

L'ancien journaliste Maxime Delisle complète sa spécialité en gastro-entérologie. — PHOTO LA TRIBUNE, ANDRÉ VUILLEMIN

Il estime que comme citoyen, la société sort gagnante à pouvoir compter sur une presse forte, indépendante et à l'abri des pressions financières.

« Du temps où j'étais journaliste, personne n'est venu me mettre de la pression pour passer tel ou tel message et c'est la même chose pour mes anciens collègues. Mes patrons ne sont jamais venus me dire non plus ce qu'il fallait dire ou ne pas dire », signale Maxime Delisle.

Il croit qu'autant en médecine qu'en journalisme, une tranche de la population gardera toutefois ses croyances, peu importe les preuves et arguments présentés.

« Il ne faut pas blâmer les gens qui ont une autre vision. C'est un défi de communication. Il faut travailler à informer les gens le mieux possible, mais il est parfois difficile de convaincre certaines personnes malgré les faits qui leur sont présentés. Autant en médecine qu'en journalisme, l'objectif est de faire le travail le mieux possible et d'être fier de ce que tu fais pour les autres », estime celui qui complétera ses derniers examens comme médecin spécialiste en octobre avant d'entreprendre une surspécialité à Calgary.

LIRE AUTRES TEXTES › 32 ET 33

UN MÉTIER DE PASSIONNÉS

LAURA LÉVESQUE
llevesque@lequotidien.com

SAGUENAY — Des robots journalistes. La montée des blogueurs. La fin du professionnel de l'information. La crise financière des médias.

Malgré des manchettes catastrophes qui touchent le monde médiatique, les inscriptions dans les formations en journalisme demeurent stables. Mais ce nombre reste limité, si on compare aux autres métiers de la communication, dont relationniste. Sur quelques centaines d'étudiants inscrits au baccalauréat en communication publique de l'Université Laval, une trentaine finissent avec une concentration en journalisme.

« C'est une tendance qui se maintient depuis plusieurs années. Ça demeure un métier de passion, car il y a moins d'élus qu'avant. Il n'y a pas d'embauche massive dans des organisations de presse. Donc, les gens qui se lancent dans cette voie sont véritablement passionnés et ça doit le rester », estime Thierry Watine, de l'Université Laval, professeur et auteur d'ouvrage sur le journalisme.

Seul établissement collégial du Québec à former des journalistes, le Cégep de Jonquière, avec son programme Art et technologie des médias (ATM), continue de diplômer entre 25 et 40 professionnels de l'information par année. « On le sait que c'est difficile, la crise des médias. Mais on ne le sent pas chez nos étudiants, cette crainte. Quand ils arrivent ici, ils sont super motivés et ils veulent apprendre », constate Isabelle Labrie, ex-journaliste et enseignante depuis près de 10 ans au Cégep de Jonquière.

DES OFFRES D'EMPLOI

Et des emplois, malgré la croyance populaire, il y en a, insiste son collègue et coordonnateur du département ATM, Blaise Gagnon. « C'est surprenant, mais toutes les semaines, on a des offres d'emploi. De Baie-Comeau à Granby. C'est principalement dans les régions qu'on voit cette demande », remarque l'ancien journaliste.

Mais les bouleversements des dernières années, dont l'avènement des réseaux sociaux, ont cependant forcé les établissements d'enseignement à modifier leurs cours et à former des journalistes plus polyvalents.

« L'enseignement en 2011 et aujourd'hui, c'est le jour et la nuit. On est encore plus dans la pratique. Il y a 10 ans, on commençait à peine à mettre des textes sur le Web. Maintenant, les journalistes doivent alimenter les sites Web, filmer. On a d'ailleurs ajouté un nouveau cours, l'an dernier, sur les réseaux sociaux. Les professeurs ont dû aller se perfectionner à ce sujet », rapporte Isabelle Labrie, rappelant que les finissants sont prêts à faire du terrain dès la fin de leurs cours.

LES ROBOTS

À l'Université Laval, les formations évoluent également rapidement et les experts se penchent désormais sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour aider les journalistes dans la cueillette d'information.

« On sort du numérique, mais il y a maintenant tout ce qui touche l'intelligence artificielle, au robot journaliste. Il y a trois ans, lorsque j'ai entendu parler de robot journaliste, un scepticisme m'habitait. Mais il y a en effet un certain nombre de tâches répétitives qu'on pourrait confier à des robots. Par exemple, les informations boursières et sportives. Ces outils technologiques ne viennent pas remplacer les journalistes, mais ça permet de les libérer de ces tâches moins valorisantes et de se concentrer sur les enquêtes, la vérification des faits. On n'est pas dans un scénario catastrophe. On travaille plutôt sur comment cette technologie pourrait s'intégrer dans une salle de nouvelles », exprime Thierry Watine, précisant que le Centre d'études sur les médias (CEM) se penche sur la question.

Le Cégep de Jonquière est le seul collège au Québec qui forme des journalistes. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

LA COVID-19 MENACERAIT LA SANTÉ MENTALE DES JOURNALISTES

ÉMILIE PELLETIER
JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
epelletier@ledroit.com

TORONTO — Le quotidien des journalistes a changé de façon significative depuis l'arrivée de la COVID-19. Un expert veut prévenir des dangers que peut poser le virus sur la santé mentale des travailleurs de l'information.

Environ 70 % des journalistes sondés par le professeur en psychiatrie de l'Université de Toronto et neuropsychiatre, le Dr Anthony Feinstein, ont affirmé souffrir de détresse psychologique.

Ce dernier mène actuellement une étude, en collaboration avec la directrice du programme de bourses pour les journalistes du Reuters Institute for the Study of Journalism Meera Selva, pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale des journalistes à travers le monde. Ils ont posé une série de questions à 73 journalistes à propos de leur travail, de leur santé mentale et de leurs inquiétudes, en juin 2020, lorsque tous les pays du monde étaient affectés, d'une façon ou d'une autre, par la COVID-19.

STRESS POST-TRAUMATIQUE

Cette étude s'appuie sur le travail réalisé par le Dr Feinstein sur la manière dont les journalistes sont affectés lorsqu'ils rendent compte d'événements extrêmes, comme les attentats terroristes du 11 septembre ou la guerre en Irak.

Environ 11 % des journalistes qui ont participé au sondage ont rapporté des symptômes liés au trouble de stress post-traumatique, incluant des « pensées et des souvenirs intrusifs récurrents d'un événement traumatique lié à la COVID-19, un désir d'éviter les souvenirs de l'événement et des sentiments de culpabilité, de peur, de colère, d'horreur et de honte », peut-on lire dans le rapport.

« La pandémie est un événement stressant, et la nature du travail des journalistes a complètement changé, indique le Dr Feinstein, en entrevue téléphonique avec *Le Droit*. Ils couvrent la pandémie, les temps d'attente à l'urgence, les patients aux soins intensifs, les décès, les cas, les histoires douloureuses... Ces gens ont eux aussi des gens autour d'eux qui contractent la COVID-19 ou qui en meurent. »

Bien que les résultats de l'étude soient préliminaires, le chercheur indique dans son rapport que les conclusions principales étaient si frappantes qu'il jugeait important de « signaler la pression sous laquelle de nombreux journalistes travaillent afin que les médias d'information et d'autres puissent réfléchir à la manière de répondre aux problèmes identifiés ».

15 000 ÉTUDIANTS SENSIBILISÉS À LA DÉSINFORMATION

Depuis 2018, la formation *#30secondes* avant d'y croire a permis à plus de 15 000 étudiants d'apprendre à détecter les fausses nouvelles. Malgré la pandémie, les formations sont à nouveau offertes cette année, mais en format virtuel pour l'instant.

C'est la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), en collaboration avec l'Agence Science-Presse, qui a créé le programme d'éducation aux médias et de lutte contre la désinformation *#30secondes avant d'y croire* pour les élèves du 2e cycle du secondaire il y a maintenant près de trois ans.

« On souhaite donner des outils aux jeunes pour qu'ils puissent reconnaître les fausses nouvelles, particulièrement sur les réseaux sociaux », souligne Ève Beaudin, une des journalistes qui a créé la formation et coresponsable du programme.

Ce programme a mobilisé une cinquantaine de journalistes – dont l'auteur de ces lignes –, qui ont offert des formations dans plus de 200 écoles de la province. Cette année, la formation sera adaptée pour intégrer des exemples de désinformation entourant la pandémie. « On souhaite que les étudiants soient mieux armés face à la désinformation, particulièrement sur les enjeux de santé, comme c'est le cas en ce moment, parce que de mauvaises informations peuvent accélérer la propagation du virus », remarque Ève Beaudin.

Étant donné les restrictions de la Santé publique, des formations d'une durée de 30 minutes seront offertes en direct, mais de manière virtuelle. Toutes les écoles du Québec peuvent s'inscrire pour recevoir ces formations sur le site *www.30secondes.org*.

Depuis l'an dernier, une formation est aussi offerte dans les cégeps, les universités et pour le grand public. Patrimoine Canadien et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec contribuent financièrement au programme.

GUILLAUME ROY, LE PROGRÈS

APPRENDRE À DÉTECTER LES FAUSSES NOUVELLES

- Apprenez-en plus sur les formations *#30secondes* avant d'y croire: *www.30secondes.org*
- Déjouez les fausses nouvelles sur la COVID-19: *https://www.covid-desinfo.ca/fr/*
- Faites un test pour connaître vos aptitudes: *https://doutez.ca/*
- Écrivez à un journaliste pour vérifier les faits: Détecteur de rumeurs à l'Agence Science-Presse (ASP), *https://www.sciencepresse.qc.ca/detecteur-rumeurs*
- À la télévision: *Les Décrypteurs (ici.radio-canada.ca)*, *Anatomie des fausses nouvelles* (*Savoir.medias*)

« ÇA ME DÉCOURAGE »

Journaliste au journal *The Review*, James Morgan couvre les événements qui surviennent dans l'Est ontarien et dans l'ouest du Québec.

Ce sont les théories du complot, qui occupent une place grandissante depuis l'arrivée de la pandémie, qui ont davantage affecté la santé mentale de M. Morgan.

« Je n'ai pas d'agenda politique, je ne fais que rapporter les nouvelles, telles qu'elles sont, à la population. Quand je vois ces commentaires de gens qui disent que nous sommes des communistes, que nous mentons, que nous imprimons les mensonges propagés par les gouvernements, ça me décourage. [...] L'idée que nous essayons de faire la bonne chose, de partager la vérité, et d'être ensuite accusés de menteurs, de *fake news*, je trouve que c'est particulièrement déprimant à entendre et à voir aussi souvent. »

James Morgan, dont certains proches ont contracté le virus, rapporte quotidiennement les bilans de la COVID-19 du Québec et de l'Ontario, ainsi que les mises à jour présentées par le Bureau de santé de l'Est ontarien (BSEO) et celles du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSL).

Quand il termine sa journée de travail, celui-ci continue de parler de la COVID-19, soit en répondant aux questions de ses proches ou en corrigeant les faits avancés par les gens autour de lui.

Tous ces aspects posent un défi additionnel sur la santé mentale des journalistes, juge le Dr Feinstein.

Selon le neuropsychiatre, c'est aux organisations médiatiques d'apporter le soutien nécessaire à leurs employés.

Les raisons de la détresse psychologique et les solutions possibles seront discutées dans une analyse plus approfondie et dans des publications ultérieures, indiquent les chercheurs dans leur rapport.

LES POMMES ET LES ORANGES

MARIE-ÈVE MARTEL
CHRONIQUE
marie-eve.martel@lavoixdelest.ca

Suis-je journaliste ? Suis-je chroniqueuse ? En fait, je porte les deux chapeaux. À la fois un privilège et une rareté dans mon domaine.

De quoi contribuer au mélange des genres journalistiques qui, lui, alimente une certaine confusion, voire une mécompréhension, du rôle des médias.

En semaine, vous avez l'occasion de lire les offrandes que je signe à titre de journaliste, c'est-à-dire la forme la plus noble de mon métier. Je vous informe en rapportant des faits et le point de vue de différents intervenants concernés ou connaisseurs de la situation dont il est question.

Dans ces textes, je n'existe pas. Je ne suis que témoin et messagère.

Puis, le samedi, j'ai l'immense bonheur de vous entretenir, ici même sous le bandeau « Vu d'même », de sujets qui me font réfléchir et qui, je l'espère, vous laisseront aussi songeurs. Je me permets d'exprimer mon opinion et, parfois, de vous confier des anecdotes sur ma vie personnelle.

Dans ces billets, bien coiffés de la mention « chronique » et de ma grosse fraise, je vous accompagne dans la lecture. Vous sentez ma présence. Je perçois ma chronique comme une manière plus intime de vous informer, mais une manière de vous informer quand même. J'essaie d'y amener des faits, mais je suis plus libre dans la manière de les présenter.

Je reçois souvent des courriels me félicitant pour « ma belle article » [sic], alors que je sais qu'on me parle de ma chronique.

Entre ces deux types de texte, il y a une importante nuance à faire: l'un est un texte narratif journalistique, et l'autre est un texte d'opinion.

Si vous me lisez régulièrement, vous avez sans doute remarqué que je n'aborde jamais, ou du moins très, très rarement, des sujets dans mes chroniques sur lesquels je pourrais être susceptible d'écrire en tant que journaliste.

Tout ça pour préserver ma neutralité journalistique, que certains appellent indépendance.

Si je me mettais à donner mon opinion sur les affaires municipales de Saint-Césaire ou de Stukely-Sud, je serais bien mal placée par la suite pour en rapporter les grandes lignes de façon neutre.

Et ma crédibilité compterait alors pour des prunes, alors qu'en tant que journaliste professionnelle, c'est tout ce que j'ai.

• • • • •

Ainsi, dans un média d'information, on retrouve plusieurs types de contenus. En sachant les différencier, on devient un consommateur d'information averti et on peut mieux apprécier les nuances.

Parce qu'un journal, qu'il soit imprimé ou numérique, ce n'est pas une pizza. Je dirais plus qu'il s'agit d'une jolie salade de fruits, bien appétissante et juteuse.

Or, même si on les retrouve dans la même salade de fruits, il faut faire attention de ne pas mélanger les pommes et les oranges.

La base de cette rafraîchissante salade, c'est l'information. Les nouvelles pures et simples. Les articles. Les dossiers. Les reportages plus en longueur. Les portraits, sous forme de texte ou d'entrevue. Bref, le contenu neutre et factuel.

À ne pas confondre avec des textes d'opinion, comme une chronique, une lettre du lecteur ou un éditorial. L'éditorial est un type de contenu qui se fait de plus en plus rare. C'est un texte d'opinion signé par un éditorialiste qui endosse la position du propriétaire du média.

On l'a souvent vu en période électorale, quand c'était encore de bon goût de vous suggérer quel parti porter au pouvoir.

Je peux vous dire que dans les journaux de la CN2i, vous ne risquez plus de lire un éditorial de sitôt: à quelque 350 propriétaires, difficile de s'entendre unanimement sur une position à adopter !

Et c'est tant mieux.

• • • • •

Dans notre cas, la question de la propriété peut aussi mener à de drôles d'amalgames. Mon ami Éric-Pierre a été le premier à le dénoncer: quand on est journaliste, on se fait souvent prêter, à tort, les idées de nos patrons. Comme si la pomme ne tombait jamais loin de l'arbre.

Il n'est d'ailleurs pas rare que les journalistes de Québecor se fassent parler du « journal à Péladeau », comme les journalistes de *La Presse*, et même nous, jusqu'à encore tout récemment, entendions « les journaux à Desmarais », puis « les journaux à Cauchon ».

Mais laissez-moi vous dire une chose. Il n'y a pas plus hétérogène en termes d'idéologies et d'opinions qu'une salle de rédaction. Ce faisant, il est faux de prétendre que les journalistes chez Québecor sont tous des péquistes et que les autres sont tous de vaillants libéraux.

C'est insultant et réducteur.

• • • • •

Et puis, il reste ce qui nous fait vivre, la publicité. Elles sont souvent faciles à reconnaître, colorées et visuellement très différentes des articles.

Entre la publicité et l'article, il existe le publireportage.

Un texte qui fait penser à un article, mais qui a été commandité par son sujet, qui a donc eu le loisir de le relire et de l'approuver avant sa publication.

Pour éviter que cette pratique ne soit pernicieuse et ne prenne les lecteurs pour des poires, nous devons clairement identifier, tant dans la mise en page que dans la mise en ligne, qu'il s'agit d'un texte commandité. Question d'éthique.

Parlant d'éthique, nous, les journalistes, on ne fait jamais relire nos reportages par les personnes citées avant de les publier. Nous nous devons d'être entièrement indépendants de nos sources ; nous présentons la vérité telle qu'elle est, même si elle déplaît.

Adoucir la réalité pour bien faire paraître un intervenant est une entorse aux règles d'or du métier. Et encore là, si ça se savait, notre réputation en prendrait un coup.

Avec le contexte difficile dans lequel les médias évoluent actuellement, pas besoin de s'autopelure-de-bananiser en plus.

• • • • •

Tout ça peut sembler compliqué, mais je vous garantis qu'en portant plus attention aux petits détails – la signature, la présentation et les mentions particulières – vous goûterez davantage à la richesse du contenu qui vous est proposé chaque jour.

C'est la cerise sur le sundae !

Alors, plongez dans cette appétissante salade de fruits, et savourez-en toutes les saveurs.

PASCAL BÉRUBÉ

SES LIENS AVEC LEGAULT, SON

Chaque samedi, *Le Progrès* braque les projecteurs sur des sujets politiques chauds passés sous la loupe d'acteurs du milieu ou d'observateurs avisés.

Élections Québec recherche des directrices ou directeurs du scrutin pour assurer la gestion et l'organisation d'élections provinciales dans plusieurs circonscriptions, partout au Québec.

Si vous avez :

- un leadership mobilisateur;
- un excellent sens de l'organisation;
- de l'expérience en gestion;
- des habiletés avec les technologies de l'information;

Nous vous offrons :

- une rémunération d'environ 22 000 $ pour une élection provinciale;
- de la formation et le soutien d'une équipe professionnelle et disponible;
- un mandat de 10 ans;
- la chance de participer activement à la démocratie québécoise.

Vous occupez déjà un emploi ?

Vous pouvez obtenir un congé sans solde pour exercer vos fonctions de directrice ou de directeur du scrutin lors de la tenue d'une élection provinciale dans votre circonscription.

LE DÉFI VOUS INTÉRESSE ?

Pour savoir si vous êtes admissible à postuler dans l'une des circonscriptions concernées et pour soumettre votre candidature, visitez le **www.electionsquebec.qc.ca/recrutement**.

VOUS AVEZ JUSQU'AU 17 SEPTEMBRE À 16 h 30 POUR POSTULER.

Mettez votre talent au service de la démocratie !

6049155

LA POLITIQUE EN QUESTIONS

OLIVIER BOSSÉ
obosse@lesoleil.com

Élu à l'Assemblée nationale depuis 13 ans, ex-ministre et orateur encensé, Pascal Bérubé achève deux années comme chef intérimaire d'un Parti québécois qui a connu de meilleurs jours. L'élection d'un nouveau chef péquiste, le 9 octobre, dictera l'avenir du parti et celui du député de Matane-Matapédia, longtemps proche de François Legault.

Q Pour quelqu'un qui dit ne pas vouloir être chef, deux ans en poste, record d'intérim au PQ, c'est quand même long, non ?

R Je respecte beaucoup le poste de chef permanent, mais je n'ai pas d'intérêt pour l'occuper. Ça s'est manifesté rapidement en 2018 et je suis toujours aussi sûr de ma décision. Aucun doute.

Ça fait 26 ans que je suis au Parti québécois et j'ai travaillé de près avec de nombreux de chefs, alors je sais de quoi c'est fait. Ma passion, c'est d'être député de Matane-Matapédia. C'est ma priorité, ma région.

Ma grande fierté, c'est que dans un contexte où le PQ a fait 17 % des voix en 2018, j'étais à des poussières d'atteindre 70 % dans le comté. Les seuls comtés au pourcentage plus élevé sont des comtés libéraux de l'ouest de Montréal.

Q Que retenez-vous de ces deux années comme chef parlementaire ?

R La volonté de faire preuve de beaucoup de rigueur, de professionnalisme dans les questions. L'innovation, parfois la surprise ! J'aime beaucoup l'art oratoire, c'est de famille.

Mon grand-père maternel était fasciné par Pierre Bourgault. Il habitait à Sept-Îles et Bourgault avait été candidat du RIN à Sept-Îles. Mes parents se sont rencontrés là-bas, donc Bourgault a laissé une trace très forte dans notre vie familiale. J'ai toujours essayé de m'inspirer des meilleurs orateurs avec un style qui est le mien.

Q Pour vos quatre dernières semaines comme chef parlementaire, visez-vous un objectif précis ?

R Il reste peu de temps. Mais l'objectif général entre 2018 et aujourd'hui était de laisser notre formation politique en bonne position sur le plan de la qualité des interventions, de leur pertinence. Avec une équipe de neuf députés, on s'est imposés à bien des égards. Je voulais que la population sache que le Parti québécois était debout, vigoureux et je voulais que le premier ministre le sache aussi.

Mon premier emploi politique, il y a 20 ans, c'est lui (Legault) qui me l'a donné ! Il m'a engagé comme stagiaire à l'été 2000, puis comme conseiller politique au cabinet de l'Éducation. Pendant la pandémie, c'était la première fois depuis qu'on était collègues dans le caucus du PQ que j'avais l'occasion de travailler de près avec lui, lors des rencontres téléphoniques hebdomadaires des chefs de partis.

Q Le PQ jouera-t-il sa survie aux élections de 2022 ?

R Toutes les élections sont importantes pour le Parti québécois, parce que c'est un parti pas comme les autres et tant mieux. L'objectif n'est pas de prendre le pouvoir et de tout faire pour le garder, c'est de prendre le pouvoir pour le donner à la population à travers un beau projet.

Le gouvernement de la CAQ hérite d'une conjoncture exceptionnelle. D'abord, la CAQ n'est pas le Parti libéral. C'est son principal avantage ! L'étalon de comparaison, c'est le Parti libéral. Les libéraux eux-mêmes ont créé la CAQ comme gouvernement.

Ensuite, ils (les membres du gouvernement de la CAQ) ne disent non à personne au plan financier parce qu'ils ont hérité de marges de manœuvre qui font rêver n'importe quel gouvernement. En plus, en temps de crise, les Québécois se tournent vers leur gouvernement national.

Je leur reconnais qu'ils sont volontaristes. Comme ils n'ont pas de base militante et d'instances aussi développées que

Nous sommes actuellement à la recherche d'un

OUVRIER D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Poste permanent 35 h/sem. selon la demande

Sommaire des responsabilités :

- Assurer la maintenance et l'entretien général du parc immobilier.
- Avoir de bonnes connaissances en électricité, plomberie, menuiserie, réfrigération et chauffage afin d'inspecter et surveiller les différents systèmes.
- Effectuer et/ou évaluer les travaux mineurs.
- Effectuer l'entretien hivernal (déneigement des portes d'entrées).
- Assurer un service et une relation adéquate avec l'ensemble des gens d'affaires.
- Répondre occasionnellement aux appels d'urgence.

Exigences :

- Trois (3) ans minimum d'expérience dans la maintenance d'immeubles.
- Détenir un certificat professionnel d'entretien d'immeubles serait un atout (expérience équivalente).
- Être autonome, reponsable et dynamique.
- Permis de conduire valide et doit posséder une voiture.

Pour soumettre votre candiature, faire parvenir votre C.V.
d'ici le 16 septembre 2020 à midi à l'attention de
Mme Ghislaine Plourde par courrier ou courriel aux adresses suivantes :

Poste : **Ouvrier d'entretien**
Ventrum inc.
393, rue Racine Est, 5e étage
Chicoutimi QC G7H 1T2

ventrum.administraiton@bellnet.ca

6045850

AVENIR ET CELUI DE SON PARTI

les nôtres, ils peuvent décider assez rapidement de leur positionnement, qui est toutefois un peu épars.

Q Selon le futur du PQ, pourriez-vous adhérer à un autre parti?

R Non. Je suis indépendantiste. Le PQ est le seul parti pour lequel l'indépendance est un enjeu prioritaire, c'est ce qui nous distingue de Québec solidaire. Et la CAQ (pour faire la souveraineté) ? Je n'y crois pas.

L'avenir, c'est que j'ai un mandat jusqu'en 2022 et si mes concitoyens le veulent bien, je continuerai au-delà de cette date. Je n'ai pas l'habitude d'annoncer aussi tôt que je reviens, mais j'aime beaucoup le travail de député. J'aime ça pour vrai ! Je souhaite que le rôle de député soit davantage valorisé par l'ensemble de la classe politique.

Q Vous avez été proche de François Legault et à la fondation de la CAQ, il vous avait invité à rallier son parti. Cette offre s'est-elle répétée depuis l'élection de la CAQ, en 2018?

R Jamais. On a beaucoup de respect l'un pour l'autre, de l'amitié. J'ai longtemps travaillé à ce que François Legault devienne premier ministre du Québec, mais comme chef du PQ. J'ai été l'un de ceux qui ont le plus travaillé pour qu'il devienne chef du Parti québécois.

Lorsque Bernard Landry démissionne, en 2005, je m'en souviens comme si c'était hier ! Je suis au Centre des congrès de Québec et je me retourne vers lui (Legault) en disant : « C'est maintenant, le jour est arrivé ! » On avait monté une organisation au cas où et on avait un réseau d'échanges. C'était sérieux. Mais il a choisi de ne pas y aller. Il aurait pu y aller aussi en 2007 et il a choisi de ne pas y aller. Il l'avait aussi envisagé en 2001.

François Legault, je le voulais comme premier ministre à l'époque où il était indépendantiste au Parti québécois. Je veux me disqualifier moi-même (de lui succéder à la tête de la CAQ) parce que je suis indépendantiste. Je suis au Parti québécois, mon parti, ma famille politique. C'est très clair.

« Je respecte beaucoup le poste de chef permanent, mais je n'ai pas d'intérêt pour l'occuper », affirme Pascal Bérubé.
— ARCHIVES LE SOLEIL

VILLE DE NORMANDIN

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
Poste permanent à temps plein

Les personnes intéressées doivent faire connaître leur intention **avant le 29 septembre 2020 à 16 h** en mentionnant le titre du poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Normandin
Poste : Inspecteur en bâtiment et environnement
Att. : Lyne Groleau, directrice générale et greffière
1048, rue Saint-Cyrille
Normandin (Québec) G8M 4R9
lgroleau@ville.normandin.qc.ca

Consultez l'offre d'emploi complète au
www.ville.normandin.qc.ca/offres-demploi

0045805

CÉGEP DE JONQUIÈRE

Le Cégep est un établissement d'enseignement supérieur reconnu pour son dynamisme et son milieu de travail stimulant.

PERSONNEL ENSEIGNANT

* PRODUCTION ET POSTPRODUCTION TÉLÉVISUELLES
* ÉDUCATION À L'ENFANCE

Consultez les offres d'emploi complètes sur le site Internet à l'adresse suivante : **cegepjonquiere.ca/offres-d-emploi**

Faire parvenir votre CV ainsi qu'une photocopie de vos relevés de notes à l'adresse suivante :

Cégep de Jonquière
Service des ressources humaines
2505, rue St-Hubert
Jonquière QC G7X 7W2
Par courriel : ressourceshumaines@cegepjonquiere.ca

0045776

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

VILLE DE SAGUENAY

PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS ARP-188 ET ARS-1302

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlement suivants est accompagnée d'une consultation écrite. Les membres du conseil statueront sur ces projets lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 8 octobre 2020 à 19h00, à la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, dans l'arrondissement de Jonquière.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-188) ET LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 85764, SECTEUR AU CROISEMENT DE L'AUTOROUTE 70 ET DU RANG SAINT-ANTOINE À JONQUIÈRE (ARS-1302).

Le conseil municipal de la Ville de Saguenay, suite à l'adoption à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020 d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-188) et d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 85764, secteur au croisement de l'autoroute 70 et du rang Saint-Antoine à Jonquière) (ARS-1302), tiendra une consultation publique lors de son conseil le 5 octobre 2020 ainsi qu'une consultation écrite qui se tiendra entre le 12 septembre 2020 et le 5 octobre 2020.

Les projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay.

Ces projets de règlement ne contiennent pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ARS-1302

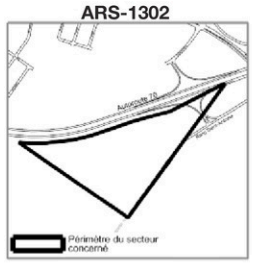

Les textes complets des projets sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À CE PROJET DE RÈGLEMENT

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite.

En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En se présentant lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 5 octobre 2020 à 19h à la Salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont dans l'arrondissement de Jonquière.
- En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, dès maintenant et d'ici le 5 octobre 2020 à 19 h, au plus tard.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière;

Deuxième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi;

Troisième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie;

Quatrième document

Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

Il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme soit :

Pour l'unité de planification 65-R (secteur au croisement de l'autoroute 70 et du rang Saint-Antoine)

- Permettre dans l'affectation récréative intensive les usages suivants :
  - Restauration offrant des repas rapides (fast food);
  - Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
  - Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain);
  - Service de réparation d'autres véhicules légers;
  - Vente au détail d'embarcations et d'accessoires,
  - Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges, de tout-terrains et de leurs accessoires;
  - Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme.

SAGUENAY, le 19 septembre 2020.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

5446825

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, lors de la séance ordinaire du 3 août 2020, les membres du conseil municipal de la Ville de Saguenay ont décidé de remplacer la procédure référendaire normalement prévue par la Loi par une consultation écrite. Les membres du conseil statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 5 octobre 2020 à 19h00, à la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, dans l'arrondissement de Jonquière.

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1303)

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire:

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 septembre 2020 sur le projet de règlement mentionné ci-haut, le conseil municipal a adopté le 8 septembre 2020 un second projet de règlement intitulé «Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1303)».

L'objet du projet de règlement ARS-1303 vise à modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à apporter des modifications à certaines dispositions réglementaires applicables à l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay. Les principales modifications au règlement de zonage portent sur les éléments suivants :

- Ajouter des dispositions réglementaires pour les espaces de travail collaboratif;
- Modifier les définitions pour les façades;
- Assujettir les habitations collectives (H8) à des normes d'aménagement des stationnements;
- Permettre comme usage complémentaire aux usages commerciaux et de services, les activités reliées à de la formation;
- Préciser les normes applicables pour les aménagements de stationnement lors de changement d'usage.

Ce second projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'ils soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, c'est-à-dire qu'il soit soumis à l'ouverture d'un registre et ultimement à un scrutin référendaire.

2. Description des zones:

Le projet de règlement contient des dispositions qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay.

3. Personnes intéressées et conditions de validité de la demande:

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau ou par le biais de l'adresse courriel suivante : greffe@ville.saguenay.qc.ca.

Pour que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Ville doit avoir reçu un courriel ou une lettre de demande de la part d'au moins 12 personnes intéressées de la zone ou des zones contigües d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Voici comment procéder pour présenter une demande visant à soumettre le projet à l'approbation référendaire :

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE APPLICABLE À CE PROJET DE RÈGLEMENT

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité doit être suspendue ou remplacée.

Le Conseil ayant décidé de substituer la procédure référendaire par une consultation écrite, la demande d'approbation référendaire peut donc être adaptée de manière à éviter les déplacements.

En conséquence, toute demande d'approbation référendaire peut se faire comme suit :

- En transmettant de façon individuelle ou sous forme de pétition à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 un écrit qui devra contenir les informations suivantes :
  - Indiquer clairement le titre du projet et le numéro de celui-ci;
  - Indiquer votre nom, adresse complète et numéro de téléphone;
  - Transmettre votre demande au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 20 septembre 2020 par courriel ou par la poste.

4. Absence de demandes:

Si le projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet:

Le texte complet de ce second projet ainsi que le plan détaillé de la zone se retrouvent sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

L'assistants-greffière de la Ville
ANNIE JEAN

5446827

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2020-443

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE - BOULEVARD SAGUENAY / Arrondissement de Jonquière

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour des travaux de réhabilitation environnementale sur le lot 2 413 432 situé sur le boulevard Saguenay dans l'arrondissement de Jonquière.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 17 septembre 2020, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1405740), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes*.

Ceux qui ne détiennent pas le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, édition 2003 de la Ville de Saguenay, doivent se le procurer avec les documents du présent appel d'offres, sur SÉAO. Le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, fait partie intégrante du présent appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 5 octobre 2020 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et, le cas échéant, dont la licence est requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c-B-1.1).

Seules les équivalences qui ont été autorisées par addenda sont considérées par la Ville de Saguenay au moment de l'étude de la conformité des soumissions. La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce douzième jour du mois de septembre deux mille vingt.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

5446931

STS SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY

AVIS PUBLIC

La Société de transport du Saguenay informe la population que la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le :

DATE : Lundi 21 septembre 2020
ENDROIT : Huis clos via la plateforme ZOOM

*** La réunion sera mise en ligne sur le site Internet sts.saguenay.ca par la suite.

Avis est donné le 12 septembre 2020.

Ève-Marie Lévesque
Conseillère en communication et secrétaire générale

L'AUTOMNE EN 10 SÉRIES

Les services de vidéo en ligne, refuge par excellence durant le confinement, n'ont jamais été aussi prisés que depuis le début de la pandémie. Ils ont été un réconfort, une soupape pour freiner l'angoisse et oublier tout le reste. Deuxième vague en vue? Voici une sélection de 10 séries à voir, pour tous les goûts. **RICHARD THERRIEN, LE SOLEIL** **PAGES 37 À 41**

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
VILLE DE SAGUENAY

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS-R-2020-102

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant :

   RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-102 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT AU MONTANT DE 10 518 300 $ AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DE LA DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME CAPITALISÉ D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES.

   Ce règlement a pour but décréter un emprunt au montant de 10 518 300 $ afin de financer une partie de la dépense de fonctionnement du régime capitalisé d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées. Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 10 518 300 $ remboursable sur une période de 7 ans.

   Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 27 septembre 2020 à 23 h 59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin en suivant le lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
   - nom et prénom;
   - adresse résidentielle;
   - numéro de téléphone;
   - une copie d'une pièce d'identité suivante :
     - Permis de conduire
     - Carte d'assurance maladie
     - Passeport
     - Certificat de statut indien
     - Carte d'identité des Forces armées
   - numéro du règlement d'emprunt visé;

3. Le règlement VS-R-2020-102 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

   https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics

   Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2020-102 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille soixante-six (8 066 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. La description détaillée du projet est la suivant :

ATTENDU que depuis le 1er janvier 2007, la Ville de Saguenay applique les nouvelles normes comptables concernant les avantages sociaux futurs à prestations déterminées;

ATTENDU que la dépense de fonctionnement est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants;

ATTENDU que la dépense de fonctionnement comprend également à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime;

ATTENDU que la dépense de fonctionnement comprend également l'amortissement des gains et pertes actuariels;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permet à partir de 2009 des allégements au niveau de la comptabilisation de la dépense de fonctionnement, et ce, via l'utilisation d'une valeur lissée de l'actif de même que l'utilisation d'un montant à pourvoir dans le futur à l'intérieur d'un corridor préétabli;

ATTENDU que pour l'année 2020, l'excédent de la dépense de fonctionnement après application des allégements ci-haut mentionnés représente une somme de 10 518 300 $ selon les estimations de Mme Christine Tremblay, CPA, CA, directrice du Service des finances de la Ville de Saguenay, en date du 21 avril 2020;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du 3 août 2020;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2.- Le conseil décrète par le présent règlement un emprunt de 10 518 300 $ pour couvrir la dépense de fonctionnement du régime capitalisé d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées.

ARTICLE 3.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas 10 518 300 $ afin de garantir les obligations et engagements de la Ville envers le régime de retraite.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 10 518 300 $ remboursable sur une période de 7 ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 6.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

5. Toute personne qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.

8. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

9. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

1° personne domiciliée;
2° propriétaire unique d'un immeuble;
3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

La greffière,
CAROLINE DION

5446829

1 *ESCOUADE 99*

17 SEPTEMBRE
• CLUB ILLICO

À Québec, le poste de police #99 accueille un nouveau commandant, qui veut en faire « le plus performant » de la province. Patrick Huard a réalisé cette adaptation d'un succès américain, *Brooklyn Nine-Nine*, tournée à Québec. Widemir Normil joue le commandant d'une équipe composée notamment de Mickaël Gouin, Mylène Mackay, Bianca Gervais, Fayolle Jean Jr, Léane Labrèche-Dor et Guy Jodoin. La comédie de 13 épisodes n'est pas sortie que déjà, elle suscite la polémique : le choix de biffer du scénario l'origine latine de deux personnages majeurs a récemment fait bondir une actrice de la série originale américaine, Melissa Fumero.

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2020-242

ENTREPOSAGE ET MISE EN VALEUR DES BOUES D'ÉPURATION ET DE FOSSES SEPTIQUES

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour l'entreposage et la mise en valeur des boues d'épuration produites par les usines d'épuration et des boues provenant du programme de vidange des fosses septiques.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 14 septembre 2020, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1405680), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes*.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 14 octobre 2020 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et, le cas échéant, dont la licence est requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c-B-1.1).

Seules les équivalences qui ont été autorisées par addenda sont considérées par la Ville de Saguenay au moment de l'étude de la conformité des soumissions. La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce douzième jour du mois de septembre deux mille vingt.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

5446910

Ville de Saguenay

Avis public

Le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-95 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES.

Le texte complet de règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

5446828

2 *RATCHED*

18 SEPTEMBRE • NETFLIX

Vous vous souvenez de l'infirmière Mildred Ratched dans *Vol au-dessus d'un nid de coucou* ? Imaginez-la dans la peau de l'incomparable Sarah Paulson, héroïne de la nouvelle série de Ryan Murphy (*American Horror Story*, *Hollywood*) sur Netflix. L'oeuvre de huit épisodes relate la genèse de ce personnage emblématique qui donne froid dans le dos, dont vous ne voudriez croiser le chemin pour rien au monde, surtout pas dans un hôpital psychiatrique. Le *casting* impressionne et intrigue à la fois avec des noms comme Sharon Stone – oui, oui ! –, Cynthia Nixon (*Sexe à New York*) et Corey Stoll (*House of Cards*).

3 *LONG WAY UP*

18 SEPTEMBRE • APPLE TV+

Après *Long Way Round* et *Long Way Down*, l'acteur Ewan McGregor et son grand ami Charley Boorman repartent à moto à partir d'Ushuaia, sur la Terre de Feu. Cette série documentaire nous fait les témoins de ce parcours de 20 000 km en 100 jours, dans 13 pays, dont l'Argentine, le Chili, la Bolivie, le Pérou, l'Équateur, la Colombie et le Mexique. Et ce, en

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
VILLE DE SAGUENAY

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS-R-2020-99

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant :

   RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-99 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA MODERNISATION DE L'USINE D'ÉPURATION DE JONQUIÈRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 000 000 $

Ce règlement a pour but de décréter des honoraires professionnels pour la modernisation de l'usine d'épuration de Jonquière pour un montant de 2 000 000 $. Le conseil est autorisé par ce règlement à emprunter le montant de 2 000 000 $ sur une période de 20 ans.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d›unités de l›ensemble des immeubles imposables desservi par le réseau d'égout.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel pour chaque logement	1
Immeuble commercial par local	1
Immeuble industriel par local	1
Immeuble résidentiel (maison de chambre) pour chaque tranche de 5 chambres	1
Terrain de camping, par emplacement	0.2
Autre immeuble	1

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 27 septembre 2020 à 23 h 59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin en suivant le lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
   - nom et prénom;
   - adresse résidentielle;
   - numéro de téléphone;
   - une copie d'une pièce d'identité suivante :
     - Permis de conduire
     - Carte d'assurance maladie
     - Passeport
     - Certificat de statut indien
     - Carte d'identité des Forces armées
   - numéro du règlement d'emprunt visé;
3. Le règlement VS-R-2020-99 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

   https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics

   Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2020-99 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille soixante-six (8 066 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. La description détaillée du projet est la suivante :

   Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour la modernisation de l'usine d'épuration de Jonquière.

ITEM AU TRIENNAL	DESCRIPTION	COÛT
650-00233	A- HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA MODERNISATION DE L'USINE D'ÉPURATION DE JONQUIÈRE - Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie et architecture pour la préparation des plans et devis ; études, analyse, constructibilité, modélisation et toutes autres spécialités nécessaires à la préparation des plans et devis préliminaires et détaillés, de la surveillance, du suivi et de l'acceptation des travaux.	2 000 000 $
	GRAND TOTAL DU RÈGLEMENT : 2 000 000 $	

L'estimation a été préparée par le Service du génie de la Ville de Saguenay, en date du 1er juillet 2020 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

5. Toute personne qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.
8. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

   La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
9. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

   1° personne domiciliée;
   2° propriétaire unique d'un immeuble;
   3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
   4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
   5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

La greffière,
CAROLINE DION

5446832

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2020-449

RÉFECTION DU PAVAGE - RUE DICKIE / Arrondissement de Jonquière

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour la réfection du pavage de la rue Dickie dans l'arrondissement de Jonquière.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 16 septembre 2020, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1405677), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes.*

Ceux qui ne détiennent pas le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, édition 2003 de la Ville de Saguenay, doivent se le procurer avec les documents du présent appel d'offres, sur SÉAO. Le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, fait partie intégrante du présent appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 5 octobre 2020 au plus tard à 11 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 11 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et, le cas échéant, dont la licence est requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c-B-1.1).

Seules les équivalences qui ont été autorisées par addenda sont considérées par la Ville de Saguenay au moment de l'étude de la conformité des soumissions. La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce douzième jour du mois de septembre deux mille vingt.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

5446914

respectant l'environnement, au volant d'une Harley-Davidson LiveWire électrique. Trois épisodes pour démarrer, puis deux chaque semaine par la suite.

4 *UTOPIA*

25 SEPTEMBRE
• AMAZON PRIME VIDEO

Dans cette adaptation d'une série culte britannique, une conspiration racontée dans une bande dessinée semble menacer réellement l'humanité entière. Poursuivis par une étrange organisation, les fans de la BD se réunissent pour tenter d'empêcher le pire dans ce qui semble être un thriller tout ce qu'il y a de plus anxiogène. Rainn Wilson (*The Office*) et John Cusack apparaissent au générique de cette série de neuf épisodes.

5 *THE SOUNDS*

25 SEPTEMBRE • CBC GEM

L'actrice montréalaise Rachelle Lefevre et le Néo-Zélandais Matt Whelan (*Narcos*) sont les vedettes de cette histoire singulière, située dans les Pelorus Sounds, en Nouvelle-Zélande. Un couple, Maggie et Tom Cabbotts, croit pouvoir entreprendre une nouvelle vie en emménageant dans ce village où l'on ne peut faire confiance à personne. Quand Tom disparaît, son épouse découvre qu'il cachait, lui aussi, bien des choses. Aussi offert sur Acorn TV.

Ville de Saguenay

Avis public

Le 3 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-84 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR AJOUTER DES MESURES D'INTÉGRATION AU MILIEU NATUREL DU SECTEUR DU QUARTIER MODÈLE (ARS-1298)

Au terme de la période de 30 jours prévue aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce règlement.

Le texte complet de ce règlement est disponible sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement est réputé conforme et il est entré en vigueur rétroactivement au 8 septembre 2020.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

5446826

Ville de Saguenay

Avis public

À toutes les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Le 3 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-80 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-182);
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-81 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCEAVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 1120, 1122, 1125, 1145 ET ZONE 5166, ROUTE DE SAINT-JEAN-VIANNEY ET RUE WILSON À SHIPSHAW (ARS-1278)).

Les textes complets des règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Saguenay peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, conformément aux articles 59.7 et 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Chap. A-19.1 L.R.Q., demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité, de l'un ou l'autre de ces règlements, au plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay et au schéma le cas échéant.

La demande doit être transmise par écrit à la Commission municipale du Québec, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Tour 5e étage, Québec (Québec) G1R 4J3.

Conformément à l'article 51 du décret 841-2001 et aux articles 59.8 et 137.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Chap. A-19.1 L.R.Q., la Commission doit dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements au plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay et au schéma le cas échéant, si elle reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Saguenay, une demande faite conformément aux articles 59.7 et/ou 137.11 à l'égard de l'un ou l'autre de ces règlements.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

5446824

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
VILLE DE SAGUENAY

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS-R-2020-100

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant :

   RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-100 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-50 DÉCRÉTANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 500 000 $

   Ce règlement a pour but d'abroger le règlement numéro VS-R-2019-50.

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 27 septembre 2020 à 23 h 59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin en suivant le lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

   - nom et prénom;
   - adresse résidentielle;
   - numéro de téléphone;
   - une copie d'une pièce d'identité suivante :
     - Permis de conduire
     - Carte d'assurance maladie
     - Passeport
     - Certificat de statut indien
     - Carte d'identité des Forces armées
   - numéro du règlement d'emprunt visé;

3. Le règlement VS-R-2020-100 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

   https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics

   Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2020-100 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille soixante-six (8 066 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

4. Toute personne qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
5. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
6. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.
7. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 septembre 2020 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

   La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
8. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

   1° personne domiciliée;
   2° propriétaire unique d'un immeuble;
   3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
   4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
   5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

La greffière,

CAROLINE DION

5446831

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2020-438

ACHAT ET INSTALLATION DE BANDES PERMANENTES POUR PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC JEAN-BÉLIVEAU ET PARC MURDOCK

Arrondissement de Chicoutimi

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour la fourniture et l'installation de bandes permanentes pour les patinoires extérieures des parcs Jean-Béliveau et Murdock dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 15 septembre 2020, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1 866-669-7326 (numéro d'avis 1405665), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes.*

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 2 octobre 2020 au plus tard à 11 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél.: 418 698-3055) et seront ouvertes à 11 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

Seules les équivalences qui ont été autorisées par addenda sont considérées par la Ville de Saguenay au moment de l'étude de la conformité des soumissions. La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce douzième jour du mois de septembre deux mille vingt.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

5446912

AVIS D'INTÉRÊT

AVIS D'INTÉRÊT

OPÉRATION DU SERVICE ANIMALIER
VILLE DE ROBERVAL – 2021
APP2020-031

Introduction

La Ville de Roberval souhaite offrir un service animalier aux citoyens de la municipalité. Pour ce faire elle désire obtenir le nom de fournisseurs ou d'entreprises intéressés à offrir ledit service.

Dénonciation

Le présent document d'appel d'intérêt n'est pas et ne peut être considéré comme un appel d'offres. Il ne crée aucune obligation de la part de Ville de Roberval de procéder à un tel appel d'offres ou même d'attribuer un contrat à toute personne ou organisation soumettant une réponse au présent document d'appel d'intérêt. Il s'agit d'une demande d'information visant à confirmer l'intérêt et la capacité du marché à proposer et à fournir des biens et services en fonction des besoins décrits dans le présent appel d'intérêt.

Ville de Roberval se réserve également le droit d'abandonner le projet ou de modifier tous ou certains des besoins et exigences spécifiés dans le présent document d'appel d'intérêt.

Objectif

L'objectif de cet appel d'intérêt est de connaître les fournisseurs ou entreprises dans les limites de Roberval, intéressés à offrir un service animalier pour le contrôle des animaux domestiques et de la faune et répondant aux besoins de la population de Roberval.

Description générale

Le fournisseur doit pouvoir offrir les services complets, la gestion ainsi que les opérations concernant le service animalier, entre autres, faire respecter les règlements municipaux en vigueur concernant les animaux, maintenir en place l'équipement et le personnel nécessaires au respect des obligations, recueillir les animaux, les héberger, maintenir un service d'urgence en tout temps, percevoir les licences pour animaux, etc.

La localisation géographique des installations doit être sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Les installations physiques doivent être conformes à la réglementation du MAPAQ sur la santé et le bien-être animal et il doit détenir le permis d'opérer délivré par le MAPAQ.

Les installations physiques doivent permettre d'accueillir un minimum de trente (30) animaux domestiques dans le besoin :

- Pour isoler les animaux placés en quarantaine de manière à ce que ces derniers n'entrent pas en contact avec tout autre animal;
- Pour l'observation des animaux lorsqu'ils arrivent en abandon;
- Pour les animaux en attente d'être adoptés;
- Un espace de garderie.

Le fournisseur doit posséder un véhicule (conforme aux normes du MAPAQ) style camionnette pour la récupération des animaux à domicile ou aux endroits indiqués par le citoyen.

Dépôt et clôture des propositions

Les propositions seront reçues dans une enveloppe cachetée portant l'inscription «APP2020-031 Opération d'un service animalier - Ville de Roberval - 2021», adressée à Mme Guylaine Savard, service de l'approvisionnement, jusqu'au 5 octobre 2020 à 11 h *(heure officielle du Conseil national de recherches du Canada correspondant à l'heure de référence pour la téléphonie cellulaire)* à l'adresse suivante :

Ville de Roberval
Service de l'approvisionnement
851, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6

Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

Questions et document

Les fournisseurs intéressés à proposer leurs services peuvent se procurer le document :

- En s'adressant au Système électronique d'appel d'offres SEAO sur le site www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1-800-669-SEAO (7326).
- Ou en communiquant avec le directeur des affaires juridiques, Me Luc R. Bouchard par téléphone au (418) 275-0202 poste 2233 ou par courriel à l'adresse lbouchard@roberval.ca.

Toutes les questions doivent être adressées à Me Luc R. Bouchard.

Aucun engagement contractuel entre la Ville de Roberval et les organismes présentant une manifestation d'intérêt ne résultera du présent appel d'intérêt.

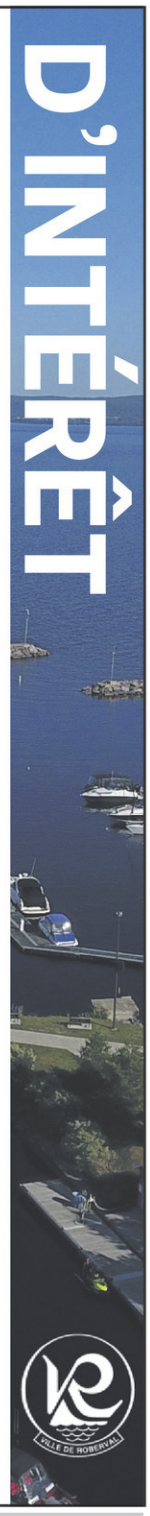

Ville de Saguenay

Avis public

Le 3 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-82 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-187)

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-83 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 33252, SECTEUR À PROXIMITÉ DES RUES VICTOR-GUIMOND, ROMAIN-GARY ET YVES-THÉRIAULT À CHICOUTIMI) (ARS-1294)

Au terme de la période de 30 jours prévue aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce règlement.

Les textes complets de ces règlements sont disponibles sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ces règlements sont réputés conformes et ils sont entrés en vigueur rétroactivement au 8 septembre 2020.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière;

Deuxième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi;

Troisième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie;

Quatrième document

Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

Il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme soit :

Pour l'unité de planification 81-R (Secteur à proximité des rues Victor-Guimond, Romain-Gary et Yves-Thériault) de l'arrondissement de Chicoutimi :

Agrandir l'affectation « résidentielle de basse densité » à même une partie de l'affectation « Espace vert » au secteur à l'arrière des propriétés résidentielles des rues Victor-Guimond, Romain-Gary et Yves-Thériault.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

5446823

AVIS D'APPEL D'OFFRES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON
Chemin du Golf – Conduite d'eau potable

La Municipalité de Saint-Gédéon demande des soumissions pour la construction d'une conduite d'eau potable (peu profonde) d'environ 1800 mètres de longueur.

Les soumissions seront reçues sous enveloppes cachetées portant la mention – Chemin du Golf – Construction d'une conduite d'eau potable, à la Municipalité de Saint-Gédéon, 208, RUE DE QUEN, SAINT-GÉDÉON (QUÉBEC), G0W 2P0 jusqu'au **29 septembre 2020 à 14 h** (heure locale), et seront ouvertes publiquement, au même endroit, auxdites date et heure. (heure locale).

Les entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres, selon les tarifs en vigueur du SEAO, à compter du **8 septembre 2020** et/ou obtenir des informations supplémentaires en communiquant avec le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi inclusivement :

Téléphone : **1 866 669-7326 (sans frais)**
1 514 856-6600
Site internet : **www.seao.ca**

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis au présent devis.

Les soumissionnaires devront se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la Municipalité de Saint-Gédéon ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Fait et signé à Saint-Gédéon, ce **8e jour du mois de septembre 2020.**
Dany Dallaire Directrice générale

AVIS DE CONVOCATION

La SADC du Fjord vous convie à son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SADC
Société d'aide au développement des collectivités
DU FJORD INC.

La Société d'aide au développement des collectivités du Fjord inc. invite toute personne majeure résidente **de Saguenay, arrondissement de La Baie,** des municipalités de **Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord** ainsi que les sociétés, commerces, entreprises, associations, coopératives, municipalités, institutions publiques ou privées intéressées au développement de sa collectivité, à assister à son assemblée générale annuelle, qui se tiendra :

Date: **Lundi 21 septembre 2020**
Heure: **18 h**
Endroit : **Auberge des Battures**
6295, boul. de la Grande-Baie Sud
La Baie (Québec)

Lors de cette assemblée, nous présenterons les résultats 2019-2020 et le plan d'action 2020-2021. Nous procéderons également à l'adoption d'une modification aux règlements généraux en ce qui concerne le représentant jeunesse. Il y aura élection de huit (8) administrateurs.

Les mesures de distanciation recommandées par l'Agence de la santé et la CNESST seront respectées. Le nombre de participants ne doit pas excéder la capacité de la salle. Pour s'assurer que le nombre de places soit suffisant, **nous vous incitons grandement à vous inscrire avant de vous présenter et ce, le plus tôt possible.**

Pour inscription : 418 544-2885 poste 0
courrier@sadcdufjord.qc.ca

Suivez-nous sur facebook

sadcdufjord.qc.ca
Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC

Jamais trop d'info

leQuotidien leProgrès

PAPIER/INTERNET/TABLETTE/MOBILE

6 *TEHRAN*

25 SEPTEMBRE • APPLE TV+

Premier titre israélien du catalogue d'Apple TV+, par le scénariste Moshe Zonder. Dans cette série d'espionnage qui s'annonce trépidante, l'agente du Mossad et pirate informatique Tamar Rabinyan (Niv Sultan) est envoyée à Téhéran, chargée de neutraliser un réacteur nucléaire iranien. C'est aussi la première série de cette plateforme dans une autre langue que l'anglais, en l'occurrence l'hébreu et le persan. Huit épisodes.

7 *LES MECS*

15 OCTOBRE • ICI TOU.TV EXTRA

Christian Bégin, Normand Daneau, Alexis Martin et Yanic Truesdale forment un quatuor d'amis dans la cinquantaine, à l'heure des remises en question, dans cette comédie dramatique de Jacques Davidts, réalisée par Ricardo Trogi. Séparé de Geneviève (Lynda Johnson), Simon (Alexis Martin), traducteur pigiste, se réfugie chez son ami Christian (Christian Bégin), un prof d'université, au début de la série de 10 demi-heures. Un *show* sur les hommes et leurs préjugés, inspiré de conversations avec ses propres « amis de gars », admet l'auteur, qui se tient pourtant loin des propos masculinistes et antiféministes. Nathalie Mallette, Alexandre Nachi et Julie Ménard se greffent aux quatre amis.

8 *THE RIGHT STUFF*

9 OCTOBRE • DISNEY+

Portant le sceau de *National Geographic*, cette oeuvre de fiction relate l'épopée des premiers astronautes américains, en pleine guerre froide, qu'on surnomme les Mercury Seven. Alors qu'elle accuse un retard apparemment

insurmontable derrière l'Union soviétique, la NASA ne leur donne que deux ans pour renverser la vapeur et préserver leur pays de la honte. Avec Patrick J. Adams, vedette de *Suits : les deux font la paire*, et Colin O'Donoghue, d'*Il était une fois*. Inspirée d'un livre de 1979, déjà adapté au grand écran avec Ed Harris.

9 *THE UNDOING*

25 OCTOBRE • CRAVE

Nicole Kidman retrouve le créateur de *Petits secrets, grands mensonges*, David E. Kelley, et partage l'écran avec Hugh Grant dans cette minisérie de six épisodes, d'abord prévue au printemps dernier. La vie d'une thérapeute spécialisée dans les relations de couple bascule à la suite d'un drame terrible. La tragédie la fait douter des intentions de son propre mari, un éminent médecin, moins honnête qu'il ne le paraît.

10 *THE STAND*

17 DÉCEMBRE • CBS ALL ACCESS

La pandémie fera beaucoup, beaucoup plus de victimes dans cette nouvelle adaptation en 10 épisodes de l'oeuvre culte de Stephen King : 99 % de la population mondiale y passe. Les seuls survivants devront s'entretuer pour survivre, certains motivés par le bien, d'autres par le mal. Plusieurs étoiles sur l'affiche : James Marsden, l'Australienne Odessa Young, Greg Kinnear, Amber Heard et Whoopi Goldberg, dans le rôle de l'aïeule Abigail. C'est la seconde fois que le roman d'horreur fait l'objet d'une série télévisée.

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 3120, BOULEVARD TALBOT, CHICOUTIMI – 9162-9360 QUÉBEC INC. – PPC-138 (ID-14533)

ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement suivant est accompagnée d'une consultation écrite. Les membres statueront sur ce projet lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 28 septembre 2020 à 16h, à la salle des délibérations, 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 3120, BOULEVARD TALBOT, CHICOUTIMI – 9162-9360 QUÉBEC INC. – PPC-138 (ID-14533)

Le conseil d'arrondissement de Chicoutimi, suite à l'adoption à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 août 2020 d'un projet de résolution pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 3120, boulevard Talbot, Chicoutimi – 9162-9360 Québec inc. – PPC-138 (ID-14533), tiendra une consultation écrite à compter du 12 septembre 2020 et ce jusqu'au 28 septembre 2020, à 16 h.

L'objet de ce projet vise à autoriser les usages 6413 - Service de débosselage et de peinture d'automobile sur un immeuble situé au 3120, boulevard Talbot, Chicoutimi.

Le projet vise le périmètre illustré sur les plans joints au présent avis.

Le texte complet de ce projet se retrouve sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE APPLICABLE À CE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite.

En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En se présentant lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le 28 septembre 2020 à 16 h à la salle des délibérations, située au 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi.
- En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 28 septembre 2020 à 16 h.

SAGUENAY, le 12 septembre 2020.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

PPC-138

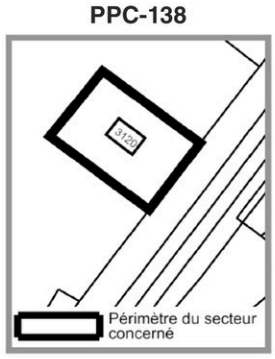

PPC-138-2

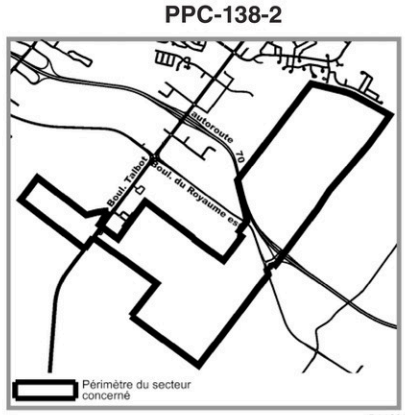

5446918

AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que le mandat d'enquête et d'audience publique sur le projet ci-dessus mentionné débutera le 14 septembre 2020.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission d'enquête de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet.

Coordonnées de l'audience : Hôtel Le Montagnais
1080, boulevard Talbot
Saguenay

1re partie : Les séances débuteront le **lundi 21 septembre 2020 à 19 h**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront webdiffusées en direct et disponibles en différé.

2e partie : Les séances débuteront le **lundi 26 octobre 2020 à 19 h**.

En raison de la situation actuelle entourant la COVID-19, il est à noter qu'aucun centre de consultation ne pourra être ouvert dans la communauté. Le registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, rend accessible, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca. Les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

De plus, considérant les normes actuelles de la Santé publique, un nombre limité de personnes pourront être présentes dans la salle, ce nombre inclut les membres de la commission d'enquête ainsi que l'équipe de l'initiateur et les personnes-ressources. Le port du couvre-visage sera obligatoire et les mesures de distanciation sociale en vigueur devront être respectées.

Dès maintenant et jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, vous pouvez soumettre vos questions à la commission. Elle les examinera et pourra les poser à l'initiateur et aux personnes-ressources. Le formulaire et les détails relatifs au traitement des questions en ligne sont disponibles dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca dans la page d'accueil du mandat.

Au moment des séances publiques, un registre sera disponible afin de permettre à ceux qui le désirent de poser des questions directement à la commission. Des questions pourront être posées sur place, par visioconférence ou par téléphone. Les modalités exactes quant à l'inscription au registre et à la prise de parole lors des séances publiques de la commission seront précisées ultérieurement.

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de Mme Geneviève Grenier au 581 925-0656 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca.

Le secrétaire du BAPE
René Beaudet

Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Réfection voirie rang des Îles

La Municipalité de Saint-Gédéon demande des soumissions pour l'exécution de divers travaux de voirie au rang des Îles.

Les entreprises intéressées à présenter une soumission doivent se procurer une copie des documents d'appel d'offres, à compter du 14 septembre 2020 auprès du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) dont les coordonnées sont :

Téléphone : 1 866 669-7326 (sans frais)
1 514 856-6600
Site internet : www.seao.ca

Les soumissions, pour être valides, doivent être déposées, sous enveloppes cachetées, en trois (3) exemplaires, au bureau de la Municipalité de Saint-Gédéon à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mercredi 30 septembre 2020 à 14 h**, heure locale, avec l'inscription **« Soumission – Réfection voirie rang des Îles »** à l'adresse qui suit :

Dany Dallaire, directrice générale
Municipalité de Saint-Gédéon
208, rue De Quen Saint-Gédéon (Québec) G0W 2P0

Les soumissions, pour être valides, doivent être accompagnées d'un chèque visé pour un montant d'au moins 10 % du prix de soumission et fait à l'ordre de ***« MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON »*** ou d'un cautionnement de soumission du même montant émis en faveur de ***« MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON »*** par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire et autres garanties exigées ou d'une lettre de garantie irrévocable, valide pour quatre- vingt-dix (90) jours après l'ouverture des soumissions.
Les soumissions seront ouvertes publiquement le 30 septembre 2020 à compter de **14 h**.

La Municipalité de Saint-Gédéon se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Saint-Gédéon, ce **10e jour du mois de septembre 2020**.

Dany Dallaire
Directrice générale

Nécrologie

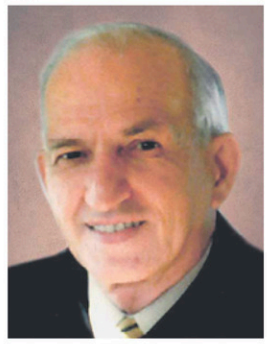

AVIS DE DÉCÈS

BASQUE (M. ROGER)

Le 6 septembre 2020, est décédé au Centre d'hébergement Ste-Marie, Jonquière, à l'âge de 89 ans et 9 mois, M. Roger Basque, époux de feu Mme Monique Roy, demeurant à la Villa Jonquière, autrefois rue Rachel, St-Jean-Eudes.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille a accueilli parents et amis à La

Résidence funéraire du Saguenay
2048, rue de Neuville
Arvida (ancienne gare)
le mercredi 9 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le jeudi 10 septembre 2020 à compter de 13 h.

Il y a eu présentation de M. Roger Basque, sur le web. Pour visionner l'exposition de M. Roger Basque, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca

Les funérailles ont eu lieu le jeudi 10 septembre 2020 à 15 h à l'église St-Mathias. Après les funérailles, nous avons procédé à la crémation de M. Roger Basque et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Arvida.

Il était le fils de feu Mme Marie-Rose Côté et de feu M. Théodore Basque. Il laisse dans le deuil ses enfants: Daniel Basque, Luc et sa belle-fille Danielle Duperré, Nathalie; ses frères et soeurs: Laurence Basque (feu Réjean Boily), Guy (Réjeanne Blackburn), André (Édith Bégin), Louise, Diane (Vincent Gonzalez). Il était aussi le frère de: feu Lionel Basque (Rose-Yvette Blanchette), feu Raymond, feu Denis (Micheline Gauthier), feu Aline, feu Michel, feu Joseph, feu Louisette; le beau-frère de: Mario Roy (feu Renée Gauthier, Doris Tremblay), feu Ruth (feu Robert Lespérance, feu Noël Tremblay), Michel (Nicole Desjardins), feu Guy, feu Gaétan (feu Yvette Lapierre), feu Renald. Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Les personnes qui le désirent peuvent faire des dons en faveur de la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-St-Jean. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

BERGERON (MME GAÉTANE)

Est décédée paisiblement, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Centre d'hébergement de Roberval, le 16 avril 2020, à l'âge de 87 ans, Mme Gaétane Bergeron, épouse en premières noces de feu M. Paul Bélanger et en secondes noces de feu M. Michel Mercier, demeurant à Saint-Félicien.

Elle était la fille de feu M. Alfred Bergeron et de feu Mme Germaine Simard.

Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique et le port du masque obligatoire, la famille accueillera les parents et amis au

Complexe funéraire Marc Leclerc
961, boulevard Sacré-Coeur
Saint-Félicien
le samedi 19 septembre 2020 à compter de 12 h 30. Les funérailles auront lieu le même jour à 14 h à l'église de Saint-Méthode et l'inhumation des cendres suivra au cimetière de Saint-Félicien.

Elle était la soeur de: Lauraine Bergeron (feu Gérard Naud), Solange Bergeron (feu Lawrence Savard), feu Louisette Bergeron (feu Philippe Girard), feu Normand Bergeron (Fleur-Ange Bélanger), Gaston Bergeron (Pauline Gagnon) et Laurier Bergeron (Ghislaine Perron).

Également, elle laisse les membres des familles Bélanger et Mercier, ses neveux et nièces et autres parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir leur don à la Fondation du Domaine-du-Roy, 450, rue Brassard, Roberval, Québec, G8H 1B9, (418) 275-5747.

Maison Marc Leclerc ltée

Pour information : (418) 679-3333, télécopieur : (418) 679-1688
Courriel : mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

BELLEY (M. ANDRÉ)

1945 - 2020

À l'Hôpital Laval (IUCPQ), le 20 juin 2020, à l'âge de 74 ans et 11 mois, est décédé M. André Belley, époux de feu Mme Rolande Ouellet, fils de feu Mme Rose-Aimée Plourde et de feu M. Charles-Édouard Belley. Il demeurait à Québec.

L'inhumation des cendres aura lieu au cimetière St-Jérôme-de-Metabetchouan le samedi 26 septembre 2020 à 13 h.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Alexandre, Sarah et Sylvain; ses petits-enfants: Zoé, Éloi, Grégoire, Édouard et Arnaud. Il était le frère de: feu Denise, Roch (Jocelyne Brassard), feu Rosaire, Claude (Lise Milot), feu Raymond, Suzanne (Alexandro Rada) et Pauline (Marc Gagnon). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'Association pulmonaire du Québec, téléphone: 1-888-768-6669, site web: www.pq.poumon.ca

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES

Pour renseignements:
Coopérative funéraire des Deux Rives
Téléphone: 418 688-2411 ou 1 888 688-2411 Télécopieur: 418 688-2414
Pour l'envoi de messages de sympathie: ***www.coopfuneraire2rives.com***

AVIS DE DÉCÈS

BERGERON (M. BERTRAND)

Le 5 septembre 2020, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Jacques-Cartier, à l'âge de 90 ans et 1 mois, M. Bertrand Bergeron, conjoint de Mme Gabrielle Bilodeau-Grimard, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu Mme Graziella Maltais et de feu M. Louis Bergeron.

La famille recevra les condoléances le samedi 12 septembre 2020 à compter de 10 h à

la cathédrale
514, rue Racine Est
Chicoutimi
suivi des funérailles qui auront lieu à 11 h.

Outre sa conjointe Mme Gabrielle Bilodeau-Grimard, il laisse dans le deuil son fils Jean (Lyne Vézina); ses petits-enfants: Alexandre et Kayla (Jean-Pierre); ses soeurs: Norma et Réjeanne; les fils et les filles de sa conjointe ainsi que leur famille. Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

BÉRUBÉ (MME RITA MORIN)

Le 7 septembre 2020, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 92 ans et 5 mois, Mme Rita Morin, épouse de feu M. Raoul Bérubé, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille de feu Mme Clairina Pelletier et de feu M. Marc Morin. La famille accueillera les parents et ami(e)s tout en respectant les consignes de la santé publique (lavage des mains, port du masque et distanciation sociale) le vendredi 18 septembre 2020 de 19 h à 22 h, le samedi 19 septembre 2020 de 13 h 30 à 15 h 30, à

l'Alliance funéraire du Royaume
Complexe funéraire Chicoutimi
520, boul. Saguenay Est, Chicoutimi G7H 1L2
Les funérailles auront lieu le samedi 19 septembre 2020 à 15 h 30 à l'église Saint-Isidore. Elle sera incinérée au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront déposées au Mausolée/Columbarium St-François Xavier.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Chantal Bérubé (Michel Vachon), Richard, Louise (Michel Bouchard), Nathalie (feu Marcel Lévesque); ses petits-enfants: Myriam, Sarah, Gabriel, Éva, Simon et Joël ainsi que 5 arrière-petits-enfants. Elle était la soeur de: feu Onil Morin (feu Hélène Bouchard, feu Anne-Marie Dumont), feu Adrienne (feu Maurice Castonguay), feu Donat (feu Thérèse Paradis), feu Gabrielle (feu Albert Lavoie), feu Julien (feu Marguerite Madore), feu Hermel (feu Monique Dubé), feu Béatrice (feu Henri Bossé), soeur Thérèse et feu Denis. Elle était la belle-soeur de: feu Yvette Bérubé, feu Maurice, feu Marie-Paule (feu Conrad Belzile), feu Carmen (feu Jean-Marc Viel), feu Rachel (feu Roger Leclerc), Thérèse (Jacques Savard), feu Marielle, Laurent (Lilianne Godin), feu Rosaire, Eliette et Paul-André (Ginette Martin). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de les recueillir.

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

BEAULIEU (Mme Alida Brisson)

Le 8 septembre 2020, est décédée au au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay, à l'âge de 90 ans et 9 mois, Mme Alida Brisson, épouse de feu M.Robert Beaulieu, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille de feu Mme Gracia Tremblay et de feu M. Philippe Brisson. La famille accueillera les parents et ami(e)s tout en respectant les consignes de la santé publique (port du masque, lavage des mains et distanciation sociale) le samedi 12 septembre 2020 de 19 h à 22 h, le dimanche 13 septembre 2020 de 9 h à 12 h 30 à

l'Alliance funéraire du Royaume
Complexe funéraire Chicoutimi
520, boul. Saguenay Est, Chicoutimi, G7H 1L2

Une célébration de la Parole aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 à 12 h 30 à la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Chicoutimi. Parents et ami(e)s seront invités à participer à distance à la célébration de la Parole qui sera diffusée en direct ce 13 septembre 2020 à 12 h 30. Elle sera incinérée au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront déposées au Mausolée/Columbarium St-François Xavier.

Elle était la mère de: Bernard Beaulieu (Sylvie Gaudreault), feu Louise (Sylvain Allaire), Lucie, Lina (Pierre Grenon), Céline et Régis (Michèle Basque). Elle était la grand-mère de 15 petits-enfants et de 20 arrière-petits-enfants. Elle était la soeur de: Jeannette Brisson (feu Jean-Eudes Duchesne), feu Maurice, feu Benoit, feu Laurent (Rolande Godbout), Ghislaine (André Villeneuve), Marcel, Anna-Marie, Alain, Hélène (André Fortin). Elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Beaulieu ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

La famille tient à remercier tout le personnel du Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay pour l'attention et les bons soins prodigués à leur mère. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Fondation de ma vie sera présente au salon afin de les recueillir.

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHER (M. Michel)

Le 8 septembre 2020, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 67 ans, M. Michel Boucher, époux de Mme France Tremblay, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu Mme Cora Gauthier et de feu M. Robert Boucher. La famille accueillera les parents et ami(e)s le dimanche 13 septembre 2020 de 13 h à 16 h 30, à

l'Alliance funéraire du Royaume
Complexe funéraire Chicoutimi
520, boul. Saguenay Est, Chicoutimi G7H 1L2

Une célébration de la Parole aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 à 16 h 30 à la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Chicoutimi.Parents et ami(e)s seront invités à participer à distance à la célébration de la Parole qui sera diffusée en direct. Il a été incinéré au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume.

Il laisse dans le deuil sa très chère épouse Mme France Tremblay; son fils Jean-Michel Boucher qui le rendait si fier (Marie-Laurence Houde). Il était le frère de: feu Lise Boucher, Yves (Renée Dussault), France (feu Lise Bouchard), feu Esther, Chantale (Normand Munger), Louis (Ginette Harvey), Guy et Réal; sa belle-mère Mme Marie-Joseph Boudreault "Mamie"; ses beaux-frères et belles-soeurs: Antoinette Tremblay (feu Jean-Guy Gaudreault), Sylvie (Sylvain Gauthier), Monique (Marcel Martel), Sylvain (Christine Tremblay), Gaétane (feu Mario Gagnon), Linda (Sylvain Coté), Pâquerette (Alain Verreault), Céline (Claude Guérin), Rosaire ainsi que sa belle-soeur chère à son coeur Esther (Martial Verreault). Il laisse également dans le deuil sa filleule Karine Boucher; sa nièce qu'il considérait comme sa fille Carol-Ann Verreault ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich Charlevoix-Saguenay sera présente au salon afin de les recueillir.

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHARD BERGERON (Mme Marguerite)

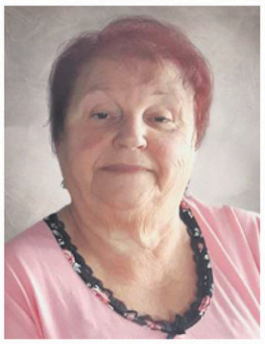

Est décédée entourée de l'amour de ses proches, le 5 septembre 2020, à la Maison de soins palliatifs du Saguenay, à l'âge de 74 ans, Mme Marguerite Bouchard dite Margot, épouse de feu M. Cyprien Bergeron, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille feu Mme Rose-Aimée Lavoie et de feu M. Henri Bouchard. La famille a accueilli les parents et amis en respectant les consignes de la santé publique (distanciation sociale, lavage de mains et port du couvre-visage) à la Résidence Funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont le vendredi 11 septembre 2020 de 11 h à 15 h 30. La célébration de la Parole a eu lieu à 15 h 30 à la chapelle Gravel et Fils.

Elle fut à l'emploi de Postes Canada pendant plus de 30 ans.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Dominique Bergeron (Dany Lussier), Valérie (Luc Houde); ses petits-enfants: Jonathan Bergeron, Simon Houde (Vanessa Martel), Marigil Bergeron (Joey Desbiens), Katherine Houde (Carl Girard), Francis Bergeron (Cynthia Boivin), Michael Tremblay (Sarah Béland); ses arrière-petits-enfants: Laurence, Mia, Maxime, William,Léonie, Ariel, Azélie; ses frères et soeurs: Claude Bouchard (Claudette Lefebvre), feu Angéla (Claude Blackburn), Gilles (Mona Poirier), Rosanne (Cyrille Châtigny), Denis (Maryse Gamache).

Elle laisse également dans le deuil les membres de la famille Bergeron, plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Les personnes qui le désirent peuvent faire des dons à la Maison de soins palliatifs du Saguenay. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Bouchard et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

CÔTÉ (M. Antoine)

Est décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 5 septembre 2020, à l'âge de 73 ans et 9 mois, M. Antoine Côté, époux de Mme Lucie Tremblay, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera les parents et amis en respectant les consignes de la santé publique (lavage des mains, distanciation sociale et port du couvre-visage) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont: le vendredi 18 septembre 2020 de 19 h à 22 h. Le samedi 19 septembre 2020, le salon sera ouvert de 9 h à 10 h 30. Suivront les funérailles à 11 h à la cathédrale de Chicoutimi.

Il était le fils de feu M. Roland Côté et de feu dame Lucienne Émond.

Il laisse dans le deuil outre son épouse Mme Lucie Tremblay, ses fils: Mathieu Tremblay Côté (Marie-Christine Allard), Jérôme (Caroline Dupré); ses petits-enfants: Anna-Ève Côté, Sophia, Alexis et Liam. Il était le frère de: Linette Côté (Renald Laberge), Henri-Paul (Ghislaine Boudreault), Yvon-Robert (Nicole Prévost), Lina (Marc Beaulieu), Daniel (Jacinthe Duchesne) et Donald (Hélène Boucher). Il était le beau-frère de: feu Liliane Tremblay (Adrien Gagnon), Roger (feu Yvette Simard), feu Colette (Luc Desrochers), Denyse (Gaston Turcotte), Madeleine (feu Yvan Tremblay), Françoise (feu Réal Laberge), Bernadette (Jacques Dufour), Marc (Line Leroux), Claude (Marc Tremblay), Suzanne (feu Pierre Dufour), Micheline (Fernand Riverin). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

La famille remercie le personnel de l'Hôtel-Dieu de Québec, spécialement le Dr Jean-François B. Ouellet, pour les bons soins prodigués à M. Côté.

Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Société canadienne du cancer sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Côté et partager un souvenir, visitez notre site www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHER (M. Angelo)

Le 4 septembre 2020, est décédé au Centre d'hébergement des Pensées, Jonquière, à l'âge de 93 ans, M. Angélo Boucher, époux de Mme Thérèse Gaudreault, demeurant au Centre d'hébergement des Pensées, autrefois à la résidence Les Jardin Ste-Émilie.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
3711, rue Cabot
Kénogami

le dimanche 13 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le lundi 14 septembre 2020 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le lundi 14 septembre 2020 à 11 h à l'église Ste-Famille. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de M. Angélo Boucher et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Shipshaw.

Il était le fils de feu Mme Lucille Tremblay et de feu M. Eugène Boucher. Outre son épouse, Mme Thérèse Gaudreault, il laisse dans le deuil ses enfants: Daniel Boucher (Linda Cleary), Lynda (Daniel Vatcher), Carol (Sylvie Gourdeau). Il était aussi le père de: feu Jocelyn Boucher (Marleine Tremblay), feu Réal; le grand-père de: Valérie (Cédric), Vanessa (Charles), Marie-Soleil (Nicolas), Nathanaël, Dominic, Marie-Hélène (Daniel), Véronique (Gabriel), Jill, Isabelle (Michaël), Steeve (Marie-Pier), Cynthia (Francis) et Pascal (Jennifer). Il laisse également dans le deuil ses 20 arrière-petits-enfants; son frère et ses soeurs: Yvon Boucher (Danielle Boily), Lucette (Arthur Lavoie), Céline (feu Jacques Couture). Il était aussi le frère de: feu Georges Boucher (feu Micheline Blackburn), feu Vilmond (feu Gisèle Gauthier), feu Étienne (feu Yvette Bourgeois); le beau-frère de: feu Pierrette Gaudreault, feu Jean-Paul (Viola Harvey), feu Simon (Ginette Gagnon), feu Rémi (feu Irène Tremblay), feu Germain, Colette (feu Jean-Louis Brassard), Claude, Marthe (Alfred Boulianne), feu Gaétan (Nicole Bouchard), Ginette. Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-St-Jean. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

DALLAIRE (Mme Gita)

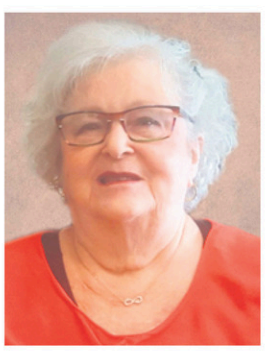

Le 5 septembre 2020, est décédée au Centre d'hébergement des Pensées, à l'âge de 87 ans et 2 mois, Mme Gita Dallaire, fille de feu Mme Marie-Laure Tremblay et de feu M. Robert Dallaire, demeurant au Centre d'hébergement des Pensées, Jonquière, autrefois rue Élisabeth-Riverin, Chicoutimi.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le dimanche 13 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le lundi 14 septembre 2020 à compter de 13 h.

Il y aura présentation de Mme Gita Dallaire, sur le web. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca Les funérailles auront lieu le lundi 14 septembre 2020 à 16 h à l'église St-Dominique. Il vous sera également possible d'y assister en cliquant sur la caméra "FUNÉRAILLES", sous la photo de l'avis de décès. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de Mme Gita Dallaire et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Shipshaw. Elle laisse dans le deuil ses filles: Lola Bouchard (Michel Côté), Isabelle (Steeve Lefèbvre). Elle était aussi la mère de feu Louise Bouchard. Elle laisse également dans le deuil ses petits-enfants: Marie-Ève (Samuel), Cindy, Émilie (Alexandre), Malcom, Mathis; ses arrière-petites-filles: Romane, Lily-Rose et Flavia; ses frères et soeurs: Nicole Dallaire (feu Réal Lavoie), Gracia (feu Paul Villeneuve), Lise (feu Gilbert Vaillancourt), André (feu Sylvie Racine), Robert (Lisette Gilbert), Roland (feu Thérèse Dulac). Elle était aussi la soeur de: feu Berthe Dallaire, feu Jean-Eudes (Annette Castonguay). Elle laisse également dans le deuil ses filleules: Sylvie Lavoie et Lise Dallaire; le père de ses filles, M. Yves Bouchard et les membres de sa famille; une amie de la famille Mme France Girard qui aimait maman comme sa propre mère ainsi que de nombreux autres neveux et nièces, parents et amis. La famille remercie chaleureusement la Dre Blanchette ainsi que les membres du personnel du 2e étage du Centre d'hébergement des Pensées pour les excellents soins prodigués à Mme Gita Dallaire. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Fondation Le Maillon. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

BOIVIN (Mme Francine)

Entourée de l'amour des siens, le 9 septembre 2020, est décédée à la Maison Deschênes, à l'âge de 65 ans, dame Francine Boivin, épouse de feu M. Roger Desbiens, demeurant à La Baie. Elle était la fille de feu dame Thérèse Larouche et de feu M. Laurent Boivin. La famille accueillera parents et amis en présence des cendres le jeudi 17 septembre 2020 à compter de 10 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Une célébration de la Parole suivra à 15 h à la chapelle de la Coopérative funéraire du Fjord. Les cendres seront déposées au columbarium de la Coopérative funéraire du Fjord. La défunte laisse dans le deuil sa fille Priscilla Desbiens (Éric Nadeau); son petit-fils Alex Nadeau; ses frères et soeurs: Christian Boivin (Nancy Roy), Guylaine, Mélanie, Carol (Gordon Cooke) et Myriam (Marc Tremblay); ses beaux-frères et belles-soeurs: Serge Desbiens, Pierre-Paul, Denise, Robert (Marlène Morin), Marcelle (Luc Filteau), Luc, feu Guy ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et ami(e)s Pour les personnes qui désirent offrir des dons, une personne bénévole de la Maison Deschênes sera présente au salon afin de les recueillir. Pour rendre hommage à Mme Boivin, visitez notre site internet www.fjord.coop

Coopérative funéraire à Fjord

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHARD (Mme Fernande)

Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement St-Joseph, le 4 septembre 2020, à l'âge de 96 ans et 10 mois, Mme Fernande Bouchard, épouse de feu M. Armand Simard, demeurant à La Baie.

La famille fera une rencontre privée ultérieurement.

Elle était la fille de feu M. Eugène Bouchard et de feu Mme Marie Brassard. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean Simard (Judith Lawrence), Carole (Germain Gagné), Nicole (Alain Bergeron); ses petits-enfants: Frédéric (Zylia Bélanger), Catherine (David Belisle), Émilie (Théo Batigne), Étienne, Juliette, Faye; ses arrière-petits-enfants: Adèle Boudreault, Olivia Bélisle, Arthur et Victoria Gagné-Bélanger, Tom et Philip Simard. Elle était la soeur de: feu Yvette Parent (Lionel Bouchard), feu Marie-Joseph Parent (Edmond Tremblay) et feu Rita Bouchard (Benoit Desbiens). Elle laisse également dans le deuil les membres de la famille Simard ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. La famille remercie sincèrement le personnel du Foyer St-Joseph pour les bons soins prodigués à leur mère. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Bouchard et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilslabaie.ca

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

GIRARD (M. Laurier)

Est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de La Baie, le 19 août 2020, à l'âge de 91 ans et 6 mois, M. Laurier Girard, fils de feu M. Auguste Girard et de feu Mme Léontine Villeneuve, demeurant à La Baie. La famille accueillera les parents et amis une heure avant la cérémonie, en respectant les consignes de la santé publique (lavage des mains, distanciation sociale et port du couvre-visage) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
873, rue de la Fabrique
La Baie

La célébration de la Parole aura lieu le mardi 15 septembre 2020 à 11 h à la chapelle Gravel et Fils de La Baie. Il laisse dans le deuil ses frères et soeurs: feu Roseline Girard (feu Pierre Gauthier), feu Jeannine (feu Ernest Harvey), feu Magalie (feu Fernand Hébert), feu Rosaria (feu Denis Renaud), Jean-Eudes (Édith Dufour), Normand (feu Mireille Dubé); plusieurs neveux et nièces dont Bianca, Suzanne, Diane et Louise dont il était très proche. Il laisse également dans le deuil ses amis bridgeurs ainsi que plusieurs parents et amis. Pour ceux et celles qui le désirent, faites parvenir vos dons à la Fondation de l'Hôpital de La Baie. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Girard et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilslabaie.ca

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

LECLERC (Mme Suzanne)

1953 - 2020

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès subit de Mme Suzanne Leclerc, chez elle, le 24 août 2020, à l'âge de 66 ans.

Elle était la fille de feu Mme Rose-Aimée Vandal et de feu M. Henri-Paul Leclerc.

Elle laisse dans le deuil son fils Jean-Michel Kennedy (Kim Royer-Michon); sa fille Laura-Rose Kennedy ainsi que ses soeurs et frères: Michelle (Jean-Pierre Rey), Miville (Michelle Savard), Denis (France Boudreault), Pierre, Richard, Laval (Martine Dufour), Chantale (Yves Barrette) et Robin (Jocelyn Bellemare).

Elle laisse également dans le deuil ses nombreux neveux et nièces et leurs enfants, ses cousins et cousines et tous ses ami(e)s.

Une célébration de vie aura lieu à Ville de Saguenay. La date exacte et le lieu vous seront communiqués lorsque nous pourrons nous rassembler et lui offrir le départ qu'elle souhaitait.

AVIS DE DÉCÈS

DALLAIRE (Mme Simone)

Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement de la Colline, le 24 avril 2020, à l'âge de 91 ans et 6 mois, Mme Simone Dallaire, épouse de feu M. Laurent Bolduc, demeurant à St-Jean-Eudes.

La famille accueillera les parents et ami(e)s à la Résidence funéraire

Gravel et Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Elysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont le lundi 14 septembre 2020 de 17 h à 22 h.

Elle était la fille de feu M. Joseph Dallaire et de feu dame Blanche Vézina

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Odette Bolduc (Georges Mayer), Jérôme et Aline (Benoit Simard); ses petits-enfants: Vincent, Samuel, Simon Matthieu et Lisa; ses frères et soeurs tous décédés: Maurice Dallaire (Paulette Bouchard), Fernande (Lucien Germain), Marcel (Rose Brisson), Pierrette (Vincent St-Hilaire), Roger (Cécile Brassard), André (Raymonde Girard), Adrien (Gisèle Laprise); ses beaux-frères et belles-soeurs: Réjane (feu Bertrand L'Espérance), Monique (feu Bertrand Roberge) et Benoit Bolduc (Monique Morasse) ainsi que ses beaux-frères et belles-soeurs décédés: Lucienne Bolduc (Jean-Paul Desbiens), Paul-Armand (Jacqueline Plamondon), Maurice (Gertrude Tremblay), Raymond (Mariette Pelletier), Jérémie (Carol Rodgers). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

La famille remercie l'équipe du CHSLD de la Colline pour leurs bons soins prodigués à Mme Dallaire. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-Saint-Jean sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Dallaire et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

DUFOUR (M. Alain)

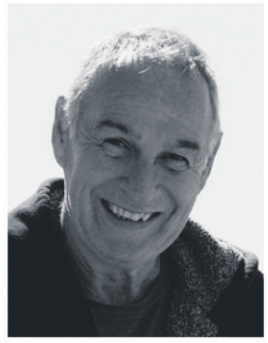

Est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 5 septembre 2020, à l'âge de 59 ans et 5 mois, M. Alain Dufour, époux de Mme Réjane Fortin, demeurant à Chicoutimi.

La famille accueillera les parents et amis en respectant les consignes de la santé publique (lavage des mains, distanciation sociale et port du couvre-visage) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont: le samedi 12 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le dimanche 13 septembre 2020 le salon sera ouvert à compter de 9 h. Suivra la célébration de la Parole à 10 h 30 à la chapelle Gravel et Fils.

Il était le fils de feu M. Jean-Baptiste Dufour et dame Cécile Brodeur.

Il laisse dans le deuil outre son épouse Mme Réjane Fortin, sa mère Mme Cécile Brodeur; ses enfants: Sabrina et David Dufour (Lisa-Marie Minier). Il était le frère de: feu Réjean Dufour, Huguette (Ghislain Larouche), feu Sylvain, Claire, Denis (Danielle Lavoie). Il était le beau-frère de: feu Claudette Fortin (Ghislain Lapointe), Rémy (Annie Gobeil), Ghislain (Hélène Lavoie), Lisette (Richard Claveau), Gaétan (Danielle Mercier), Carol (Monique Harvey), Patrice (Isabelle Nersessian). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

La famille remercie le personnel de l'Hôpital de Chicoutimi (département A-2) pour les bons soins prodigués à M. Dufour. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Maison de soins palliatifs du Saguenay sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Dufour et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

FONTAINE (Mme Anita)

Le 8 septembre 2020, est décédée au Centre d'hébergement St-François, à l'âge de 91 ans et 3 mois, Mme Anita Fontaine, épouse de feu M. Édouard Gosselin, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille de feu Mme Eugénie Caron et de feu M. Armand Fontaine. Le port du masque est obligatoire. Tout en respectant les mesures sanitaires et la distanciation sociale, la famille accueillera les parents et amis le samedi 12 septembre 2020 de 19 h à 22 h et le dimanche 13 septembre 2020 de 9 h à 11 h 30 au

Complexe funéraire Carl Savard
899, chemin Sydenhan, Chicoutimi, secteur sud

La célébration de la Parole aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 à 11 h 30 à la chapelle Notre-Dame-de-Grâce. La crémation a eu lieu au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard et les cendres seront déposées au columbarium Notre-Dame-de-Grâce.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Denis (Lise Girard), Mariette (Gilles Lavoie), André (Josée Gaudreault), Thérèse, Pierre (Guylaine Gaudet) et Lise (Marc Turcotte); ses petits-enfants: Annie, Joël, Alain, Mario, Mélanie, Michel, Jimmy, Dany, Kaella,Mayka ainsi que leur conjoint et conjointe; ses arrière-petits-enfants: Laurie, Jean-Philippe, Keven, Tommy, Joshua, Maxim, Alexis, Jolianne, Thomas, Antoine, Mila et Jérôme; ses frères et soeurs: feu Liliane (feu Roger Roy), Jeannette (feu Rosaire Roy), Rosaline (feu Benoit Lebrun), feu Florien (Mariette Lebrun), feu René (Mariette Roy), Réal (Pierrette Rivard) et Jacqueline (feu Adélard Roy); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Alexandre (feu Marie-Marthe), feu Wilfrid (feu Suzanne Vallée), feu René (feu Georgette Fontaine), feu Simone (feu Ernest Beauregard), Jeannine (Marc Morissette), Paul (Lise Beaudoin) et Yvonne (feu Clermont Doyon). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement à tous les membres du personnel du Centre d'hébergement St-François pour leur dévouement envers notre maman d'amour. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de les recueillir.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

GAGNON (M. PAUL-ÉMILE)

Entouré de l'amour des siens, le 6 septembre 2020, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 96 ans, M. Paul-Émile Gagnon, époux de feu dame Éliane Richard, demeurant à La Baie, autrefois à Ferland-et-Boilleau. Il était le fils de feu Mme Marie-Alice Lapointe et de feu M. Honoré Gagnon.

La famille accueillera les parents et ami(e)s le vendredi 18 septembre 2020 à compter de 10 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Les funérailles auront lieu ce même vendredi à 15 h à l'église Saint-Alexis. L'inhumation aura lieu au cimetière paroissial de Ferland.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Andrée Moreau, Gérard Moreau (Nancy Girard); ses petits-enfants: Catherine Ouellet (Dario Naud), Virginie Ouellet (Francis Tremblay), Joel Ouellet (Érika Pelletier), Keven Girard (Mélissa Tremblay), Dereck Moreau (Alisson C. Gaudreault), Jessy Moreau (Laurie Rhainds); ses 3 arrière-petits-enfants: Félix, Benoit et Malek; ses frères et soeurs: feu Lucille Gagnon (feu Alphonse Rousseau), feu Georges-Henri (feu Jeanne D'Arc Sergerie), feu Lucien, feu Léonidas (feu Gilberte Brouillette), feu Maurice (feu Simone Tremblay), feu Doris (feu Lucien Gagné), Armand, feu Ghislain (feu Claire Tremblay, feu Ruth Gagné), Carmen (feu Noël Lemieux, Alain Bouchard); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Jean-Paul Richard (feu Ghislaine Boivin), Joseph-Louis (Madeleine Savard), Monique (feu Réjean Lefebvre), Richard (Patricia Anderson), feu Pierre-André, feu Jacques (feu Lise Grenier), feu Marielle, Lise (feu Yvon Emond, Robert Villeneuve), Claire (Serge Lauzon), Yvon (Claudette Tremblay). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux, nièces, parents et ami(e)s. M. Gagnon était membre des Chevaliers de Colomb 3e degré depuis de nombreuses années. Pour rendre hommage à M. Gagnon, visitez notre site internet www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

GOBEIL (M. RÉAL)

Le 6 septembre 2020, est décédé subitement à son domicile, à l'âge de 84 ans et 6 mois, M. Réal Gobeil, demeurant à Chicoutimi secteur nord. Il était le fils de feu Mme Jeanne-Ida Nepton et de feu M. Raymond Gobeil.

Le port du masque est obligatoire. Tout en respectant les mesures sanitaires et la distanciation sociale, la famille accueillera les parents et ami(e)s le dimanche 13 septembre 2020 de 19 h à 22 h et le lundi 14 septembre 2020 de 9 h à 11 h 30 au

Complexe funéraire Carl Savard
899, chemin Sydenham
Chicoutimi

La célébration de la Parole aura lieu le lundi 14 septembre 2020 à 11 h 30 à la chapelle Notre-Dame de Grâce.

La crémation a eu lieu au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard et les cendres seront inhumées au cimetière.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Lise Gobeil (Donald Morin), Chantale (Hicham Idir) et Martin; sa petite-fille Ann-Julie Desbiens (Shayne O'brien); les enfants de Donald: Keven et Michaël; ses soeurs: Raymonde Gobeil (feu Louis De la Sablonnière), feu Ghislaine (feu Camil Émond), feu Olivette et feu Monique. Il laisse également dans le deuil la mère de ses enfants, Christiane Tremblay; son filleul Serge Morin et ses filleules: Annick Tremblay et Aline Gagné ainsi que de nombreux autres parents et amis.

Un remerciement particulier aux membres du personnel de la Résidence du Manoir Tadoussac pour les bons soins apportés à notre père. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de les recueillir.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard
(Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

GAUDREAULT (M. JEAN-YVES)

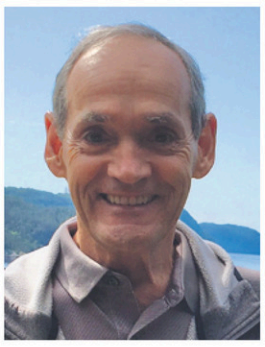

Le 3 septembre 2020, est décédé au Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay, à l'âge de 70 ans et 11 mois, M. Jean-Yves Gaudreault, époux de dame Martine Charron, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu Mme Marie-Ange Tremblay et de feu M. Wilbrod Gaudreault. Le port du masque est obligatoire. Tout en respectant les mesures sanitaires et la distanciation sociale, la famille accueillera les parents et ami(e)s le dimanche 13 septembre 2020 de 13 h à 16 h au

Complexe funéraire Carl Savard
899, chemin Sydenham
Chicoutimi

Une cérémonie d'adieu aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 à 16 h à la chapelle Notre-Dame de Grâce. La crémation a eu lieu au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard. Les cendres seront déposées au columbarium Notre-Dame de Grâce.

Outre son épouse, Mme Martine Charron, il laisse dans le deuil ses filles: Julie Gaudreault et Audrey-Claude Gaudreault (Steve Lepage); ses petits-enfants: Christopher et Ariel. Il était le frère de: Thérèse Gaudreault (feu Tony Rivard), feu Marie (feu Michel Perron), André (Anne-Marie Simard), Claude (Linda Bouchard), feu Denise (feu Clément Fortier), Michel (Johanne Girard), Diane, Rolande (feu Jocelyn Dufour), Liliane (Julien A Gaudreault), Louise, feu Anna. Il était le beau-frère de: feu Ghislain Charron (Louise Savard), Christian (Shirley Bower), Régis (Micheline Tremblay), feu Marie-Reine (Marcel Guay), Estelle (Mario Lacroix), Gilbert (Faye Parker) et Jean-Claude (Kathleen Tremblay). Il laisse également dans le deuil ses filleules: Nadia Gaudreault et Anne-Marie Tremblay Charron ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Un merci du fond du coeur à tout le personnel du Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay pour les bons soins apportés à Jean-Yves. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-St-Jean sera présente au salon afin de les recueillir.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard
(Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

GOSSELIN (MME ANNETTE)

Le 6 septembre 2020, est décédée au CIUSSS du Saguenay Lac-Saint-Jean, Hôpital de Dolbeau-Mistassini, à l'âge de 95 ans et 10 mois, Mme Annette Gosselin, épouse de feu M. Lucien St-Pierre, demeurant à Albanel. Elle était la fille de feu M. Adrien Gosselin et de feu Mme Marie-Laure Allaire. Les membres de la famille accueilleront parents et amis au

Salon Marcel Dion
165, rue Principale
Albanel

le dimanche 13 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h et le lundi 14 septembre 2020, jour du service de 9 h à 11 h. Les funérailles seront célébrées le lundi 14 septembre 2020 à 11 h à l'église Ste-Lucie d'Albanel et l'inhumation suivra au cimetière paroissial. Dû aux circonstances actuelles reliées à la pandémie, vous pouvez venir présenter vos condoléances en respectant la distanciation sociale. De plus, il sera obligatoire de porter le masque lors de votre passage dans notre établissement. Mme Annette Gosselin laisse dans le deuil ses enfants: Thérèse (Maurice Lebrun), Jean-Marie (feu Diane Charbonneau, Brigitte Chabot), Lucie (Félix Lalancette), Rita (Georges-Henri Lavoie), Raymonde (Luc Dumais) et feu Normand (Réjeanne Dion); ses enfants adoptifs: Irène Therrien (feu Georges-Henri Gosselin) et feu Olivette Therrien (Gérard Maltais); ses petits-enfants: Alex et Valérie Lebrun, Cathy, Dave et Jean-Junior St-Pierre, Pascal, Martin et Jimmy Bergeron et leur père feu Gaston Bergeron, Sonia, Manon et Sylvain Lavoie, Guillaume, Marie-Christine, Pierre-Luc et Michaël Dumais, Julie, Jean-Michel et Philippe St-Pierre et leur mère Francine Ouellet, Yvon, Ginette, Monique et Martine Gosselin, Béatrice, Rachelle, Guylaine, Linda et Luc Maltais; ses 18 arrière-petits-enfants et ses 19 arrière-arrière-petits-enfants; ses frères et soeurs de la famille Gosselin: feu Adrienne (feu Tancrède Bonneau), feu Marie-Joseph, feu Jean-Marie (feu Jacqueline Desbiens), feu Thérèse, Édouard (Élianne Lamothe); ses frère et soeurs de la famille Ferland: feu Margueritte (feu Léopold Larouche), feu Marie-Blanche (feu René Néron); ses frère et soeurs de la famille Dubois: feu André (Monique Bouchard), Margueritte, Cécile et Antoine; ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille St-Pierre: feu Marie-Joseph (feu Arthur Gagné), feu Sylvio (feu Alice Ouellet), feu Joseph-Eugène (feu Georgette Lepage), feu Marguerite (feu Arthur Boudreault), feu Yvette (feu Rosario Lepage), feu Jean-Baptiste (feu Florence Bussière), feu Hubert, feu Léopold (feu Blandine Leclerc) et feu Simone (feu Émery Therrien) ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire don à la fabrique d'Albanel.

MAISON FUNÉRAIRE Marcel Dion

Pour informations: (418) 274-2936, télécopieur: (418) 274-4023
Courriel: maisonfuneraire@marceldion.com - Site internet: www.hebertetfils.com
Direction funéraire: Maison funéraire Marcel Dion Inc. de Normandin.
(Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

GIRARD (M. RAYNALD)

Est décédé dans la sérénité, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 8 septembre 2020, à l'âge de 80 ans et 1 mois, M. Raynald Girard, époux de Mme Yolande Lalancette, demeurant à Roberval. Il était le fils de feu M. Philippe Girard et de feu Mme Rose-Alba Tardif.

Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique et le port du masque obligatoire, la famille accueillera les parents et amis au

Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval

le mercredi 16 septembre 2020 à compter de 8 h 30. Les funérailles auront lieu le même jour à 10 h 30 à l'église Notre-Dame de Roberval.

Par la suite, il sera confié au crématorium de la Maison Marc Leclerc et les cendres seront déposées au cimetière de Roberval.

Outre son épouse Mme Yolande Lalancette, il laisse ses enfants: Marleyne (Martin Gauthier) et Martin (Christiane Paul); ses petits-enfants: Justin Leblanc (Joanie Bolduc), Mélodie Leblanc, Noémie Girard et Olivier Girard. Il était le frère de: feu Normand (Lucienne Gilbert), feu France (feu Napoléon Bouchard), Lucien (feu Pierrette Fortin, Jovette Grégoire), Lauréanne (feu Adrien Lavoie), Gérard, Céline (Jacques Villeneuve) et Madeleine (Benoît Lavoie); le beau-frère de: Jeanne-Mance Lalancette (feu Edmour Tremblay, Claude Nolin), feu Richard Lalancette (Nicole Lefebvre), feu Gilles Lalancette, Yvette Lalancette (René Roberge) et Lise Lalancette (Guy Langevin). Également, il laisse ses neveux et nièces et autres parents et amis. Il était Chevalier de Colomb 4e degré. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir un don à la Fondation Le Havre du Lac-Saint-Jean, 923, rue McNicoll, Roberval, Québec, G8H 1X2, (418) 275-8121 http://www.havredulacstjean.com/

Maison Marc Leclerc ltée

Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

HOTTOTE (MME RÉJEANNE ROY)

Entourée de l'amour des siens, le 26 août 2020, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de La Baie, à l'âge de 79 ans et 4 mois, Mme Réjeanne Roy, épouse de feu M. J.M. Raymond Hottote, demeurant à La Baie. Elle était la fille de feu M. François Roy et de feu dame Marguerite Bernier. La famille accueillera les parents et ami(e)s en présence des cendres le samedi 12 septembre 2020 à compter de 10 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

La célébration de la Parole aura lieu ce même samedi à 14 h à la chapelle de la Coopérative funéraire du Fjord. Les cendres seront déposées au columbarium de la Coopérative funéraire du Fjord.

La défunte laisse dans le deuil ses enfants: Carl Hottote, Patrick (Mélissa Tremblay), Martin (Annie Villeneuve); ses petits-fils: Raphaël et François; son frère Reynald Roy (Réjeanne Poitras); sa soeur Ghislaine Roy (Claude Marois); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Paul-Alfred Hottote (feu Marie-Blanche Gagnon), feu Germaine (feu Gérald King), feu Lina (feu Jean-Louis Martel), feu Roger (feu Fernande Ménard), feu Rita (feu capt. Léo Chouinard), feu Maurice (Jeannine Mercier), Isabelle (feu Omer Morin), feu Denise (feu Jean-Marc Janelle), Jeannine (soeur Missionnaire Notre-Dame d'Afrique), Marie-Berthe (feu Ghyslain Grégoire, André Lacasse); sa filleule Nancy Roy (Benoît Mercier); son filleul Ghyslain Roy (Nancy Pilotte) ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et ami(e)s.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, les faire parvenir à: La Maison des familles, 864, rue Victoria, La Baie (Québec) G7B 2S8.

Pour rendre hommage à Mme Roy, visitez notre site internet www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

LAFOREST
(Mme Marie-Luce dite Thérèse Langevin)

Est décédée, entourée de l'amour des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 7 septembre 2020, à l'âge de 88 ans et 4 mois, Mme Marie-Luce Laforest dite Thérèse Langevin, demeurant à Roberval. Elle était la fille de feu M. Philias Laforest et de feu Mme Yvonne Allard et la fille adoptive de feu M. Thomas Langevin et de feu Mme Marie Girard. Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique et le port du masque obligatoire, la famille accueillera les parents et amis au

Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval

le lundi 14 septembre 2020 à compter de 8 h 30. Les funérailles auront lieu le même jour à 10 h 30 à l'église Notre-Dame de Roberval et les cendres seront déposées au cimetière de Roberval. Elle laisse ses enfants: Lise (Constant Lavoie), Guylaine (Serge Provencher), feu Andrée, Andrée (Ghislain Larouche) et Denis (ex-épouse Corinne Bouchard) et le père de ses enfants M. Aldei Girard;ses petits-enfants: Valérie (Mathieu Brochu), Jennifer (Frédéric Blais), Mélissa (Keven Girard), Stéphanie (Gilles Potvin), Jean-Denis (Samuel Girard), Charles-Michaël (Stéphanie Robinson) et Olivier Girard; ses arrière-petits-enfants:Louis, Damien, Simone, Maxence et Brielle. Elle était la soeur de: Blandine Laforest (feu Jean-Charles Auclair), Georgette Laforest (feu Jean-Charles Simard), feu Cécile Laforest (Hector Baril), feu Alida Laforest (feu Lionel Gauthier), feu Angéla Laforest (feu Léon Lapierre), feu Solange Laforest (feu Lionel Martel), feu Ovila Laforest, feu Jean-Marie Laforest (feu Marie-Joseph Ouellet), feu Philippe Laforest et la soeur adoptive de: feu Charles-Édouard Langevin (feu Yvonne Cayouette), feu Gracia Langevin (feu Omer Allard), feu Antonin Langevin (feu Annette Guay), feu Gemma Langevin (feu Paul-Émile Allard), feu Madeleine Langevin (feu Jean-Baptiste Guay), feu Bertrand Langevin (feu Rose Desgagné), feu Roland Langevin (feu Andréa Desrosiers), feu Gilberte Langevin et feu Gertrude Langevin. Elle laisse également, ses neveux et nièces et autres parents et amis. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir leur don à la Fondation Le Havre du Lac-Saint-Jean, 923, rue McNicoll, Roberval, Québec, G8H 1X2, (418) 275-8121 http://www.havredulacstjean.com/

Maison Marc Leclerc ltée

Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

LAPOINTE (Mme Céline Riverin)

Le 6 septembre 2020, est décédée à la Maison de soins palliatifs du Saguenay, à l'âge de 75 ans, Mme Céline Riverin, épouse de M. Roland Lapointe, demeurant rue Cormier, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille a accueilli parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le mercredi 9 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le jeudi 10 septembre 2020 à compter de 9 h. Les funérailles ont eu lieu le jeudi 10 septembre 2020 à 11 h à l'église St-Dominique. Après les funérailles nous avons procédé à la crémation de Mme Céline Riverin et les cendres seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Laurette Côté et de feu M. Philippe Riverin. Outre son époux, M. Roland Lapointe, elle laisse dans le deuil ses enfants: Pascal Lapointe (Lisa Simard), Annie (Sylvain Villeneuve); ses petits-enfants: Anthony et Sacha; ses frères et soeurs: Jeannine Riverin (feu Jean-Baptiste, Roger Dufour), Claude (Jocelyne St-Gelais), Clément (Marjolaine Tremblay), Marcel (Renée Godin), Gaston (Lisette Audet), Ghislain (Diane Martel), Louisette (feu Roger Lapointe), André (Line Lemay), Charlotte (feu Régis Gauthier), Francine (Robert Lapointe), Réjean (Colette Roy), Bernard (Suzanne Lavoie); ses beaux-frères et sa belle-soeur: Fernand Lapointe (feu Lisette Gilbert), Marthe (feu Jean-Yves Otis), Robert (Francine Riverin). Elle était aussi la belle-soeur de: feu Rosaire Lapointe (feu Huguette Harvey), feu Rose-Aimée (feu Bernard Girard), feu Louisia (feu Jean-Marie Larouche), feu Lauréat (feu Rosange Perron), feu Lucette (feu Bruno Simard), feu Jeannine, feu Ghislaine (feu Denis Renaud), feu Jean (Lina Levesque), feu Thérèse (Yvan Bouchard, Alfred Mc Claud), feu Roger (Louisette Riverin). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis

Les personnes qui le désirent peuvent faire des dons en faveur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

Résidence funéraire du Saguenay

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

LAMBERT (Mme Annette Gaudreault)

À Roberval, le 12 avril 2020, est décédée dans la paix, à sa demeure, notre pilier familial et force de la nature, Mme Annette Gaudreault. Elle était âgée de 91 ans et 5 mois et l'épouse de feu M. Pierre-Albert Lambert. Elle demeurait à Roberval. Elle était la fille de feu M. Joseph-Henri Gaudreault et de feu Mme Éliza Claveau. Elle a été confiée au

Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval

Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique et le port du masque obligatoire, la famille vous invite à vous joindre aux funérailles qui auront lieu le samedi 19 septembre 2020 à 10 h 30 à l'église Notre-Dame de Roberval et les cendres seront déposées au columbarium du cimetière de Roberval.

Elle laisse ses enfants: Louis Lambert (Christine Guay) et Céline Lambert (Michel Corneau); ses petits-enfants: Mireille, Mélanie et Caroline Corneau et Pierre-Luc Lambert (Janny Lebeuf); ses arrière-petits-enfants dont elle était si fière: Charlotte et Théo Lambert. Elle était la soeur de: feu Gilles (feu Yolande Varvaresso, feu Denise Leclerc), Yvon (Gabrielle Gilbert), feu Claude (feu Estelle Perron), Rodrigue (Monique Gendron), feu soeur Andrée, feu Rachel, feu Estelle (feu Maurice Beaulieu) et Alain (Nicole Rivard); la belle-soeur de: feu Henry Lambert (feu Rose Anna Lacroix), feu André Lambert (feu Marie-Ange Lacroix), feu Antonio Lambert (feu Pauline Fortin), feu Dominic Lambert, feu Marcelle Lambert, feu Marguerite Lambert (feu Émile Roy) et feu Gilberte Lambert (feu Paul Lapointe). Également, elle laisse ses neveux et nièces et ses ami(e)s de longue date.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir leur don à la Fondation du Domaine-du-Roy, 450, rue Brassard, Roberval, Québec, G8H 1B9, (418) 275-5747.

Maison Marc Leclerc ltée

Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

LAVOIE (soeur Berthe)
Communauté des Ursulines

1920 - 2020

Aux Jardins d'Évangeline, le 4 septembre 2020, à l'âge de 98 ans, dont 77 ans de vie religieuse, est décédée soeur Berthe Lavoie, (St-Omer), fille de feu M.Philippe Lavoie et de feu dame Adèle Harvey. Elle était native de Saint-Joseph d'Alma.

Outre ses soeurs de la communauté des Ursulines, elle laisse dans le deuil son frère Rémi et son épouse Norma Morin ainsi que ses neveux et nièces et ses amis. Elle est allée rejoindre ses soeurs et ses frères déjà décédés: Cécilia (William Harvey), Georges-Henri (Germaine Marcoux), Thérèse o.s.u (soeur Marie-de-la-Paix), Léopold (Albertine Albert, Fernande Bouchard), Rose o.s.u (soeur sainte-Adèle).

L'eucharistie d'adieu a été célébrée en présence des cendres

le mercredi 9 septembre 2020 à 14 h
en l'église Notre-Dame-de-l'Espérance
2401, avenue Abbé-Giguère, Québec (QC)

Les Ursulines et la famille remercient sincèrement le personnel de l'Oasis (maison de soins des Jardins d'Évangeline) qui a accompagné soeur Berthe avec tant d'attention et d'amour.

Les témoignages de sympathie peuvent se traduire par l'offrande de messes à l'intention de soeur Berthe ou par des dons à « Les Oeuvres Marie-Guyart », 1358, rue Barrin, Québec, QC, G1S 2G8.

Lépine Cloutier ATHOS

ATHOS
418-529-3371 / Télécopieur : 418-767-2309
Pour envois de messages personnalisés et/ou de fleurs ainsi que pour signer le registre à la mémoire de la personne décédée: ***www.lepinecloutier.com/ info@lepinecloutier.com***

AVIS DE DÉCÈS

LAPIERRE (Mme Armandine Dubois)

Est décédée paisiblement, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 17 avril 2020, à l'âge de 93 ans et 7 mois, Mme Armandine Dubois, épouse de feu M. Adrien Lapierre, demeurant à La Doré. Elle était la fille de feu M. François Dubois et de feu Mme Anna-Belle Simard. Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique et le port du masque obligatoire, la famille accueillera les parents et amis au

salon funéraire paroissial
4983, rue des Peupliers, La Doré
sous la direction de la Maison Marc Leclerc Ltée

le vendredi 18 septembre 2020 à compter de 13 h. Les funérailles auront lieu le même jour à 14 h à l'église de La Doré et les cendres seront déposées au cimetière de La Doré. Elle laisse ses enfants: Christiane Lapierre (Carol Marcoux), Alain Lapierre (feu Diane Arcand, Ginette Paul), Nicole Lapierre (René Bélanger), André Lapierre (Andrée Dallaire), Yvon Lapierre (Chantale Dallaire), Michel Lapierre (Cylvie St-Pierre), Pierre-Paul Lapierre (Christine Gagnon), Gilles Lapierre (Suzy Boivin); ses 25 petits-enfants; ses 30 arrière-petits-enfants ainsi que ses 3 arrière-arrière-petits-enfants. Elle était la soeur de: feu Éméliose Lamontagne (feu Roland Vallée), feu Arthur Lamontagne (feu Rita Plamondon), feu Ovila Lamontagne (feu Gabrielle Gagnon), feu Laurent Lamontagne (feu Françoise Bolduc), feu Blanche Lamontagne (feu Roméo Lalancette), feu Rosaire Dubois (feu Cécile Perron), feu Aurore Dubois (feu Élie Simard), feu Donat Dubois (feu Gabrielle Gagnon), feu Réal Dubois (Gisèle Coulombe), feu Marie-Paule Dubois (feu Lucien Gagnon) et Laurien Dubois (feu Angéla Ouellet); la belle-soeur de: feu Irma Lapierre (feu Louis Tremblay, feu Luc Maltais), feu Éva Lapierre (feu Aurélien Paré, feu Edmourd Boivin), feu Marie-Jeanne Lapierre (feu Arthur Dallaire, feu Didyme Fortin), feu Odile Lapierre (feu Vincent Simard), feu Alma Lapierre (feu Léopold Rivard), feu Ida Lapierre (feu Antoine Girard), feu Léopold Lapierre (feu Géraldine Thibeault), feu Marie-Antoinette Lapierre, feu Julia Lapierre, feu Joseph Lapierre (feu Juliette Thibeault), feu Lucille Lapierre (feu Joseph Girard), feu Gérard Lapierre (Yvette Girard), feu Arthur Lapierre et feu Antoinette Lapierre (feu Clément Jalbert). Également, elle laisse ses neveux et nièces et autres parents et amis. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir leur don à la Fondation du Domaine-du-Roy, 450, rue Brassard, Roberval, Québec, G8H 1B9, (418) 275-5747 et/ou Fondation Le Havre du Lac-Saint-Jean, 923, rue McNicoll, Roberval, Québec, G8H 1X2, (418) 275-8121 http://www.havredulacstjean.com/

Maison Marc Leclerc ltée

Pour information : (418) 679-3333, télécopieur : (418) 679-1688
Courriel : mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

MAROTTE (M. l'abbé Paul-Eugène)

C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de l'abbé Paul-Eugène Marotte, survenu dans la nuit du 4 au 5 avril 2020 à Lévis, à l'âge de 94 ans.

M. l'abbé Marotte, était incardiné au diocèse de Chicoutimi. Originaire de Saint-Antoine de Bienville à Lévis.

Il était le fils de dame Antoinette Jolin et de M. Lévis Marotte.

Il a été de nombreuses années dans la Communauté des Frères Maristes (1946-1971), endroit où il a enseigné tout en poursuivant ses études en sciences religieuses à l'Université d'Ottawa, puis en théologie et en droit canonique à Rome, aux Universités Grégorienne et du Latran. Nous le retrouvons par la suite comme directeur-adjoint du Centre diocésain de la Pastorale des vocations, à Larouche, comme frère mariste de 1969 à juillet 1971, puis comme prêtre du 17 juillet 1971 à octobre 1974, puisqu'il a été ordonné prêtre le 17 juillet 1971, à l'église St-Gérard-Majella de Larouche, par Mgr Marius Paré.

Il a été curé de la paroisse St-Gérard-Majella, Larouche (1973-1974), de Ste-Thérèse d'Avila, Dolbeau (1974-1982), de St-François-d'Assise, Petit-Saguenay et St-Isidore de Sagard (1982-1986), puis de St-Alexis, La Baie (1986-1987). Pendant de nombreuses années l'abbé Marotte a été un prêtre-collaborateur profondément engagé dans la grande paroisse de St-Joseph de Lévis à travers un ministère varié et toujours accompli avec joie, solidarité et sens du service pastoral.

Pour la raison de la Covid-19, l'abbé Marotte a déjà été inhumé au cimetière paroissial et une messe commémorative aura lieu

le jeudi 17 septembre 2020 à 10 h 30
à l'église St-Gérard-Magella
Larouche

AVIS DE DÉCÈS

MARTEL (M. ANDREW)

Est décédé à son domicile, le 2 septembre 2020, à l'âge de 83 ans et 3 mois, M. Andrew Martel, époux de Mme Nicole Lapointe, demeurant à Chicoutimi.

La famille accueillera les parents et amis en respectant les consignes de la santé publique (lavage des mains, distanciation sociale et port du couvre-visage) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont: le lundi 14 septembre 2020 de 10 h à 15 h 30. Suivra la célébration de la Parole à 15 h 30 à la chapelle Gravel et Fils. Parents et amis sont invités à participer à distance à la célébration qui sera en diffusion directe et en rediffusion par la suite au www.funeraweb.tv

Il était le fils de feu M. René Martel et de feu dame Aline Hovington

Il laisse dans le deuil outre son épouse Mme Nicole Lapointe, ses enfants: Michel Martel (Nancy Fortin), Martin et Jean-François; ses petits-enfants: Émilie, Marie-Kim, Alexandre, Nathan, Junior, Jennifer et plusieurs arrière-petits-enfants.

Il était le frère de: feu Elzéard Martel (Thérèse Martel), Jean-Guy, Lisette (feu Noël Gravel), Iseult et Jacqueline. Il laisse également dans le deuil les membres de la famille Lapointe ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Martel et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

POTVIN (MME MONIQUE VILLENEUVE)

Le 5 septembre 2020, est décédée au Jardin de MesAnges, à l'âge de 89 ans, Mme Monique Villeneuve, épouse de feu M. Jean-Marie Potvin, demeurant à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Les membres de la famille ont reçu les parents et amis au

Funérarium Hébert & Desbiens
9, rue de la Gare
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, secteur Métabetchouan

le jeudi 10 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h et le vendredi 11 septembre 2020, jour des funérailles, de 9 h à 10 h 30. Les funérailles de Mme Monique Villeneuve ont été célébrées le vendredi 11 septembre 2020 à 10 h 30 à l'église de Métabetchouan. L'inhumation a été faite au cimetière paroissial. Dû aux circonstances actuelles reliées à la pandémie, vous pouvez venir présenter vos condoléances en respectant la distanciation sociale. Cependant le nombre de personnes présentes à l'intérieur du salon sera restreint et le nombre de personne permis pour cette église est de 250, les membres de la famille ayant priorités. De plus, il sera obligatoire de porter un masque lors de votre passage dans notre établissement.

Elle était la fille de feu M. Hermel Villeneuve et de feu Mme Julie Potvin. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Édith (feu André Lavoie), Ginette (Laurier Boily), feu Alain, Marlène, Mario (Danielle Roy), Lyne (feu Michel Poitras), Langis (Lynda Allard), Luc (Lynda Duchesne), Lisa (Régis Thibeault) et Steeve (Sonia Fortin); ses petits-enfants: Cathy, Audrey, Frédéric, Enrico, Simon, Dave, Alexandre, Jennifer, Steeven, Olivier, Sarah-Ève, Christopher, Cynthia, Tania, Lydia et Maggie; ses 25 arrière-petits-enfants ainsi qu'un arrière à venir; ses frères et soeurs: feu Yvette (feu Armand Potvin), feu Jean-Eudes (feu Alice Tremblay), René (feu Gertrude Marcotte), feu Jeannine (feu Lucien Régnier), feu Denis (Thérèse Simard), feu Carmen (Germain Ouellet), Aline (François-Élie Simard) et feu Aurélien (Annie Gagnon); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Potvin: feu Jean-Baptiste (feu Jeanne Allard, feu Gracia Bouchard), feu Georges-Émile (feu Thérèse Lapointe), feu Charles-Odina (feu Jeannette Hudon), feu Henri (feu Berthe Plourde), feu Jeanne-d'Arc (feu René Simard), feu André (feu Jeannette Duchesne), feu Rosette (Paul-Henri Larouche), feu Thérèse (feu Bélanie Tremblay), feu Raoul (Pâquerette Pelletier), feu Jules (Pierrette Dufour) et Aline (feu Camille Tremblay); ses neveux et nièces ainsi que plusieurs autres parents et ami(e)s. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à Soli-Can Lac-St-Jean Est, 1540, boul. Auger Ouest, Alma, G8C 1H8, Tél.: 418-662-8306, et/ou à la Société Alzheimer de la Sagamie, 690, rue St-Sacrement Ouest, Alma, G8B 4N9, Tél.: 418-668-0161.

MAISON FUNÉRAIRE Hébert & Desbiens

Pour informations: Téléphone bureau: (418) 349-2894, sans frais: 1-888-349-2894, télécopieur: (418) 349-2896, courriel: hebertetdesbiens@bellnet.ca, site internet: www.hebertetfils.com
Direction funéraire: Maison funéraire Hébert & Desbiens de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
(Entreprise membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

MARTIN (MME MARIE-LUCE DEMERS)

Le 6 septembre 2020, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 80 ans, Mme Marie-Luce Demers, épouse de feu M. Claude Martin, demeurant à Saint-Honoré. Elle était la fille biologique de feu M. Lévis Arsenault et de feu Mme Jeanne-d'Arc Poulin et la fille adoptive de feu M. J.-Wilfrid Demers et de feu dame Isola Lavoie qui l'ont chérie et aimée. La famille accueillera parents et amis à la résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées, Chicoutimi

Les heures d'accueils sont le vendredi 18 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Samedi, jour des funérailles, le salon ouvrira à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le samedi 19 septembre 2020 à 11 h à l'église de St-Honoré.

Elle a travaillé dans le domaine politique pendant 36 ans. Elle fut la première femme à être élue conseillère municipale de St-Honoré de 1977 à 2000 et aura été une figure importante pour les citoyens comme mairesse de St-Honoré de 2000 à 2013. Femme engagée, elle continuait encore aujourd'hui d'être au service de sa communauté à titre de bénévole.

Elle laisse dans le deuil son fils Pierre Martin (Marie-Josée Gobeil); ses 3 petites-filles adorées: Marianne (Vincent Noiseux Laurin), Maude (Samuel Paquette) et Marie-Noëlle; son arrière-petite-fille Éliane et bébé à naître Olivia. Elle était la belle-fille de feu M. Joseph Martin et de feu dame Yvette Girard. Elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-soeurs: Ghislain Martin (feu Colette Duchesne), Camil (Charlotte Vaillancourt), Gisèle (feu Donald Simard), Micheline (feu Renald Deschenes), Christiane (Gilles Tremblay), Richard (François Magny), Luc (Gabrielle Savard), feu Suzanne (Léo Pedneault (2es noces Céline Gaudreault)), Roch (Johanne Pedneault), Michel (feu Sylvie Harvey). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et d'inestimables amis. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la fabrique de l'église de Saint-Honoré sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Demers et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

SAVARD MME BRUYÈRE (LAROCQUE)

Le 5 septembre 2020, est décédée à son domicile, à l'âge de 80 ans et 9 mois, Mme Bruyère Savard, épouse de feu M. Jean-Henri Larocque, demeurant chemin de la Rive, Shipshaw.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille a accueilli parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le jeudi 10 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le vendredi 11 septembre 2020 à compter de 11 h.

Il y a eu présentation de Mme Bruyère Savard, sur le web. Pour visionner l'exposition de Mme Bruyère, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca Les funérailles ont eu lieu le vendredi 11 septembre 2020 à 14 h à l'église de St-Jean-Vianney. Après les funérailles, nous avons procédé à la crémation de Mme Bruyère Savard et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière St-Jean-Vianney. Elle était la fille de feu Mme Lauretta Gagnon et de feu M. Antonio Savard. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Francine Larocque (Michel Allard), Marc (Manon Tremblay), Denis (Marie-Claude Gagné), Jean (Sandra Gagnon), Éric (Sonia Coulombe); ses petits-enfants: Dave, Jessie, Joanie, Marie-Pierre, Steven, Cynthia, Alexandre, Mathilde, Alicia, Émie, Naomie, Lydia, Zachary et Yasmine; ses 9 arrière-petits-enfants; ses frères et sa soeur: Normand Savard (feu Micheline), Marcel (Rita), Réginal (Michelle), Renée (Ghislain), Alain (Madeleine). Elle était aussi la soeur de feu Pierrette Savard (feu Lawrence); la belle-soeur de: feu Eddy Larocque (Jeannine), feu Jeannette, feu Gilberte (feu Nick), feu Bill (Paulette), Bob (Tania), Rock (feu Lise), feu Nicole, Doris (Michel), Richard (Ginette), André (Jocelyne), feu Yvon, Petite Doris. Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis. La famille remercie chaleureusement le Dr Sylvain Allard et les membres du personnel soignant du CLCS de Jonquière et d'Alma, pour les excellents soins prodigués à leur mère, Mme Bruyère Savard. Les personnes qui le désirent peuvent faire des dons en faveur de La Maison de soins palliatifs du Saguenay. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

MORENCY (MME RAYMONDE)

Est décédée le 4 septembre 2020, au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 81 ans, Mme Raymonde Morency, épouse de feu M. Romuald Lavoie, fille de feu Mme Eléonore Simard et de feu M. Joseph Morency, demeurant à Chicoutimi.

La famille a accueilli les parents et amis en respectant les consignes de la santé publique (distanciation sociale, lavage de mains et port du couvre-visage) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

La célébration de la Parole a eu lieu le mercredi 9 septembre 2020 à 10 h 30 à la chapelle Gravel et Fils.

Mme Morency laisse dans le deuil ses filles: Josée Lavoie (Bernard Girard), Gina (Léon Houde); ses petits-enfants: Virginie Girard (Jean-Philippe Pouliot), Joanie Faust (Didier Moretti), Renaud Faust (Michèle M-Desbiens); ses arrière-petits-enfants: Simone, Edgar, Romain, Romy; ses frères et soeurs: Jean-Marc Morency (feu Cavelle Mollet, feu Marjorie), Gilles, Yolande (feu Claude Tremblay, Roland Tremblay), Serge (Marguerite Tremblay), France; ses beaux-frères et belles-soeurs: Candide Lavoie (feu Jean-Paul Allard), feu Gérard (feu Claudette Villeneuve), Alain (feu Doris Larouche).

Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Les personnes qui le désirent peuvent faire des dons à la Fondation de ma vie. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Morency et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

SIMARD (M. RAOUL)

Entouré de l'amour des siens, le 16 mars 2020, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement de Bagotville, à l'âge de 99 ans, M. Raoul Simard, époux de feu dame Émilie Gagnon, demeurant à La Baie. Il était le fils de feu dame Adélia Nadeau et de feu M. Néré Simard. La famille accueillera parents et amis en présence des cendres le samedi 19 septembre 2020 à compter de 11 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Les funérailles auront lieu ce même samedi à 15 h à l'église Saint-Alexis. Les cendres seront déposées au columbarium de la Coopérative funéraire du Fjord.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Yolande Simard (feu Laurent Lajoie, feu Égide Clouston), feu Pauline (feu Germain Bouchard), Germain (Pierrette Girard), feu Fernand (Eugénie Trudel), feu Fernande (feu André Gagné, feu Louis-Marie Tremblay), Denise (Vincent Boudreault), Alain (Lorraine Fortin), feu Jocelyne (Jean Lavoie), Carole (Antoine Desbiens), Gaétane (Daniel Boulianne), Raynald (Annie Tremblay); ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants; les membres des famille Simard et Gagnon ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

La famille de M. Raoul Simard tient à remercier chaleureusement tout le personnel du Foyer de Bagotville pour leurs bons soins, leur dévouement et leur soutien constant.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la fabrique Saint-Alexis sera présente au salon afin de les recueillir.

Pour rendre hommage à M. Simard, visitez notre site internet: www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (Mme Claire)

Entourée de l'amour des siens, le 2 mai 2020, est décédée à la Maison de soins palliatifs du Saguenay, à l'âge de 79 ans et 2 mois, dame Claire Tremblay, épouse de feu M. Marcel Morin, demeurant à La Baie. Elle était la fille de feu dame Maria Dallaire et de feu M. Henri-Paul Tremblay.

La famille accueillera parent et amis en présence des cendres le vendredi 18 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091 avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Les cendres seront déposées au cimetière paroissial de Normandin le samedi 19 septembre 2020 à 13 h.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Brigitte (Alain D'Amours), Guy (Jocelyne Giroux), Nancy (Jean-François Girard); ses petits-enfants: Andréanne, Geneviève, Annabelle Perron, Roxanne Morin, Samuel et Laurence Girard; ses arrière-petits-enfants: Alicia, Thomas, William, Élianne. Elle était la soeur de: feu Sylvio (feu Alix Bonneau), Estelle (feu Léopold Painchaud), feu Béatrice (feu Joseph Arthur Doucet), Fernande (Roger Paquin), Roland, Jean-Yves (Danielle Fortin), Liliane (feu Jean-Marie Painchaud) et feu Daniel (Françoise Tremblay); la belle-soeur de: feu Yves (feu Lorraine Couture), feu Yvette (Francis Tremblay), Jeanne-Ida (feu Dave Morgan), Raymond (Jeannine Bouchard), feu Jean-Marie, feu Isabelle (feu Cyrille Coll), Lucille (Denis Thériault), Gilles (Monique Mailloux), René (Olivette Giroux), feu Ghislain (Solange Valois), Lise (Jean-Marc Gagnon), Denise (Laurien Larouche) et Hélène (feu Julien Nadeau). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux, nièces, parents et ami(e)s.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, les faire parvenir à: La Maison de soins palliatifs du Saguenay, 1845, rue Deschênes, Saguenay G7S 4T8. Pour rendre hommage à Mme Tremblay, visitez notre site internet www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (Mme Anne)

Le 4 septembre 2020, est décédée à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 62 ans et 8 mois, Mme Anne Tremblay, épouse de M. Daniel Lavoie, demeurant rue Gauthier, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille a accueilli parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le dimanche 6 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le lundi 7 septembre 2020 à compter de 11 h. Les funérailles ont eu lieu le lundi 7 septembre 2020 à 14 h à l'église St-Dominique. Après les funérailles, nous avons procédé à la crémation de Mme Anne Tremblay.

Elle était la fille de feu Mme Anne-Marie Poitras et de feu M. Albert Tremblay. Outre son époux, M. Daniel Lavoie, elle laisse dans le deuil ses enfants: Marc-André Lavoie (Joannie Pageau), Sébastien (Audrey Gagnon), Sabrina (Marie-Josée Careau-Lapointe); ses petits-enfants: Zachary, Léa, Lauralie, Alexis, Arnaud, Maxim, Madyson, Maély, Édouard, Charlie. Elle était également la grand-mère de feu Noah. Elle laisse aussi dans le deuil ses frères et soeurs: Charlotte Tremblay (Jean-Paul Duchesne), Diane (Claude Déry), Lola, Gilles (Claire Poliquin), Louise (Yvon Tremblay), Réjean (Diane Lévesque), Roger (Suzie Tremblay), Claire (Luc Emond), Françoise (Denis Milliard), Michel (Hélène Lortie), Suzanne (Mario Tremblay), François (Annie Gagné), Linda (Réjean Côté), Édith (Guy Girard); ses beaux-frères et sa belle-soeur: Pierre Lavoie (France Baillargeon), Johanne (Benoit Girard), Stephen (Martine Dufour). Elle laisse également dans le deuil son filleul Jimmy; ses filleules: Karine et Joany ainsi que de nombreux autres neveux et nièces, parents et amis. Les personnes qui le désirent peuvent faire des dons en faveur de La Maison de soins palliatifs du Saguenay. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

TURCOTTE (M. Robert)

Le 8 septembre 2020, est décédé à Alma, à l'âge de 84 ans et 7 mois, M. Robert Turcotte, époux de feu dame Louisette Dufour, demeurant à Labrecque. Il était le fils de feu dame Marie-Rose Munger et de feu M. Stanislas Turcotte (2es noces feu dame Marie-Blanche Perron).

La famille accueillera parents et amis en nombre restreint en respectant les consignes de la santé publique (port du masque obligatoire, lavage des mains, distanciation sociale), le mardi 15 septembre 2020 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le mercredi 16 septembre 2020 à compter de 9 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma

La célébration du dernier adieu aura lieu le mercredi 16 septembre 2020 à 10 h 30 à la chapelle Marc Richard, vous pourrez visionner la célébration grâce à notre web-diffusion accessible par ce lien: https://commemora.tv/fr/diffusions/17542/wait M. Turcotte sera confié au crématorium et ses cendres seront déposées au cimetière de St-Coeur-de-Marie.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Daniel (Sara Boulanger) et feu Stéphane ainsi que ses petits-enfants: Gabriel et Émilie Turcotte. Il était le frère de: feu Victorien Turcotte (feu Rita Girard), Irma (feu John Bourgoin, feu Fernand Goderre), feu Hortence (feu Léonce Côté), feu Laurence (feu Jérémie Fortin), Maude (feu Léon Fortin, André Hubert) et Ginette (feu Claude St-Hilaire). Il était le gendre de feu M. Charles Dufour et de feu dame Rose-Alma Tremblay et le beau-frère de: Réal Dufour (Ginette Tremblay), Berthe (Joseph Bouchard), feu Reine (Lucien Boissonneault), feu Claire, Charlaine (Jean-Pierre Côté), Élise (Claude Tremblay), Laval (Francine Dufour), feu Vandal, Claude, Vincent (Judith Meloche), Diane (Denis Martel), Rolande (Paul Gilbert), feu Bruno, Marthe et Michel. Il laisse également dans le deuil ses nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour rendre hommage à M. Robert Turcotte, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com

Résidence Funéraire Lac St-Jean

Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: info@rflsj.com

AVIS DE DÉCÈS

PEDNEAULT (M. Jean-Guy)

Le 22 mars 2020, est décédé à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 74 ans et 3 mois, M. Jean-Guy Pedneault, époux de Mme Marlène Otis, demeurant rue Dorval, Jonquière. Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera les parents à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le mardi 15 septembre 2020 de 9 h à 11 h. Après les condoléances, les cendres de M. Jean-Guy Pedneault seront inhumées au cimetière Kénogami. Il était le fils de feu Mme Gertrude Durand et de feu M. Roland Pedneault. Outre sa conjointe, Mme Marlène Otis, Il laisse dans le deuil sa fille, Marie-Claude Pedneault (Dominique Bouffard); ses frères et sa soeur: Michel Pedneault (Louisette Migneault), Denise (Pierre Delaunais), Sylvain (Lyne Boivin). Il était le beau-frère de: feu Claude Otis (Françoise Potvin), Louisette (Armand Gauthier), Marcel (Lise Simard), feu Carol (Christiane Gaudreault), feu Michel (Micheline Duchesne), Jean (feu Lucie Francoeur), Robert (Danielle Dubé), Gilles, Christian. Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur du Fonds de dotation Santé Jonquière. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

REMERCIEMENTS

BILODEAU (M. Carol)

Les membres de la famille de M. Carol Bilodeau, soit son épouse dame Thérèse Poulin; ses filles: Josée Bilodeau (Pierre Gauthier), Nathalie (Camil Maltais) et Julie (Clément Riverin); ses petits-enfants: Marie-Pierre (Gabriel Ouimet), Maxim (Marilyn Duchesneau), Pier-Élène (Simon Gagnon), Marc-Antoine, Charles-Olivier et Jean-Thomas; ses arrière-petits-enfants: Coralie, Alexis et Laura; son frère et ses soeurs: Paulette Bilodeau, Ginette (André Gagnon) et Jean-Eudes (Chantale Verreault); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Philippe Poulin (Luciennne Vaillancourt), feu Nelson (Suzette Tremblay), feu Elcey (feu Idola Martel), Lucia (feu Almas Bouchard), Maurice (Charlotte Gaudreault), Doris (Villeneuve Lévesque), Françoise (Francis Grenon), feu Gaby (feu Fernand Lavoie), Michel (Lisiane Simard) et Renée (Carl Maltais); ses neveux et nièces, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Carol Bilodeau, fils de feu Mme Gilberte Mathieu et de feu M. Jean-Joseph Bilodeau, demeurant à Chicoutimi, soit par dons, offrandes de messes, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, tributs floraux ou de toute autre manière que ce soit. Un remerciement particulier aux membres du personnel soignant de la Maison de soins palliatifs du Saguenay pour les excellents soins prodigués.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, télécopieur: (418) 602-4950
Courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

REMERCIEMENTS

LESSARD (Mme Jacqueline Cloutier)

Les membres de la famille de Mme Jacqueline Cloutier, soit son époux M. Léon-Maurice Lessard; ses enfants, leur conjoint et conjointe, ses petits-enfants, son frère, ses beaux-frères et belles-soeurs, ses neveux et nièces, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Jacqueline Cloutier, fille de feu Mme Claudia Verreault et de feu M. Alfred Cloutier, demeurant au Centre d'hébergement des Pensées, autrefois rue des Hirondelles, Jonquière, soit par dons, offrandes de messes, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, tributs floraux ou de toute autre manière que ce soit.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

REMERCIEMENTS

TREMBLAY (Mme Anita)

Les membres de la famille de Mme Anita Tremblay, soit ses enfants: feu Louis-Hébert Gauthier (feu Claudette Guérin), Renald (Albertine Dubé), Germain (Claudette Moreau), Ginette (André Gravel), Paula, Michelle (feu Richard DiStéfano), Henriette et Jacinthe Nolet; ses petits-enfants: Marc Gauthier, Gloria, Martin, Diane, Lise, Danny, Pascal, Caroline et Jean-François, Louise et Michel Gravel, Chantale DiStéfano, Sylvie Jobin; ses 21 arrière-petits-enfants; ses 7 arrière-arrière-petits-enfants; son beau-frère Baptiste Gauthier et ses belles-soeurs: Noëlla et Thérèse Gauthier; ses neveux et nièces, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Anita Tremblay, fille de feu M. Benjamin Tremblay et de feu dame Mathilde Girard. épouse de feu M. Azarias Gauthier, demeurant au Lac-Kénogami, soit par dons, offrandes de messes, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, tributs floraux ou de toute autre manière que ce soit.

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

REMERCIEMENTS

BRASSARD (M. JEAN-LÉON)

Les membres de la famille de M. Jean-Léon Brassard, soit son épouse Mme Carmen Côté; ses enfants: Huguette Brassard (Michel Poirier), Mario (Christian Boucher), Carol (Suzanne Harvey), Lynda (Michel Parent), Guy (Lucie Gravel), André, France (feu Louise Bergeron); ses petits-enfants: Dany, Josée, Jean-François, Christian, Éric, Marc-André, Mélanie, Chantale, Philippe, Charles, Raphaël, Jean-Michel, Patrick, Martin, Marie-Ève, feu Carl; ses frères et soeurs: Astride Brassard (feu Gilles Couillard), Madeleine (feu René Laroque), feu Marguerite (feu René Tremblay), feu Marie-Joseph (feu Marcel Grenon), feu Raymond (feu Georgette Bouchard), feu Marie-Paule (feu Claude Pomerleau, feu Jean-Paul Parent), feu Fernand (feu Pierrette Tremblay), feu Jeanne-D'Arc (feu Armand Tremblay); ses beaux-frères et belles-soeurs: Liette Côté (feu Zoel Forget), Roger, Michel (Louise Bouchard), Gaétan, Réjeanne (Ghislain Vincent), Denis, Ghislain, feu Adjenor (Marie-Paule Berher), feu Georges-Henri (feu Adrienne Lachance), feu Maude (Georges-Henri Foisy), feu Doris (feu Claude Darveau), feu André (feu Nicole Boivin), feu Jean-Yves, feu Réal (Rose Flamand), feu Aurélien (feu Anne-Marie Boily); ses neveux et nièces, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Jean-Léon Brassard, fils de feu Mme Blanche Bouchard et de feu M. Henri Brassard, demeurant à la Résidence Le Noble Âge, Jonquière, autrefois rue Panet, Jonquière, soit par dons, offrandes de messes, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, tributs floraux ou de toute autre manière que ce soit.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

REMERCIEMENTS

LAJOIE (M. MICHEL)

Les membres de la famille de M. Michel Lajoie, soit son épouse dame Huguette Grandisson; sa fille Pascale Lajoie (Dany Tremblay); son fils Daniel Lajoie (Audrey Bilodeau); ses petits-enfants: Ann-Laurence, Jade, Thomas, Izaak, Océann, Marek et Lowan; ses frères et soeurs: Charlotte (feu Charle-Émile Larouche), Gaëtane (André Dufour), Claude (feu Janyne Picard), feu Françoise, feu Guy (feu Madelaine Tremblay), feu Jean-Marc (feu Raymonde Vachon), feu Yvan (feu Thérèse Beaulieu), feu Alain (feu Lucienne Rochefort), feu André (Huguette Millette) et feu Raymond-Marie (Louise Savard); les membres de la famille Grandisson; ses neveux et nièces, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Michel Lajoie, fils de feu Mme Jeanette Tremblay et de feu M. Charles-Arthur Lajoie, demeurant à Chicoutimi, soit par dons, offrandes de messes, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, tributs floraux ou de toute autre manière que ce soit.

Un merci particulier à tout le personnel du Centre d'hébergement de la Colline pour leur dévouement et les bons soins apportés à notre père.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, télécopieur: (418) 602-4950
Courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

MESSE ANNIVERSAIRE - BOUCHARD (M. Xavier)

La messe anniversaire de M. Xavier Bouchard, époux de feu Mme Jeanne D'Arc Claveau, demeurant à Saint-Ambroise, sera célébrée

le dimanche 20 septembre 2020 à 11 h
à l'église de St-Ambroise

Parents et amis sont invités à y assister.

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Direction funéraire:
Alliance funéraire du Royaume.

MESSE ANNIVERSAIRE - DESBIENS (Mme Aline)

La messe anniversaire de Mme Aline Desbiens, fille de feu Mme Aliette Pageau et de feu M. Adrien Desbiens, demeurant au Centre d'hébergement Des Chênes, Jonquière, sera célébrée

le samedi 19 septembre 2020 à 16 h
à l'église St-Dominique, Jonquière

Parents et amis sont invités à y assister.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Direction funéraire:
La Résidence funéraire du Saguenay

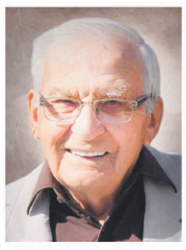

MESSE ANNIVERSAIRE - DESBIENS (M. Réal)

La messe anniversaire de M. Réal Desbiens, époux de Mme Gisèle Bouchard, demeurant à Chicoutimi, sera célébrée

le dimanche 20 septembre 2020 à 11 h
à l'église Sacré-Coeur
Chicoutimi

Parents et amis sont invités à y participer.

Gravel & Fils Résidences funéraires

Direction funéraire:
Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

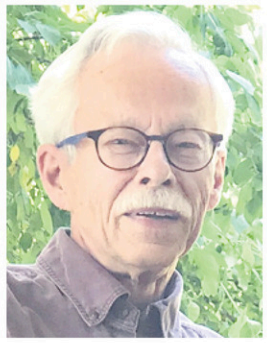

EN MÉMOIRE DE DESGAGNÉ (M. FRANÇOIS)

Un an sépare la dernière fois où l'on a pu se regarder dans les yeux.

Maintenant tout a changé, mais ta mémoire est restée.

L'oeuvre de ta vie se perpétue; tous ceux qui t'ont connu et aimé, qui ont partagé ta vie voient au prolongement de ton oeuvre.

Merci pour ce bel héritage, merci de continuer à veiller sur nous.

Complexe funéraire Carl Savard

Direction funéraire:
Complexe funéraire Carl Savard

MESSE ANNIVERSAIRE - DUCHESNE (Mme Annette Dufour)

La messe anniversaire de Mme Annette Dufour, épouse de feu M. Paul-Émile Duchesne, demeurant à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, sera célébrée

le dimanche 20 septembre 2020 à 10 h 30
à l'église St-Jérôme
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Parents et amis sont invités à y assister.

MAISON FUNÉRAIRE Hébert & Desbiens

Direction funéraire:
Maison funéraire Hébert & Desbiens.

MESSE ANNIVERSAIRE - GAGNÉ (M. Andréa)

La messe anniversaire de M. Andréa Gagné, époux de Mme Jacynthe Savard, demeurant à Rivière-Éternité, sera célébrée

le dimanche 20 septembre 2020 à 11 h
à l'église Notre-Dame
Rivière-Éternité

Parents et amis sont invités à y participer.

Gravel & Fils Résidences funéraires

Direction funéraire:
Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

MESSE ANNIVERSAIRE - TREMBLAY (Mme Micheline)

La messe anniversaire de Mme Micheline Tremblay, épouse de M. Gérald Tremblay, demeurant à Jonquière, sera célébrée

le dimanche 20 septembre 2020 à 11 h
à l'église St-Mathias
Jonquière

Parents et amis sont invités à y assister.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Direction funéraire:
La Résidence funéraire du Saguenay

MESSE ANNIVERSAIRE - TURCOTTE (Mme Renée-Thérèse Gagnon)

La messe anniversaire de dame Renée-Thérèse Gagnon, épouse de feu M. René Turcotte, demeurant à St-Fulgence, sera célébrée

le dimanche 13 septembre 2020 à 9 h
à l'église de St-Fulgence

Parents et amis sont invités à y assister.

Complexe funéraire Carl Savard

Direction funéraire:
Complexe funéraire Carl Savard

À travers la LNH

SYLVAIN ST-LAURENT *sstlaurent@ledroit.com*

L'ÈRE DES DÉFENSEURS

La Ligue nationale de hockey (LNH) a commencé à décerner ses trophées individuels de fin de saison. Un vainqueur est connu chaque soir, dans les émissions d'avant-match, à la télévision. Elle semble vouloir procéder en crescendo. Elle se garde les prix les plus prestigieux pour la finale de la Coupe Stanley.

On a particulièrement hâte de connaître le résultat du vote du trophée Calder. Il viendra mettre un terme au plus beau débat des derniers mois.

Quinn Hughes ou Cale Makar?

On savait que les deux jeunes défenseurs étaient bons. On ne savait pas à quel point ils étaient bons. Ils ont obtenu des statistiques fort semblables, en tant que recrues. Hughes a obtenu trois points de plus, mais il a joué 11 matchs supplémentaires.

Makar a conservé un différentiel positif, alors que Hughes a terminé la saison dans le rouge.

Hughes a été davantage utilisé que Makar à forces égales.

Les chroniqueurs de hockey d'Amérique ont rempli leurs bulletins de vote durant le confinement. Il n'aurait pas été plus facile de choisir un vainqueur, si le scrutin avait eu lieu au terme des séries éliminatoires.

Les deux ont produit à un rythme d'un point par match, sous la bulle!

Le troisième finaliste pour le trophée Calder est un attaquant. Difficile d'ignorer ou d'écarter Dominik Kubalik, marqueur de 30 buts à Chicago.

Les scribes auraient quand même pu choisir un troisième défenseur. Sans être aussi dominant que Quinn ou Makar, Adam Fox vient de connaître une saison plus qu'intéressante avec les Rangers de New York.

Les trois arrivent en même temps et ce n'est peut-être pas le fruit du hasard.

Fox, Hughes et Makar appartiennent à une nouvelle génération de défenseurs. Rasmus Dahlin, Tony DeAngelo et Thomas Chabot aussi. On doit ajouter à ce groupe Miro Heiskanen. Il a connu une saison régulière discrète, mais il fait partie des plus sérieux aspirants au trophée Conn-Smythe, pour son rendement en séries éliminatoires.

Nathan MacKinnon a fait tout ce qu'il a pu pour soutenir son jeune coéquipier, plus tôt cet hiver.

« Il est déjà un des meilleurs joueurs avec qui j'ai eu le bonheur de jouer », a-t-il déclaré alors que Makar n'avait qu'une vingtaine de parties derrière la cravate.

L'ancien capitaine des Sénateurs d'Ottawa, Erik Karlsson, s'est retrouvé au coeur d'une petite révolution, il y a une dizaine d'années.

Le frêle défenseur suédois était si habile à relancer l'attaque que toutes les équipes se sont mises à chercher un joueur aux qualités similaires.

Les entraîneurs, à tous les niveaux, ont accordé plus d'importance au jeu de transition.

Fox, Hughes et Makar n'étaient que des enfants, à l'époque. Ils ont grandi dans un monde où ils ont été capables de bien développer leurs talents.

Aujourd'hui, les résultats sont probants. « Quand on le regarde transporter la rondelle d'un bout à l'autre de la patinoire, on le regarde depuis le banc des joueurs et on n'en revient pas. On essaie de l'imiter durant nos séances d'entraînement. Personne n'est capable », a déclaré un des coéquipiers de Hughes, Oscar Fantenberg, plus tôt cet été.

Et il n'a que 20 ans.

Heiskanen, lui, a célébré son 21e anniversaire de naissance durant l'été. Ses performances durant les séries dépassent sa production offensive.

« Il ne faut pas oublier que nous l'envoyons dans la mêlée contre les meilleurs joueurs adverses. Il n'a que 21 ans. Il va continuer de s'améliorer. Ça prend juste un peu de temps », soutient l'entraîneur-chef intérimaire des Stars de Dallas, Rick Bowness.

BOULEVERSEMENTS CHEZ LES BRUINS?

On avait aussi très hâte de connaître le résultat du vote pour le trophée Frank-Selke, puisque deux attaquants francophones figuraient parmi les trois finalistes.

Sean Couturier l'a emporté. Ça signifie que Patrice Bergeron a mordu la poussière.

Bergeron voulait faire l'histoire. Il a déjà remporté le titre d'attaquant à caractère défensif par excellence à quatre occasions. Il est le deuxième joueur à le gagner quatre fois. L'autre, c'est le vénérable Bob Gainey.

S'il réussit à remporter un cinquième Selke, d'ici la fin de sa carrière, il établira un nouveau record.

Bergeron doit avoir d'autres sources de préoccupation, ces jours-ci. L'élimination des Bruins a laissé un goût amer dans la bouche des dirigeants de l'organisation.

Le président Cam Neely a dressé son bilan dans le cadre d'une visioconférence, jeudi.

« Nous avons eu beaucoup de conversations quand nous étions enfermés sous la bulle. Ça nous a laissé le temps de jaser de hockey. »

« Il faut continuer de se demander si nous pouvons gagner une Coupe Stanley. »

À LIRE SUR NOTRE SITE WEB ET DANS L'APPLICATION
› DOSSIER SUR LE PROCHAIN REPÊCHAGE DE LA LNH

chasse et pêche

ROGER BLACKBURN *rblackburn@lequotidien.com*

DE LA TRUITE QUATRE SAISONS

En plus des saumons, la rivière Sainte-Marguerite, à Sacré-Coeur, possède une importante population de truites de mer. D'ailleurs, du 16 septembre au 15 octobre, les pêcheurs peuvent profiter d'une saison de pêche automnale réservée à la truite de mer. Toute l'information est disponible sur le site *rivieresainte-marguerite.com*.

La directrice générale de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite, Valérie Maltais, rappelle que la tarification est différente en automne, pour la truite, et que les tarifs sont de 25 $ par jour pour les non-membres et de 20 $ par jour pour les membres. Les adeptes peuvent s'enregistrer en ligne ou remplir les formulaires d'auto-enregistrement à l'entrée du site de Bardsville et au poste d'accueil de la zec.

DANS LE SAGUENAY

Celle que nous appelons la truite de mer est une truite mouchetée, l'omble de fontaine, sauf qu'elle est anadrome, c'est-à-dire qu'elle quitte sa rivière natale pendant sa croissance, afin d'aller s'alimenter en eau salée ou en eau saumâtre, dans le Saguenay, pendant l'été. Elle complète son cycle de vie entre sa rivière natale et le Saguenay, sans jamais se rendre dans le fleuve Saint-Laurent.

Avec le temps, les biologistes nous ont appris qu'il y a aussi des truites résidentes dans la rivière Sainte-Marguerite. Celles-ci ne sortent pas de leur cours d'eau natal, ne vont pas s'alimenter en eau salée et vivent leur croissance en rivière avant de s'y reproduire. Il y a ainsi de la truite tout au long de la saison dans la Sainte-Marguerite.

MÊME ESPÈCE

Il s'agit d'une seule et même espèce de truite, mais certaines choisissent de rester en eau douce, où leurs chances de survie sont meilleures. D'autres choisissent d'aller en eau salée, où il y a plus de nourriture pour une plus grande croissance, mais où il y a moins de chances de survie. Une intéressante publication à ce sujet a été réalisée par Geneviève Morinville, de l'Université McGill, et Véronique Thériault, de l'Université Laval, pour le compte du Centre interuniversitaire de recherche sur le saumon atlantique (CIRSA).

Les truites qui vont en mer sont beaucoup plus grosses quand elles reviennent en rivière pour la fraye. Ces grosses truites sont présentement dans la rivière et les pêcheurs tentent de les surprendre à l'aube et au crépuscule. Une truite qui s'est alimentée en eau salée va mesurer plus de 42 cm au moment de sa reproduction, alors que la truite qui a passé ses quatre années en rivière, en eau douce, mesurera moins de 20 cm au moment de sa reproduction. Il arrive que les truites demeurées en eau douce aillent déposer leur laitance sur les oeufs d'une truite anadrome qui est allée s'alimenter en mer.

Ce sont les petites truites, à la naissance, qui décideront – en fonction de leur ADN, peut-être – si elles passeront leur vie en eau douce ou si elles iront en eau salée.

EN EAU DOUCE POUR L'HIVER

Dans quelques jours, de grosses femelles de 35 cm à 40 cm déposeront leurs oeufs dans le lit de la rivière Sainte-Marguerite pour y passer l'hiver.

Ces oeufs écloront sous le gravier, dans l'eau froide, au mois de mai. Les nouveau-nés, des alevins, sortiront de leur nid quand ils auront épuisé le contenu de leur sac vitellin. Les jeunes poissons se mettront alors en quête de nourriture. Les jeunes vont se tenir dans des zones de courant faible pour conserver leur énergie. C'est probablement à cette étape, selon les biologistes, qu'on sépare la crème du petit lait.

Les petites truites décident si elles vont être anadromes ou résidentes de la rivière. Les futures anadromes vont se tenir dans le courant plus rapide ; les futures résidentes, dans les faibles courants.

Celles qui ont choisi le courant faible vont passer quatre ans dans la rivière avant de se reproduire ; celles qui ont décidé d'aller en mer auront plus d'obstacles à traverser. En s'alimentant dans le courant fort, elles gaspillent plus d'énergie. Après un an en rivière, elles voudraient bien s'en aller dans le Saguenay pour s'alimenter, mais elles devront passer deux ou trois ans en rivière. Les biologistes estiment que même avec une taille respectable, 90 % des spécimens mourront en migrant dans le Saguenay. Plusieurs ne peuvent pas s'adapter à l'osmorégulation, le passage en eau salée. Celles qui vont survivre vont passer l'été entre Chicoutimi et Tadoussac pour doubler de grosseur, passant de 10 à 20 cm en trois mois d'alimentation.

PROTECTION DES GÉNITEURS

À l'arrivée de l'automne, les truites se réfugient en eau douce pour passer l'hiver, l'eau salée étant trop froide. Certains poissons se réfugient en amont du Saguenay, près de Chicoutimi. Les autres remontent la Saint-Marguerite. Ce sont les fameuses « truites bleues » qu'on pêche en automne.

Les spécialistes savent que les truites anadromes reviennent en rivière à tout moment en été, comme bon leur semble. On ignore toutefois pourquoi certains poissons choisissent Chicoutimi et d'autres, la Sainte-Marguerite, pour passer l'hiver.

L'histoire se répète en avril pour la truite de mer, qui va retourner au Saguenay, pour une deuxième année, avec encore un taux de mortalité de 90 %. Des 50 000 à 70 000 truites ayant quitté la rivière pour le Saguenay, seulement 500 à 700 reviendront sur le site de fraie. Voilà pourquoi il est important de remettre à l'eau les géniteurs. Depuis 10 ans, sur les cinq truites que les pêcheurs peuvent conserver, une seule peut mesurer 36 centimètres ou plus, une mesure valable dans toutes les rivières tributaires du Saguenay.

Il reste encore de belles journées de pêche sur la Sainte-Marguerite ; à vous d'en profiter !

Lors de mon passage sur la rivière Sainte-Marguerite, Julien Pelletier, de Québec, a capturé une truite de belle taille au pied des montagnes, dans un décor enchanteur.
— PHOTO LE PROGRÈS, ROGER BLACKBURN

LOTO QUÉBEC

lotoquebec.com

Tirage du jeudi 10 septembre

Grande VIE

04 10 16 17 24 Grand NUMÉRO (GN) 1

Tirage du lundi 7 septembre

01 06 11 14 16 Grand NUMÉRO (GN) 4

LOTTO 649

Tirage du Mercredi 9 septembre

03 05 09 19 29 37 | 42 compl.

LOT GARANTI DE 1 000 000 $ (Numéro complet non décomposable) 47262881-01

Prochain gros lot (approx) : **17 000 000 $**

+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 $ + 10 LOTS GARANTIS DE 25 000 $

Quotidienne

4 septembre	12	632	9605	8 septembre	08	179	2915
5 septembre	14	529	4225	9 septembre	06	237	7534
6 septembre	55	443	3368	10 septembre	84	059	8797
7 septembre	85	140	1059				

Extra

4 septembre	0099547	8 septembre	5559730
5 septembre	5740772	9 septembre	4845861
6 septembre	8088621	10 septembre	4659274
7 septembre	3367347		

LOTTO 649 **Plein de lots garantis à gagner le 12 septembre. 10 X 25 000 $ garantis, en plus du gros lot**

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

DOMINIC ET RAPHAËL PICHÉ

PÈRE ET FILS AU RAID TÉMISCAMINGUE

Dominic Piché compte bien mettre à profit l'expérience acquise au cours de trois participations au Raid Gaspésie, dans le cadre du Raid Témiscamingue. Même si son fils Raphaël, 15 ans, est un bon athlète, il vivra tout de même son tout premier raid d'aventure. — PHOTOS LE PROGRÈS, JEANNOT LÉVESQUE

JOHANNE SAINT-PIERRE
jstpierre@lequotidien.com

La famille la plus aventurière du Québec réside-t-elle au Saguenay–Lac-Saint-Jean ? Il y a de bonnes chances que oui. Le copropriétaire de la Boutique VO2, Dominic Piché, et son fils Raphaël, 15 ans, font partie des dix familles qui relèveront le défi du tout premier Raid Témiscamingue, le samedi 3 octobre.

L'événement, organisé par Endurance Aventure, s'inscrit dans la foulée du Raid Gaspésie, un défi sportif qui met à contribution les qualités athlétiques des participants, leur polyvalence, leur débrouillardise et, bien sûr, leur détermination.

Pour cette nouvelle aventure, l'organisation a sélectionné dix familles et le duo père-fils du Saguenay fait partie des heureux élus qui prendront le départ dans la municipalité de Ville-Marie au début du mois d'octobre.

Évidemment, même s'il est un sportif aguerri et que son fils est un excellent athlète lui aussi, Dominic Piché sait dans quoi il s'embarque pour avoir participé à trois reprises au Raid Gaspésie d'Endurance Aventure, en plus d'avoir participé, au mois d'août, à leur autre nouveau défi de cette année, le Gravel Bikepacking Challenge (GBC) 500, tenu à Magog.

Les organisateurs lui avaient mentionné qu'ils travaillaient à ce projet de duo familial dans le Témiscamingue. Dominic Piché a manifesté son intérêt à y prendre part. « Mon garçon fait du vélo de montagne à un bon niveau et du ski de fond l'hiver, alors je lui ai dit qu'on serait intéressés. Mais contrairement au Raid Gaspésie, qui était sur trois jours, ce sera un raid aventure d'une journée avec plusieurs disciplines, c'est-à-dire canot, vélo de montagne, course en sentiers, navigation à la boussole dans des sections en forêt, etc. », explique le paternel, qui ne connaissait pas la distance à parcourir durant ce défi.

« Je ne pense pas que ce sera 100 kilomètres. Je m'attends à une distance entre 60 et 80 kilomètres parce qu'il y a des jeunes », avance-t-il.

BAPTÊME DU FEU

Lorsqu'il a parlé du projet à son fils, ce dernier n'a pas hésité, même si ce sera son baptême du feu en matière de raid d'aventure.

« Raphaël est pas mal tout le temps partant pour des défis sportifs. On arrive du Mont-Sainte-Anne, où il a couru, en fin de semaine, dans la classe cadet expert en vélo de montagne. Je n'ai pas besoin de le pousser, car il est tout le temps partant pour ce genre de projets. »

Le jeune homme a quand même eu une petite idée de ce type de défis parce que son père avait organisé un miniraid aventure amical dans le secteur à l'arrière la maison familiale pour divertir sa famille durant le confinement. « C'était sur une vingtaine de kilomètres. Ils ont fait de la course, de la raquette et on a eu ben du fun. Raphaël a compris le concept, mais de façon officielle, ce sera sa première expérience », confirme Dominic Piché.

D'ailleurs, le tandem devrait mettre l'accent sur la course à pied d'ici le raid, car Raphaël n'a pas fait de course à pied de l'été. « Il lui reste un petit trois semaines pour s'entraîner à la course à pied », lance le papa en riant, nullement inquiet pour son fiston.

Le duo est confiant et ne se présentera pas en touristes. « On y va pour le plaisir, évidemment, mais après trois participations au Raid Gaspésie, je commence à savoir comment ça marche. La forme est là et Raphaël est en forme aussi. Nous allons donner notre 100 %. On ne sait pas comment ça va aller, mais on risque de faire une bonne performance. »

CRAINTES

S'il n'est pas inquiet pour la forme physique, Dominic Piché redoute plus les impacts du temps froid. « Je m'attends à des températures frôlant le zéro. Souvent, ils nous font traverser des lacs à la nage. J'ai vécu de l'hypothermie la première journée [du Raid Gaspésie] il y a trois ans. Ce n'est pas la distance en course ou en vélo qui me fait peur, mais plus la température, le froid et l'hypothermie. C'est à ce niveau-là qu'on peut avoir des surprises. »

D'après son expérience des raids gaspésiens, il s'attend à un 50 kilomètres de vélo, segmenté avec un total de 20 kilomètres de course à pied et un 10 kilomètres de canot. « C'est généralement les proportions qu'on vivait au Raid Gaspésie », mentionne-t-il.

Les familles disposeront de cinq à huit heures pour réussir le parcours, lequel comprendra effectivement des sections de vélo de montagne, du trekking/course, du canot, de la planche à pagaie et quelques surprises.

Mais ce n'est pas tout d'être rapides dans ce type d'épreuves, souligne Dominic Piché. Il faut aussi penser vite et bien. « En Gaspésie, il y avait 25 points de contrôle à trouver par jour et à quelques occasions, on a perdu une vingtaine de minutes parce qu'on ne les trouvait pas, raconte-t-il. Parfois, il vaut mieux réfléchir un peu plus et prendre le temps de regarder sur la carte. Il faudra faire attention. Oui, il faut aller vite, mais il faudra rester concentrés et rester vigilants au niveau de l'orientation. »

Raphaël et Dominic Piché font partie des dix familles qui participeront au nouveau Raid familial Témiscamingue, dont le départ s'effectuera à Ville-Marie. Les participants auront entre cinq et huit heures pour relever divers défis sportifs, le samedi 3 octobre.

ON TOURNE !

Sans être une téléréalité, les participants seront tout de même filmés durant tout leur périple et le produit final pourrait même être diffusé à l'international.

Ce raid familial au Témiscamingue pourrait aussi servir de prélude à un projet de raid d'envergure qui se déroulerait dans le vaste terrain de jeu naturel du Témiscamingue.

UN HIVER QUI S'ANNONCE LONG POUR LES PARTISANS

Les partisans des clubs de hockey des Saguenéens de Chicoutimi et des Marquis de Jonquière risquent de trouver l'hiver bien long s'ils ne peuvent pas aller encourager leurs favoris dans leur amphithéâtre respectif. D'autant plus que pour la grande majorité, le match de hockey est un lieu de rencontre pour les amis qui partagent une passion commune pour leur équipe et le sport.

Partisans de longue date, Carole Lemelin et Réjean Audet sont tristes de ne pouvoir aller encourager leurs Sags au centre Georges-Vézina, mais ils pensent surtout aux jeunes qui seront privés de rencontrer leurs idoles. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Même si la pandémie les prive de leur implication dans des tournois de hockey cet hiver, Daniel Cyr, Carol Audet, Charley Kearney et Rodrigue Dallaire gardent espoir de pouvoir au moins aller encourager les Marquis de Jonquière au Palais des Sports en compagnie de leurs amis et passionnés de hockey. — PHOTO LE PROGRÈS, JEANNOT LÉVESQUE

UNE PENSÉE POUR LES JEUNES

JOHANNE SAINT-PIERRE
jstpierre@lequotidien.com

Détenteurs de billets de saison depuis près de 20 ans, Réjean Audet et Carole Lemelin vont, bien sûr, s'ennuyer de leur rendez-vous hebdomadaire avec les Saguenéens de Chicoutimi dans la section 27 du centre Georges-Vézina. Mais ils sont aussi tristes à la pensée que les joueurs, qui sont des modèles pour bien des jeunes, ne pourront plus rencontrer leurs jeunes partisans aussi souvent que par le passé.

« Pour nous, aller aux Sags, c'est aussi une forme d'activité sociale parce qu'on côtoie des gens en dehors de nos milieux de travail et de notre milieu familial, explique M. Audet. Ma conjointe et moi, on a toujours aimé le hockey junior majeur parce que c'est du hockey de développement. Les jeunes ne gagnent pas des millions et la majorité proviennent de l'extérieur. Pour nous, c'est beau de voir ces jeunes vieillir et évoluer. Les partisans, on se comporte comme si on était leurs parents. On les encourage du mieux qu'on peut et c'est facile d'aimer des jeunes qui se donnent pour l'équipe locale. »

Bien sûr, ils ont été déçus de la fin abrupte de la saison dernière, alors que les séries s'annonçaient excitantes. « On s'attendait à beaucoup des Saguenéens. C'était une année charnière. Par contre, la situation de la COVID-19 était évidemment prédominante sur le hockey à ce moment-là. On va avoir une super belle équipe encore cette année. »

Au-delà de ne pas avoir accès à l'aréna, il déplore que les Sags ne pourront plus être aussi près des jeunes qu'ils inspirent. « Ils ne pourront plus faire autant d'activités que par le passé, comme aller dans les écoles pour faire la promotion du hockey junior. En faisant ces activités, ils deviennent de meilleures personnes et ils sont des modèles pour les jeunes qu'ils côtoient. Ils démontrent qu'à force de travail et de persévérance, on peut atteindre de beaux objectifs dans la vie. La COVID-19 met un frein à ça et c'est triste, ça aussi. »

Selon lui, si la télédiffusion des matchs maintiendra l'intérêt, elle ne peut pas remplacer l'avantage d'être sur place. « Le contact visuel à la télé, c'est une chose, mais quand on est sur les lieux et que les jeunes voient les joueurs qui sont allés dans leur école ou qui sont leurs idoles, ça amène une vie qui est vraiment plaisante et qui ne sera pas là cette année. Et il ne faut pas oublier qu'à la télé, on n'a jamais la vision d'ensemble, mais juste l'angle de la caméra, souligne celui qui garde espoir de retourner au CGV cette année. Les partisans des Sags ont toujours été optimistes. Je considère que quand on est un partisan, on l'est toujours et pour longtemps en plus. Que ce soit dans n'importe quel sport, mais particulièrement au hockey junior, on a besoin de ce type d'activités, peu importe le nombre qu'on sera dans l'aréna. La preuve, c'est qu'avant le début de la saison, les Sags organisaient des matchs intraéquipes et on se ramassait 300 à 500 personnes dans l'aréna ! »

Il n'y a pas que les partisans qui risquent d'être affectés par le fait qu'ils ne pourront aller encourager leurs favoris. L'absence du 7e joueur, cette énergie insufflée par la foule partisane, pourrait aussi avoir un impact sur les joueurs.

« On va s'attarder à ça au cours des prochains jours. On a des rencontres prévues de *brainstorming* pour trouver des idées et s'assurer que la motivation reste optimale. On va se servir de nos conseillers, de nos préparateurs mentaux, de nos psychologues sportifs. On va s'assurer de travailler avec ces gens-là pour trouver des idées, justement pour garder le groupe motivé », a indiqué l'entraîneur-chef Yanick Jean.

UN GRAND VIDE… À PLUSIEURS NIVEAUX

JOHANNE SAINT-PIERRE
jstpierre@lequotidien.com

« Ce ne sera pas la déprime, mais ce sera vraiment plate ! Surtout que le hockey professionnel ne recommencera pas avant décembre ! », lance Charley Kearney, une figure du milieu sportif bien connu à Jonquière.

Charley, Carol Audet et Daniel Cyr sont réunis dans le garage de leur ami Rodrigue Dallaire, leur lieu de rendez-vous pour jaser hockey. Ensemble pour un souper à l'orignal, le quatuor a bien voulu partager sa perception de l'hiver qui se pointe pour les amateurs de sports en ces temps de COVID-19, alors que le début de saison de leur équipe favorite, les Marquis de Jonquière, reste toujours hypothétique au moment d'écrire ces lignes.

« Ce qui est l'fun, au hockey, c'est la camaraderie. On ne va pas voir juste un match de hockey ; on y rencontre aussi du monde qu'on ne voit qu'à ces moments-là. Ça fait partie du plaisir d'aller au hockey », explique Carol Audet, sous le regard approbateur de ses amis, tous des partisans de longue date des Marquis de Jonquière, même à l'époque où le club s'appelait les Condors.

Ils ont leur billet de saison depuis des années et ils sont fidèles au poste au Palais des Sports toutes les fins de semaine, beau temps, mauvais temps. « Moi, ce que j'aime de la Ligue nord-américaine, c'est que ce ne sont pas des joueurs en apprentissage. Les gars savent jouer du hockey et ils savent ce qu'ils ont à faire », fait valoir Carol Audet.

Depuis deux ans, Daniel Cyr et lui donnent même un coup de main à l'organisation et accompagnent l'équipe sur la route. C'est dire leur attachement pour l'équipe. « Tout le monde est fin, les joueurs, les entraîneurs, les propriétaires. Quand tu vas en dehors, à Rivière-du-Loup par exemple, tu rencontres Cindy [Simard, copropriétaire des 3L] et elle est contente de te voir. Ça devient comme une famille », soulignent-ils.

À la blague, leurs amis Charley et Rodrigue les taquinent en disant que par contre, ils n'ont plus le droit de critiquer l'équipe, alors qu'eux, oui !

Même si la pandémie les prive d'une partie de leurs activités sociales, les quatre amis ne croient pas qu'ils vont perdre l'intérêt pour le hockey et les différents calibres qu'ils suivent. « L'intérêt ne partira pas. Ce ne sera que partie remise. On ira l'an prochain », affirme Charley, avec un brin de résignation dans la voix.

« S'il y avait eu un *deadline*, ça aurait été encore plus triste. Mais là, on va vivre d'espoir », ajoute Carol.

« On espère tous que ça va commencer bientôt », renchérit Daniel, qui s'attend à ce qu'en novembre, le gouvernement hausse suffisamment le nombre de spectateurs permis pour que la LNAH puisse reprendre ses activités. Eux aussi sont restés sur leur appétit, ce printemps, lorsque la pandémie a mis fin abruptement au hockey alors que les séries allaient commencer.

Ils seraient même prêts à accepter une hausse du prix du billet advenant que l'équipe doive composer avec un nombre limité de spectateurs dans les gradins. « Vingt dollars pour trois heures de loisir, ce n'est pas beaucoup », arguent-ils.

Ce qui les tracasse également, c'est que la pandémie les prive aussi de leur implication dans leur milieu. Retraités très actifs, ils donneur de leur temps dans l'organisation de tournois de hockey, comme le Challenge midget AAA et le Tournoi de hockey peewee de Jonquière.

« L'hiver va être trrèèèès long ! On perd la Ligue nord-américaine et les beaux tournois pour lesquels on travaillait », soupire Charley, le doyen du groupe.

Les jeunes joueurs de calibre atome évolueront autant à l'aile, au centre qu'à la défense, au cours de la prochaine saison. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Programme d'initiation

Le programme d'initiation au hockey demi-année, mis en place l'an dernier, continue d'être populaire. Pour 160 $ par session, ce qui comprend les assurances, les participants, des débutants, peu importe le groupe d'âge, ont droit à 12 sessions sur la patinoire, le vendredi soir, en compagnie d'un entraîneur certifié. « On a déjà 25 inscriptions pour cette année. L'an dernier, après les Fêtes, on aurait pu faire deux groupes et on était une vingtaine avant les Fêtes. C'est vraiment un programme qui connaît beaucoup de succès », fait valoir Dany Chouinard.

Feuille de présence

Les accompagnateurs qui se rendront dans les arénas du secteur devront remplir une feuille de présence électronique obligatoire. Il est possible de le faire en balayant un code QR à l'entrée avec son cellulaire. « On demande aux parents de nous aider si jamais il y avait une éclosion ou quoi que ce soit. C'est dans la porte de tous les arénas », avance Dany Chouinard, assurant qu'il sera ainsi facile de retracer ceux qui ont fréquenté un endroit à un moment précis. Les joueurs doivent aussi remplir un questionnaire, également disponible en ligne. **DAVE AINSLEY**

FORMATION DES ÉQUIPES CLÉS EN MAIN

UN PROCESSUS DE SÉLECTION AMÉLIORÉ

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

L'an dernier, les dirigeants de l'Association de hockey mineur de Saguenay (AHMS) ont mis en place un processus de sélection plus transparent pour la formation des équipes. Ils vont encore plus loin cette année, ce qui permettra d'éliminer le copinage, insistent-ils.

Comme l'année dernière, pour le novice au bantam, toutes catégories confondues, les conseillers techniques Claude Bouchard et Marc-André Gagnon, deux adjoints des Saguenéens de Chicoutimi de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ), se chargeront de l'évaluation des joueurs.

Nouveauté cette année : aidés par le logiciel Retroaction, ils procéderont également à la formation des différentes équipes, appuyés par les entraîneurs de la structure de développement. Les entraîneurs de ces équipes ne seront pas impliqués dans le processus. « Quand l'entraîneur va arriver, il va avoir une équipe clés en main », image le directeur général de l'AHMS, Dany Chouinard.

Cette nouvelle façon de faire a été présentée aux entraîneurs du territoire récemment et ils l'ont acceptée. « C'est sûr qu'ils ont eu des questions, mais ils veulent le faire avec nous », mentionne Dany Chouinard, soulignant que ce processus permet également d'enlever des décisions importantes et délicates des mains de bénévoles, une vision partagée par les cinq membres du conseil d'administration.

Dany Chouinard avait commencé à travailler sur un projet semblable, à l'époque, sur la Côte-Nord, et a repris le bâton du pèlerin à son arrivée à la tête de l'organisation saguenéenne. Il pensait être en mesure de le mettre en place seulement l'an prochain, mais la réponse sur le terrain lui a permis de devancer d'un an, à sa grande satisfaction.

« On a un plan à long terme. On veut amener tranquillement, d'année en année, des changements. On ne peut pas tout faire en même temps, parce qu'on va se faire crucifier et on en est conscients. On veut le faire accepter par les gens aussi », d'insister le directeur général, accompagné lors de l'entrevue du président Patrice Fillion.

Le directeur général de l'Association de hockey mineur de Saguenay, Dany Chouinard, et le président, Patrice Fillion, estiment que le nouveau processus de formation des équipes sera plus transparent et équitable. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Ce que les responsables de l'AHMS, qui en est à sa troisième année d'existence à la suite de la fusion, voulaient avant tout éliminer, c'est ce que Dany Chouinard appelle « les équipes de camping » formées pendant l'été. « On va se dire les vraies affaires : ce sont des équipes de parents qui, eux, ont du fun ensemble », signale-t-il, rappelant que la majorité silencieuse est fortement en désaccord avec cette manière de faire les choses.

« Le parent, celui que je vois dans ses actions jour après jour, prend des décisions dans le but d'en tirer un profit. On va éliminer ces bénévoles, un à un. Ça existait ; c'était présent avant, prévient Dany Chouinard. Mais c'est le jeune qui est au centre de chacune des décisions qu'on va prendre. »

Avec ce processus, chaque jeune sera évalué un minimum de quatre fois sur quatre critères. Les joueurs seront ensuite classés automatiquement avec la compilation des résultats sur le logiciel Retroaction. « On veut que le processus soit transparent, que tout le monde ait sa chance et que le jeune évolue dans le bon calibre le plus possible », indique Dany Chouinard, conscient que des erreurs pourraient tout de même survenir, mais convaincu que le processus permettra de les limiter au maximum, dans ce sport à développement tardif.

Avec le début des camps d'entraînement par palier imposé par Hockey Québec, les camps AA ont pris leur envol cette semaine. Ceux du BB se mettront en branle dès le 22 septembre, tandis que les camps du simple lettre suivront à compter du 4 octobre.

HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY

FINI LES POSITIONS DANS L'ATOME

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

De l'aile au centre et à la défense, les joueurs de calibre atome de l'Association de hockey mineur de Saguenay (AHMS) essaieront toutes les positions, durant la prochaine saison. Cette nouvelle politique d'utilisation des joueurs s'applique tant au double qu'au simple lettre.

Pour le camp d'entraînement des quatre équipes AA, qui a débuté au cours des derniers jours, ce sont les 52 meilleurs joueurs qui seront retenus à l'issue des évaluations, en plus de huit gardiens qui, eux, ne changeront pas de position.

Le directeur général de l'association, Dany Chouinard, avait tenté d'implanter cette politique l'an dernier, mais avait fait face à beaucoup de résistance. Cette fois, le fruit était mûr, selon lui, et s'inscrit dans une continuité du novice quatre contre quatre implanté depuis quelques années. « Le jeune n'est pas né ailier gauche. Il faut qu'il améliore des situations de patinage arrière, sur son revers ou en sortie de zone. Il faut qu'il aille à droite, au centre et à la défense », estime-t-il, citant en exemple un jeune novice qui ne marque jamais de buts, ce qui se poursuit ensuite dans l'atome.

« C'est important pour ce jeune-là de voir autre chose. Il y en a qui ne seront pas à l'aise parce que c'est une question de confiance », plaide le directeur général, notant qu'en plus de l'amélioration des habiletés techniques, le jeune aura plus de plaisir sur la patinoire.

Au cours des prochains mois, Saguenay servira de petit laboratoire, devenant la troisième organisation à mettre en place cette politique d'utilisation après le Triolet de Sherbrooke et une autre dans la région de Montréal. Dany Chouinard annonce qu'il aimerait éventuellement l'étendre au niveau pee-wee d'ici quelques années.

LE MODÈLE SUÉDOIS

L'exemple de la Suède et l'accent sur le plaisir des jeunes ont mené la réflexion de Dany Chouinard et des autres dirigeants de l'Association du hockey mineur de Saguenay. Le pays scandinave revient constamment en tête de liste pour ses initiatives de développement des joueurs, ce qui semble fonctionner.

En 2000, 46 Suédois faisaient partie de la Ligue nationale de hockey (LNH) ; en 2019, ce chiffre était passé à 110, soit plus du double.

Les fédérations suédoises de hockey et de basketball ont participé à une étude de l'Université Washington, laquelle a révélé des conclusions étonnantes. Des joueurs de 8 à 19 ans ont choisi parmi 81 facteurs qui influençaient leur niveau de plaisir dans un sport et la victoire n'arrivait qu'au 40e rang. « Donc, la victoire est plus importante pour les entraîneurs et les parents. Le jeune veut aller jouer au hockey », insiste Dany Chouinard, déplorant que les jeunes soient classés trop tôt dans des rôles, rappelant que le hockey est un sport à développement tardif.

« Oui, c'est important de gagner et oui, c'est l'fun de gagner, mais pas à tout prix. Il ne faut pas laisser de côté le plaisir et le développement du joueur pour gagner. Il est là, le problème. C'est là qu'on se trompe », tranche Dany Chouinard, convenant qu'il est également facile pour les entraîneurs de céder à la pression des parents.

« Le jeune n'est pas né ailier gauche. Il faut qu'il améliore des situations de patinage arrière, sur son revers ou en sortie de zone. Il faut qu'il aille à droite, au centre et à la défense. »

— Dany Chouinard

PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

DEMANDE D'AIDE À LA VILLE POUR L'ACHAT D'UNE BANDE AMOVIBLE

Les dirigeants de l'Association du hockey mineur de Saguenay (AHMS) lancent un appel à la Ville afin d'ajouter un nouveau système de bandes amovibles destiné aux joueurs du novice, ce qui permettrait de réduire grandement les déplacements sur le territoire.

L'an dernier, l'organisation à but non lucratif a procédé à l'achat d'une première infrastructure fabriquée par l'entreprise Formothane, au coût d'environ 10 000 $. Celle-ci a été installée à l'aréna Marina-Larouche de Chicoutimi-Nord, permettant ainsi de diviser la patinoire en deux pour le novice, maintenant à quatre contre quatre à l'échelle provinciale.

« Ce sont des équipements permanents qui vont appartenir à la Ville », met en contexte le président Patrice Fillion, qui a fait parvenir sa demande à la Commission des sports, laquelle devrait se pencher sur le dossier lors de sa prochaine réunion.

En plus d'offrir des installations de qualité et sécuritaires aux jeunes, les dirigeants de l'AHMS estiment que cette nouvelle infrastructure permettrait de contribuer à remplir le mandat d'offrir le simple lettre dans chaque arrondissement. La nouvelle bande serait ajustable aux arénas de Kénogami et de La Baie, entre lesquels elle serait partagée.

Pour le moment, contrairement à l'an dernier, les 16 leçons obligatoires dans le programme novice se dérouleront tout de même dans les arrondissements, mais les matchs seront disputés à Marina-Larouche, qui dispose des installations nécessaires.

FINANCES EN BONNE SANTÉ

Malgré la fin abrupte de la dernière saison et l'annulation des Championnats provinciaux de la Coupe Dodge, qui auraient amené des revenus significatifs, l'AHMS s'en sort bien financièrement. Dany Chouinard ne cache pas que la Subvention salariale d'urgence du Canada de 75 % a été nécessaire afin de boucler un budget équilibré. « Ça nous a sauvé la vie. Si on n'a pas ça, on fait un déficit de 50 000 $ », admet-il.

Pour les inscriptions de cette année, contrairement à d'autres endroits au Québec, aucune baisse n'est observée à Saguenay. En date de mercredi, l'AHMS avait enregistré plus de 1200 inscriptions, un nombre comparable à l'an dernier, avec un total de 1350 joueurs.

Dany Chouinard garde bon espoir pour les tournois, présentés après les Fêtes, lesquels représentent des revenus importants pour l'organisation à but non lucratif. **DAVE AINSLEY**

CHRONIQUE CHASSE ET PÊCHE
DE LA TRUITE QUATRE SAISONS
51

DOMINIC ET RAPHAËL PICHÉ
PÈRE ET FILS AU RAID TÉMISCAMINGUE
52

facebook/ LeQuotidien Progres

MAZDA MOTOR CORPORATION 1920 100 ANS 2020

CÉLÉBRATION DU 100e ANNIVERSAIRE DE MAZDA

CX-5 GX 2020

ÉQUIVAUT À **85 $**/SEM. PRIX DE DÉTAIL 32 000 $

INCLUT LA TRACTION INTÉGRALE i-ACTIV

À PARTIR DE 370$‡/MOIS, LOCATION 60 MOIS
ACOMPTE DE 1 935 $, 20 000 KM/AN COMPRIS
(8¢/KM EXCÉDENTAIRE)

MEILLEUR CHOIX protégezvous pv.ca/scaa RECOMMANDÉ Mazda • CX-5 • 2020

0 % AU FINANCEMENT À L'ACHAT▲ SUR MODÈLES NEUFS SÉLECTIONNÉS

+

JUSQU'À **1000 $** DE RABAIS ANNIVERSAIRE▼ SUR MODÈLES NEUFS SÉLECTIONNÉS

+

GARANTIE À KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ*

DE SÉRIE AVEC TOUTES LES NOUVELLES MAZDA

ET UN ENGAGEMENT HORS PAIR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

MEILLEUR CHOIX protégezvous pv.ca/scaa RECOMMANDÉ Mazda • 3 • 2020

MAZDA3 GX 2020

ÉQUIVAUT À **65 $**/SEM. PRIX DE DÉTAIL 23 450 $

TRANSMISSION AUTOMATIQUE

À PARTIR DE 281$**/MOIS, LOCATION 60 MOIS
ACOMPTE DE 1 885 $, 20 000 KM/AN COMPRIS
(8 ¢/KM EXCÉDENTAIRE)

CX-9 GS 2020

7 PASSAGERS

ÉQUIVAUT À **108 $**/SEM. PRIX DE DÉTAIL 41 950 $

INCLUT LA TRACTION INTÉGRALE i-ACTIV

À PARTIR DE 468$‡/MOIS, LOCATION 60 MOIS
ACOMPTE DE 2 120 $, 20 000 KM/AN COMPRIS
(12 ¢/KM EXCÉDENTAIRE)

CX-30 GX 2021

LE NOUVEAU

ÉQUIVAUT À **75 $**/SEM. PRIX DE DÉTAIL 28 100 $

INCLUT LA TRACTION INTÉGRALE i-ACTIV

À PARTIR DE 327$‡/MOIS, LOCATION 60 MOIS
ACOMPTE DE 2 265 $, 20 000 KM/AN COMPRIS
(8 ¢/KM EXCÉDENTAIRE)

mazda

Offre valable pour la location mensuelle d'un modèle Mazda3 GX 2020 (DVXK80CP00) de base neuf, **d'une valeur de 23 450$**, ce qui équivaut à 60 paiements mensuels de **281$, avec acompte de 1 885$. Limite de 20 000 km par an. Frais de 0,08$ par kilomètre excédentaire. **Les paiements ne peuvent être hebdomadaires et sont mentionnés à des fins informatives seulement**. ‡Offre valable pour la location mensuelle d'un modèle CX-30 GX 2021 (ZXXK81AA00)/Mazda CX-5 GX 2020 (NXXL80AA00)/d'un Mazda CX-9 GS 2020 (QXSM80AA00) de base neuf, **d'une valeur de 28 100$/32 000$/41 950$**, incluant la traction intégrale i-Activ (d'une valeur de 2 000$/2 000$/3 300$), ce qui équivaut à 60 paiements mensuels de **327$/370$/468$**, avec acompte de 2 265$/1 935$/2 120$. Limite de 20 000 km par an. Frais de 0,08$/0,08$/0,12$ par kilomètre excédentaire. **Les paiements ne peuvent être hebdomadaires et sont mentionnés à des fins informatives seulement**. L'immatriculation, les assurances, les taxes et les frais d'inscription au RDPRM allant jusqu'à 88,12$ (incluant les frais d'agent pour l'inscription) sont en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre, passer une commande ou effectuer un échange. La première mensualité, les frais d'inscription au RDPRM et les frais d'agent pour l'enregistrement sont payables à la livraison. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. ▲Le taux annuel de financement à l'achat de 0 % est offert sur les modèles 2020 neufs sélectionnés. Non valable sur les modèles 2021. Les modalités peuvent varier selon le modèle. Exemple de financement du modèle CX-5 GX 2020 (NVXL80AA00) au prix de vente de 30 000$: pour un montant financé de 30 000$, avec un acompte de 0$, les mensualités sont de 625$, les frais de crédit sur une période de 48 mois, de 0$ et l'obligation totale de financement, de 30 000$. L'offre inclut la taxe de 100$ sur le climatiseur (le cas échéant) et les frais de transport et de préparation de 1 950$. Les taxes et les droits pour les pneus neufs sont en sus et requis au moment de l'achat. ▼Le rabais anniversaire est valable pour les clients au détail admissibles qui achètent comptant, font financer ou louent certains modèles Mazda 2019/2020/2021 neufs, non immatriculés, en stock, chez un concessionnaire Mazda autorisé au Canada, entre le 1er et le 30 septembre 2020. Les modèles admissibles et les montants maximums de rabais sont les suivants : 500$ pour les Mazda3 et Mazda3 Sport 2019/2020/2021, CX-3 2020 et 2021, CX-30 2020 et 2021 ; 1 000$ pour le CX-5 2019 (excluant le modèle diesel), la Mazda6 2020, les MX-5 ST 2020, la MX-5 RF 2020, le CX-5 2020, le CX-9 2020, le CX-5 2021 et le CX-9 2021 ; 1 500$ pour le CX-9 2019 ; et 2 500$ pour le CX-5 Signature Diesel 2019. Le rabais sera déduit avant l'application des taxes. Certaines conditions s'appliquent. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. *Pour en savoir plus sur la garantie à kilométrage illimité de Mazda, visitez le site mazdaillimitee.ca. À moins d'avis contraire, ces offres sont valables du 1er au 30 septembre 2020 ou jusqu'à épuisement des stocks. Achat ou location sur approbation du crédit pour les clients admissibles seulement. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. **Visitez mazda.ca ou passez chez votre concessionnaire pour connaître tous les détails**.

0045154